

SOMMAIRE

DEDICACE

REMERCIEMENTS

RESUME

INTRODUCTION	7
1 - Cadre de l'étude	7
1.1 - Cadre institutionnel	7
1.2 Justification du thème de l'étude	7
1.2.1 - Des mutations	7
1.2.2 - Conséquences de ces mutations dans la zone cotonnière	8
2 - La problématique de l'étude	9
2.1 - Des questions	9
2.2 - Objectifs	10
3 - Méthodologie et travail effectué	10
3.1. Première étape : identification et délimitation de la zone d'étude	11
3.2 - Deuxième étape : choix des groupements étudiés	11
3.3 - Troisième étape : enquête de terrain proprement dite	12
3.4 - Quatrième étape : Analyse et exploitation des données d'enquête	15
4 - Limites de l'étude	15

CHAPITRE I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA ZONE D'ÉTUDE

1.1 - Le Togo	18
1.1.1 - Quelques données générales	18
1.1.2 - Quelques repères historiques sur la restructuration du monde rural au Togo	18
1.1.2.1 - Avant l'indépendance	18
1.1.2.2 - Après l'indépendance	20
1.1.3 - Evolution historique des OP	22
1.1.4 - Evolution quantitative des OP dans la zone cotonnière au Togo	23
1.1.5 - Evolution de la production cotonnière au Togo	25
1.2 - LA ZONE COTONNIERE ET LA REGION DE NOTSE	
1.2.1 - Localisation géographique de la zone cotonnière	25
1.2.2 - Importance du coton	25
1.3 - PRÉSENTATION DE LA RÉGION DE NOTSE (PREFECTURE DE HAHO)	25
1.3.1 - Caractéristiques physiques	26
1.3.1.1 - Sols, relief et végétation	26
1.3.1.2 - Climat et hydrographie	26
1.3.2 - Caractéristiques du milieu humain	26
1.3.2.1 - Données historiques du peuplement	26
1.3.2.2 - La population	30
1.3.3 - Le système foncier	30
1.3.4 - Les systèmes de production	31
1.3.5 - Services de développement agricole de la zone	36
1.3.5.1 - La Société Togolaise du Coton (SO.TO.CO)	36
1.3.5.2 - Le Centre d'Animation Rurale (CAR) de Naolo	37
1.3.5.3 - Les Maisons Familiales de Formation Rurale de Hahomégbé	39
1.3.5.4 - L'Opportunities Industrialization Center (OIC) à Notsé	40
1.3.6 - Présentation des villages d'enquêtes	41

CHAPITRE 2 - DIAGNOSTIQUE DES ORGANISATIONS PAYSANNES ETUDIEES

2.1- Les organisations paysannes traditionnelles	48
2.1.1 - <i>N'Ghè ou Fidodo</i> : Structure, fonctionnement et activités	48
2.1.2 - <i>Le Hara</i> : Structure, fonctionnement et activités	49
2.1.3- <i>Le Apâa</i> : Structure, fonctionnement, activités et destination des revenus	49
2.1.4 - Conclusion partielle	50
2.2 - Les organisations paysannes liées aux actions de développement	51
2.2.1- Multiplicité et diversité des organisations paysannes dans la zone cotonnière	51
2.2.2 - Les organisations paysannes liées aux interventions officiels	51
2.2.2.1 - LES GAV	52
2.2.2.2 - Les APCC	55
2.2.2.3 - Les GPC	56
2.2.2.4 - L'UPGPC DE HAHO	62
2.2.3 - Les organisations paysannes liées aux initiatives privées	63
2.2.3.1 - Les groupements initiés par le Centre d'Animation Rural (CAR) de Naolo	64
2.2.3.2 - Les groupements initiés par les Maisons familiales de Hahomègbé	67
2.2.3.3 - Les groupements initiés par l'OIC	69
2.3 - Quelques observations d'ensemble	72
2.3.1.- Une répartition géographique inégale	73
2.3.2 - Une dynamique d'organisation endogène encore faible ?	73
2.3.3 - Des approches sectorielle et diversité des organisations	73
2.3.4 - Conflits internes et conflits externes	75
2.3.5 - Conclusion partielle	80

CHAPITRE 3 - PROPOSITIONS

3.1 - Perspectives d'évolution à moyen terme	81
3.1.1 - Des évolutions en cours	81
3.1.1.1 - Cas des GPPC	81
3.1.1.2 - Cas des autres groupements	81
3.1.2 - Des perspectives pour les OP	82
3.1.2.1 - Des enjeux et des défis	82
3.1.2.2 - Des projets : les Chambres d'Agriculture	83
3.2 - Propositions	86
3.2.1 - Analyse des besoins exprimés	86
3.2.1.1 - Les besoins exprimés	86
3.2.2 - Propositions	88
3.2.2.1 - Des principes	88
3.2.2.2 - Des appuis à court terme	88
3.2.2.3 - Des propositions qui s'inscrivent à moyen et à long terme	89
3.2.2.4 - Des conditions	91

CONCLUSION GENERALE	95
----------------------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE	98
----------------------------	-----------

ANNEXES	
----------------------	--

Liste des illustrations

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : les villages retenus pour l'enquête	12
Tableau n° 2 : évolution des Groupements créés par la SOTOCO	23
Tableau n° 3 : le système de production de la zone d'étude	35
Tableau n° 4 : appréciations des GAV dans la zone cotonnière de Notsé	53
Tableau n° 5 : appréciations des APCC dans la zone cotonnière de Notsé	55
Tableau n° 6.1 : appréciations des GPC dans la zone cotonnière de Notsé	56
Tableau n° 6.2 : évolution des GPC	56 bis
Tableau n° 8 : Les avoirs des GPC étudiés	62
Tableau n° 9 : Caractéristiques du collectif des groupements féminins d'Asrama	65
Tableau n° 10 : composition du collectif des groupements féminins d'Asrama	66
Tableau n° 11 : caractéristiques des groupements créés par les Maisons familiales	68
Tableau n° 12 : caractéristiques de l'UGPA d'Agotto	70
Tableau n° 13 : évolution historique des GPC étudiés	75
Tableau n° 14 : appréciations de la mobilisation des membres des GPC	76
Tableau n° 15 : appréciations de l'emprise de la Sotoco sur le fonctionnement des GPC	77
Tableau n° 16 : appréciations du fonctionnement par les membres et les notables des GPC	78
Tableau n° 17 : appréciations des caractéristiques des membres des OP étudiées	79
Tableau n° 16 : répartition des fonctions et des activités par OP étudiées	84

Liste des figures

Figure n° 1 : carte de situation géographique du Togo	17
Figure n° 2 : carte de localisation de la zone d'étude	19
Figure n° 3 : évolution des institutions agricoles togolaises	21
Figure n° 4 : évolution de la surface et de la production cotonnière du Togo	24
Figure n° 5 : mouvement migratoire dans la zone d'étude	27
Figure n° 6 : répartition des ethnies dans la région de Notsé	29

Liste des annexes

Annexe 1 : le guide d'entretien pour les enquêtes de terrain	100
Annexe 2 : caractéristiques des sols de la zone d'étude	107
Annexe 3 : carte de la zone cotonnière du Togo	108
Annexe 4 : pluviométrie de la zone d'étude	109
Annexe 5 : projet de convention Sotoco-GPC	110

INTRODUCTION.

1 - Cadre de l'étude

1 1- Cadre institutionnel

L'étude que nous avons menée, s'inscrit du point de vue académique dans le cadre d'un stage de spécialisation du Master européen VOPA (Vulgarisation et organisations professionnelles agricoles) du Centre national d'étude agronomique des régions chaudes (CNEARC) de Montpellier en France. Du point de vue opérationnel, elle s'intègre dans le programme de restructuration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) du Togo. Ce programme est lié aux nouvelles orientations définies par les pouvoirs publics en matière d'appui au monde rural. Il est l'occasion d'une réflexion sur la place que les organisations paysannes peuvent prendre dans les dispositifs d'appui au développement du fait du processus de désengagement de l'Etat. Dans le cadre de cette restructuration, il s'agit de déterminer le rôle que les Organisations paysannes (OP) seront appelées à jouer dans la définition et la mise en oeuvre des programmes de développement qui correspondent à leurs besoins.

Dans cette optique, la Société togolaise du coton (SOTOCO) constitue pour nous un cadre propice pour la réalisation de cette étude. En effet la SOTOCO est l'une des plus grandes structures de développement du MAEP, intervenant en milieu rural. Elle travaille à la fois avec des groupements qu'elle même a mis e place et ceux créés par des intervenants privés, notamment par les Organisations non gouvernementales (ONG).

1 2 Justification du thème de l'étude

121 - Des mutations

Le milieu rural togolais connaît diverses mutations qui sont liées à diverses sollicitations dont nous retiendrons deux :

- le désengagement de l'Etat de certaines fonctions économiques
- la restructuration des institutions rurales

Concernant le désengagement de l'Etat de certaines fonctions économiques (production et gestion) qu'il exerçait auparavant, de nouveaux espaces d'initiatives seront offerts au secteur privé, en particulier aux organisations paysannes. Mais l'occupation de ces espaces doit répondre non seulement à une certaine rigueur dans la maîtrise des compétences de la part des paysans, mais aussi et surtout, à une redéfinition des rôles de tous les acteurs intervenant dans

le milieu rural. Ce désengagement sera accompagné d'une volonté d'accroître la responsabilité des paysans organisés dans les actions de développement.

La restructuration des institutions rurales a entraîné une nouvelle répartition des tâches entre les acteurs. En effet, une des constantes des discours actuels concernant le développement rural est l'importance accordée à la promotion d'organisations paysannes susceptibles de prendre en charge diverses fonctions laissées vacantes par le retrait de l'Etat et de jouer un rôle accru dans la définition et la mise en oeuvre des programmes de développement.

122 - Conséquences des mutations dans la zone cotonnière

L'organisation de la filière coton met en oeuvre des producteurs individuels et leurs organisations, la SOTOCO et le secteur privé.

- A partir de 1992, la généralisation du transfert des opérations de collecte du coton-graine aux organisations villageoises s'est traduite dans les villages qui ne répondaient pas aux conditions de création des GAV exigées par la SOTOCO, par la création, d'organisations autour de cette fonction de collecte qu'on a appelées, les Association des Producteurs pour la Commercialisation du Coton (APCC). Les fonctions assurées par ces organisations de producteurs concernent aujourd'hui la commercialisation primaire de la totalité du coton - graine et la gestion des intrants au stade villageois. Depuis peu, la SOTOCO a aussi commencé à transférer la collecte des statistiques et la diffusion des messages de vulgarisation technique à ces organisations. Ce processus de transfert, devrait permettre aux agriculteurs et aux organisations de producteurs de maîtriser assez rapidement l'ensemble des opérations économiques situées en amont de la filière (de la parcelle au marché du coton). Leurs représentants devraient s'imposer comme partenaires à part entière au sein du Comité fiduciaire de la SOTOCO, appelé à constituer le principal outil de concertation et de décision de la filière cotonnière togolaise. De ce fait, les responsables de la SOTOCO envisagent que les organisations de producteurs de coton à caractère professionnel se différencient rapidement des groupements villageois actuels à vocation polyvalente qui assurent à la fois les fonctions technico-économiques spécifiques à la filière et la gestion d'activités à caractère social (hydraulique villageoise, école, santé,) qui ne relèvent pas des seuls producteurs du coton, mais de toute la population rurale.

Par ailleurs, dans le processus de restructuration des institutions rurales togolaises, le secteur privé a été récemment sollicité pour prendre une place importante dans la filière coton. Il assure l'essentiel des transports d'intrants, de fibres et une part croissante du transport du coton-graine. Il assure également l'essentiel des activités de services liées à l'activité

cotonnière. En aval de cette filière, le secteur privé a commencé à être présent dans le secteur de l'huilerie notamment avec Nioto, une usine qui triture la totalité des graines du pays.

Il apparaît utile de s'interroger sur la situation actuelle des OP mises en place par la SOTOCO et celles créées par les ONG, afin de déterminer :

- les activités qu'elles mènent ;
- les problèmes qu'elles rencontrent ;
- leur degré de préparation pour aborder des tâches et des responsabilités nouvelles.

La présente étude constitue une contribution à la connaissance des OP de la zone et à l'élaboration de recommandations susceptibles d'appuyer l'émergence et le renforcement des OP. Elle vise à alimenter la réflexion de la structure d'encadrement qui est appelée à s'adapter compte tenu de la nouvelle politique de développement rural.

2 - La problématique de l'étude

21 - Des questions

Avec la nouvelle donne politique en matière d'encadrement du monde rural, avec la mondialisation de l'économie de marché et dans le cadre du libéralisme économique, les structures étatiques devront progressivement se désengager et confier les différentes fonctions qu'elles assuraient auparavant aux OP pour la gestion et leur accorder ainsi beaucoup plus de responsabilité. Dès lors, toute une série de questions fondamentales se trouvent posées.

Dans le cadre du désengagement de l'Etat, quel sera le rôle des OP dans la définition et la mise en oeuvre des programmes de développement ? Comment faire pour que les OP existantes et celles qui se créeront ne soient pas seulement des consommateurs de conseils, d'innovations, mais des acteurs de leur propre développement ?

Quels appuis apporter aux paysans et à leurs organisations pour améliorer l'environnement général de la production agricole afin que paysans puissent occuper la place qui leur revient dans les diverses filières (transports des intrants et des récoltes à transformer et les autres services liés aux activités de la culture assurée par le secteur privé)?

Quelles devraient être les nouvelles relations entre ces OP et les intervenants en milieu rural ? Comment une paysannerie pauvre, souvent analphabète, pourra-t-elle répondre à cette nouvelle donne politique en matière de développement rural ?

Autant de questions que cette étude voudrait aborder pour tenter d'apporter des éléments de réponses, sans prétendre aboutir à des réponses définitives à un problème aussi complexe

22 - Objectifs

L'étude que nous avons menée concerne à la fois les formes d'organisation traditionnelles et les nouvelles ayant des activités technico - économiques qui existent dans la zone cotonnière à Notsé.

Les objectifs de cette étude étaient les suivants :

1 - Faire un diagnostic des OP. A cet effet, l'étude se propose :

- * d'identifier les différents types d'Organisations Paysannes (OP) de la zone d'étude;
- * de caractériser ces OP en analysant leurs conditions d'émergence et de renforcement et en étudiant les objectifs qu'elles se fixent, leur fonctionnement, les résultats obtenus et les difficultés qu'elles rencontrent ;

2 - Etudier l'évolution et les perspectives de ces OP; ce nous amène à :

- * identifier la perception que les producteurs ont des OP et la place et le rôle qu'ils leur attribuent;
- * appréhender le degré d'efficacité économique, d'autonomie et d'appropriation sociale à des degrés divers des OP par les producteurs et la pérennité de ces OP.

3 - Enfin définir les modalités d'appuis adaptés à la diversité des situations ; ce qui nous a amenés à :

- * Proposer des solutions pour améliorer le fonctionnement, l'efficacité, l'autonomie, et la pérennité des OP déjà existantes, mais aussi envisager certaines précautions pour la création de nouvelles OP;
- * Envisager de nouvelles formes de relations entre les producteurs organisés au sein de leurs OP et les autres acteurs en particulier les structures de développement rural de la région.

3 - Méthodologie et travail effectué

La méthodologie adoptée pour réaliser le travail s'est inspirée du point de vue sociologique. Elle s'est appuyée sur les méthodes Groupe d'étude de recherche et de développement agricole local (GERDAL) et Groupe de recherche et d'appui pour l'autopromotion des populations (GRAAP). En effet pour les séries d'entretiens effectués, la méthode GRAAP de Alain HUSSON qui consiste à faire et à travailler avec les groupes distincts. dans le cas de cette étude nous avons distingué les notables, les membres du comité de gestion ou du bureau, les adhérents les non adhérents (puisque chacun n'a pas la même conception du groupement). Le fait de les entretenir séparément dans un premier temps, permet de libérer la parole de tous. Pour les entretiens, la méthode GERDAL de Jean Pierre

DARE a été adoptée Cette méthode consiste à partir des préoccupations des producteurs et non des besoins, les aider à formuler leurs préoccupations ou problèmes en questions traitables et elle s'adresse au groupe professionnel. La démarche de cette méthode vise aussi à libérer la parole, à relier et organiser les préoccupations (faire la synthèse) et à proposer (faire une piste de travail).

La méthode retenue pour cette partie de l'étude comprend 5 étapes suivantes à savoir :

- identification et délimitation de la zone d'étude
- choix des groupements étudiés
- enquête de terrain proprement dite
- analyse et exploitation des données d'enquête
- rédaction de mémoire.

31 - Première étape : identification et délimitation de la zone d'étude

Compte tenu de la diversité des situations de la région (diversité des OP, hétérogénéité socioculturelle et spatiale, ...etc.) et surtout en fonction des moyens que la structure d'accueil a pu mettre à notre disposition et du temps qui nous est imparti, nous sommes étions amené à retenir et délimiter une zone d'étude. En effet nous avons d'abord retenu avec les responsables de la structure d'accueil (la SOTOCO), la petite région de Notsé (Préfecture de Haho). Ensuite nous avons eu une série d'entretiens avec les organismes de développement ayant des prérogatives en matières de coopération, et qui travaillent dans la région de Notsé à savoir la SOTOCO, le Centre 'animation rural (CAR) de Naolo, les Maisons familiales (MF) de Hahomégbé et l'Opportunities industrialization center (OIC) à Notsé. Ces entretiens ont permis d'obtenir de précieuses informations, de déterminer les approches de chaque structure en matière d'organisation des paysans, de connaître et de localiser les OP suivies par ces structures.

32 - Deuxième étape : choix des groupements étudiés

Dans la zone d'étude, nous avons choisi avec chaque structure un échantillons de groupements. Nous n'avons pas effectué notre choix sur la base de représentativité statistique mais nous avons fait un choix raisonné qui tient compte de la diversité de situations que l'on peut rencontrer dans la région. Ainsi quatre critères de choix ont été utilisés pour retenir les groupements étudiés.

Le premier critère de choix des groupements étudiés a été l'origine des groupes. A cet effet, nous avons étudié les Groupement agricole villageois (GAV) et les Associations por commercialisation du coton-graine (APCC) créés à la SOTOCO, des groupements suscités par

le CAR de Naolo, des groupements encadrés par les Maisons Familiales de Hahomégbé et des groupements soutenus par l'OIC-Notsé.

Le second critère a été la localisation géographique. Nous avons choisi des groupements aussi bien dans les villages qui sont éloignés de la grande voie, que ceux qui sont à proximité pour avoir un échantillon qui prend en compte la diversité économique (accès au marché).

Le troisième critère a été l'homogénéité ou l'hétérogénéité ethnique ou sociale. Nous avons été amenés à étudier des groupements mon-ethniques et des groupements où plusieurs groupes ethniques cohabitent.

Le quatrième critère a été l'ancienneté / évolution du groupement. Nous avons choisi des groupements structurés et des groupements peu structurés.

Sur la base de la combinaison des quatre critères précités, nous avons retenu des groupements répartis comme l'indique le tableau n° 1.

Tableau n° 1 - Les villages retenus pour l'enquête

Structure	Secteur	Nombre de groupements	Nom des OP et village
SOTOCO	Haho-Nord	4	Agbati-gare, Latho, Sikpévita et Kpégnon-adja
SOTOCO	Haho-Sud	5	Agottové, Attitsohoé, Amékoahoé, Kpédji et Kpové-marché
CAR de Naolo	"	1	- Collectif des groupements féminins (CGF) d'Asrama avec 9 grpts
M. F. de Hahomégbé	"	2	-Groupement Midonoussin - Groupement Gbénondou
OIC Notsé	"	2	- UGPA d'Agotto avec 11 grpts - Groupement Espérance
Total		14	

33 - Troisième étape : enquêtes de terrain proprement dites

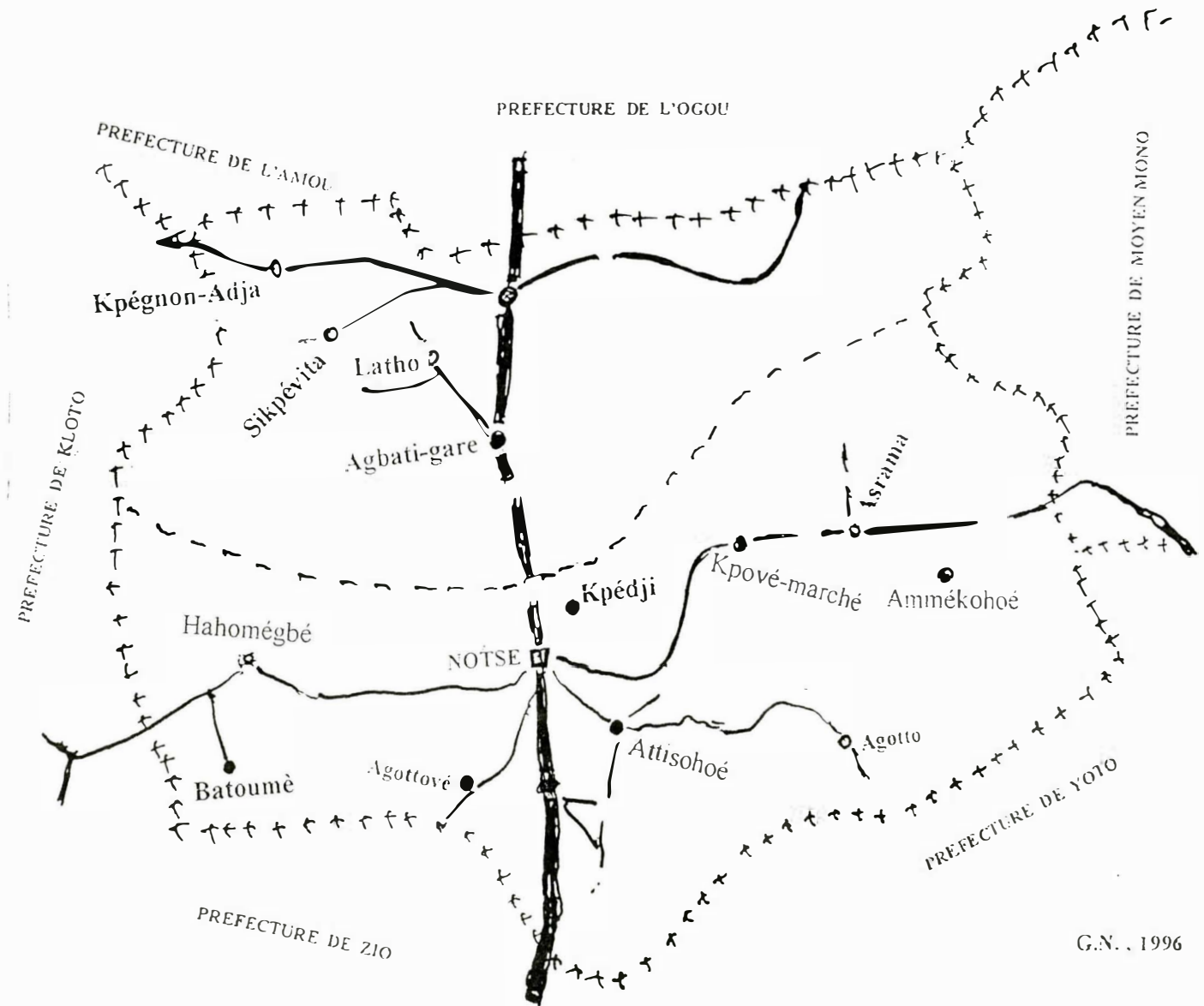
Des enquêtes ont été menées dans toute la région auprès des différents groupements retenus et des acteurs institutionnels impliqués dans la promotion des OP (autorités traditionnelles, SOTOCO, CAR, MF et OIC). Ainsi, nous avons réalisé ces enquêtes sous la forme semi - directive à partir de guides d'entretien conçus à cet effet. Durant nos entretiens,



Figure n° 2 : Carte de localisation de la zone d'étude (bis)

LEGENDE

- - - : Limite de préfecture
- : Chef lieu de préfecture
- : Village enquêté



nous avons eu recours aux interprètes pour résoudre le problème de la diversité de langues parlées dans la zone (Èwé, Adja, Ehoué, Kabiye et Losso).

Etant donné que notre démarche se veut globale et qu'elle a pour ambition l'analyse non seulement du fonctionnement interne des OP mais aussi de leurs rapports avec leur environnement institutionnel, notre étude a été réalisée à quatre niveaux.

- Premier niveau : des entretiens avec les responsables des structures de développement de la zone, d'abord pour bien leur expliquer l'origine et les raisons de notre étude, les modalités et les objectifs de notre démarche, ensuite pour recueillir des informations les concernant : leur mandat, leur domaine d'action, leur approche (méthode et concept d'intervention) leurs moyens (matériel, et humain), leurs résultats, leurs perspectives et les perceptions qu'elles ont des groupements qu'elles encadrent. Après ces séances de travail, chacun des responsables des structures nous a présenté dans chaque village retenu, le chef du village et les responsables du comité de gestion des groupements en vue de bien leur expliquer l'origine et les raisons de notre étude, les objectifs et les modalités de notre démarche et de connaître leur disponibilité et prendre les rendez-vous.

- Deuxième niveau : des entretiens avec des autorités traditionnelles du village dans lequel évolue le groupement retenu (chef du village, notables et des personnes ressources), pour recueillir des données sur l'histoire, le peuplement, les activités, la gestion du foncier, les infrastructures/équipements et la perception qu'elles ont de l'impact et de l'évolution du groupement dans le village. Ceci a permis d'apprécier leurs réactions et leur intérêt pour les actions des organisations dans leur villages.

- Troisième niveau : des enquêtes auprès des groupements retenus. Afin de collecter suffisamment d'informations et de points de vue de sources différentes, nous avons eu à réaliser ce travail en deux temps :

* **dans un premier temps**, un entretien a eu lieu avec les membres du Comité de gestion autour des thèmes suivants :

- . la création du groupement (date, conditions d'émergence et objectifs de départ) ;
- . les caractéristiques (de départ et actuelles) du groupement (nombre d'adhérents / producteurs, équipements, etc...) ;
- . les évolutions connues par le groupement (nombre d'adhérents, scission ou regroupement) ;
- . les activités menées par le groupement (nature des activités, organisation, conditions de réalisations,, capacité du groupement à élargir son champ d'action, etc...) ;
- . les résultats obtenus :

- . les problèmes rencontrés dans les activités menées en amont de la production (approvisionnement en intrants, accès au crédit,...), en aval de la production (commercialisation) ;
- le fonctionnement interne du groupement (choix des dirigeants, fréquence des réunions, participation des membres aux réunions, circulation de l'information, modalités de prise de décisions, modalité de gestion,) ;
- . les relations du groupement avec son environnement (type relation avec l'organisme de suivi ou de tutelle et avec les autorités traditionnelles de la localité)
- . les besoins ressentis par les membres du groupement ;
- . les perspectives des membres du groupement (à court et à moyen terme) et leurs propositions pour améliorer le fonctionnement, l'efficacité et la pérennité de leur groupement

* **dans un second temps**, un entretien a eu lieu avec les membres (adhérents et non adhérents) du groupement mais en l'absence de tout membre du Comité de gestion, afin de leur donner l'occasion de s'exprimer librement. Cet entretien a tourné autour des thèmes relatifs au manque de motivation, à la faible adhésion des producteurs en général et des femmes en particulier constatée, au fort taux d'absentéisme des membres au cours des réunions. Il a également porté sur d'autres points tels que :

- . les évolutions connues par le groupement (nombre d'adhérents, scissions ou regroupements,
- . les problèmes rencontrés dans les activités menées en amont de la production (approvisionnement en intrants, accès au crédit,...), en aval de la production (commercialisation)
- . le fonctionnement interne du groupement (choix des dirigeants, fréquence des réunions, participation des membres aux réunions, circulation de l'information, modalités de prise de décisions, modalité de gestion,)
- les relations du groupement avec son environnement (type de relation avec l'organisme de suivi ou de tutelle et avec les autorités traditionnelles de la localité)
- . les besoins ressentis par les membres du groupement
- les perspectives des membres du groupement (à court terme et à moyen terme) et leurs propositions pour améliorer le fonctionnement, l'efficacité et la pérennité de leur groupement,

- **Quatrième niveau : une série de restitutions / synthèse suivies de débat** a eu lieu en trois phases pour présenter et discuter avec les acteurs concernés, des résultats d'enquête obtenus auprès des groupements et informations recueillies auprès de la structure d'encadrement:

. **la première phase de restitution / synthèse suivi de débat** a eu lieu dans chacun des villages enquêtés. Cette rencontre a réuni le chef du village et ses notables, les membres du comité de gestion du groupement, adhérents et les non adhérents. Cette phase dite concertée nous a permis de corriger ou de compléter le diagnostic externe que nous avons

réalisé, et avec la population (notables, comité de gestion, adhérents et non adhérents) de hiérarchiser les problèmes et d'aboutir à des ébauches de solutions avec apport d'informations extérieures.

. **Deuxième phase de restitution** a eu lieu à la Direction régionale de la SOTOCO à Notsé en présence du Directeur régional, du responsable de Division Coopération et Vulgarisation et des deux chefs de secteurs de la zone d'étude Haho Nord et Haho Sud.

. **Troisième phase de restitution Synthèse** a eu lieu à la Direction Générale de la SOTOCO à Atakpamé en présence du Directeur du soutien à la production et du responsable d'appui aux Organisations Paysannes.

Ces trois niveaux de restitution ont permis de faire remonter les résultats des deux phases de diagnostic (externe et concerté) aux structures d'encadrement pour avoir leurs réactions en découvrant la logique paysanne, pour apporter leurs points de vue et enfin pour les amener à contribuer à l'ébauche de solutions basées sur les ressources mobilisables.

34 - Quatrième étape : Analyse et exploitation des données d'enquêtes

Nous avons exploité les données recueillies sur le terrain et fait une synthèse des points de vue, des propositions évoquées par les acteurs rencontrés. Ceci a permis :

- * d'identifier et de caractériser les organisations paysannes;
- * d'étudier le fonctionnement et de comprendre la dynamique de ces organisations ;
- * de faire une analyse des données quantitatives des organisations paysannes, mais l'accent a été mis pour l'essentiel sur une analyse qualitative
- * d'étudier leurs perspectives d'évolution de ces organisations

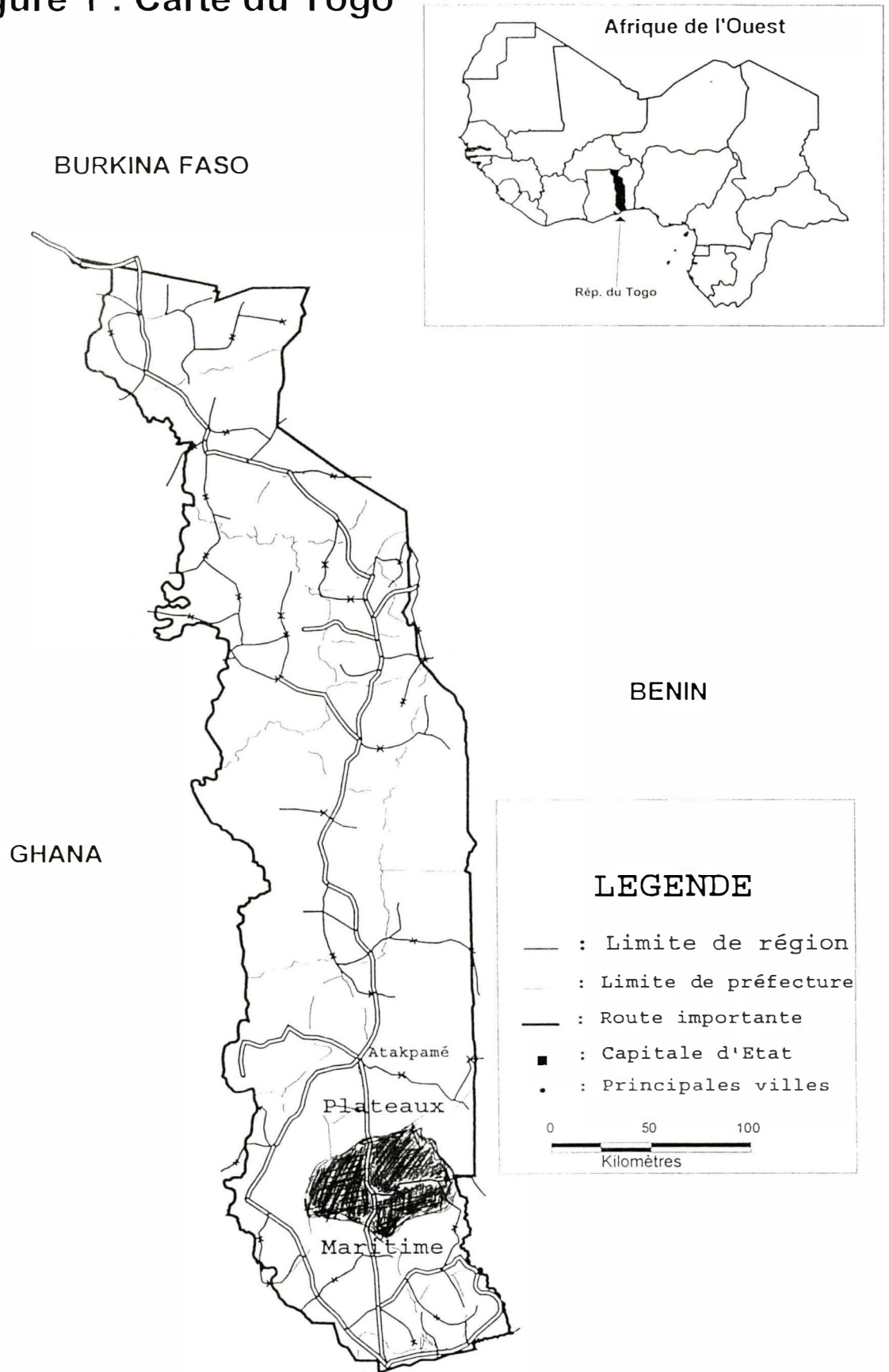
4 - Limites de l'étude

Durant cette étude, nous avons rencontré des difficultés sur le terrain qui méritent d'être soulevées :

- d'abord la période d'enquête sur le terrain, n'est pas bien indiquée compte tenu du fait qu'elle coïncide avec celle de mise en place des cultures de la deuxième saison en particulier le coton, les entretiens culturaux et épandage d'engrais de couverture sur ces cultures. Malgré les efforts de négociation pour gérer les deux jours disponibles par semaine à savoir les jours du marché et les jeudis, nous étions dans l'obligation d'éliminer le GPC de Kplèlè par manque de disponibilité des producteurs et du chef de sous-secteur qui a manqué de collaboration. Nous avons donc étudié 9 GPC de la SOTOCO au lieu de 10 retenus au départ.

- ensuite , nous avons eu des problèmes pour accéder à certains villages lorsqu'il y a une importante pluie tombée mettant certaines pistes inaccessibles et nous obligeant à renégocier un autre rendez - vous.
- enfin notre travail aurait pu se limiter aux organisations créés par la SOTOCO pour étudier leur dynamique quant à ce qui concerne le combat mené par les producteurs de coton dans la défense de leurs intérêts au sein de la filère coton, compte tenu de la restructuration des institutions rurales en cours dans le pays, nous avons estimé aborder les autres formes d'organisations existantes dans la zone en vue de proposer éventuellement l'amélioration du fonctionnement des Groupementsdes producteurs de coton (GPC).

Figure 1 : Carte du Togo



G.N. , 1996

CHAPITRE 1 - PRESENTATION GENERALE DE LA ZONE D'ETUDE

11 - LE TOGO

111 - Quelques données générales.

Situé en Afrique de l'ouest entre le 6^e et 11^e degré latitude nord, correspondant à un étirement d'environ 600 km, le Togo est limité au nord par le Burkina Faso, au sud par l'océan Atlantique, à l'est par le Bénin, à l'ouest par le Ghana et couvre une superficie de 56700 km² (Figure n° 1)..

Le Togo est divisé en 5 régions économiques comprenant 30 préfectures et sous-préfectures (Figure n° 1). En 1995, la population totale est estimée à 4,2 millions avec une population rurale de 2,8 millions d'habitants (70 %). Alors que la densité totale du pays est de 73 habitants / Km², celle du milieu rural est de 27 habitants / km². Le taux d'accroissement de la population est de 3,2 % (DEBOUVRY, P., 1995). Le nombre total de familles rurales au Togo était estimé en 1995 à 0,41 millions (Mission CP / FAO, 1995)

La population est composée de 38 ethnies dont les plus importantes sont les Ewés - Adjas, les Kabièyès - Lossos et les Tems ou Cotocolis (FRANÇOIS, Y; 1993).

L'agriculture et l'élevage qui emploient plus de 70 % de la population, contribuent à 30 % du PIB (Produit intérieur brut). 16 % seulement de la surface nationale est cultivée alors que 60 % des terres disponibles sont fertiles (DIAGNE, D. 1995). Les principales cultures vivrières sont: les céréales(le maïs, le mil le sorgho), les tubercules (le manioc, l'igname), les légumineuses (le niébé, l'arachide) Les cultures de rentes sont le coton, le café et le cacao.

Le phosphate constitue la principale ressource minière exportée.

112 - Quelques repères historiques sur la restructuration du monde rural au Togo

1121 - Avant l'indépendance

Les coopératives existaient déjà avant la création des Sociétés de Prévoyance (SP). Elles avaient été mises en place par l'administration coloniale allemande, mais c'est sous l'impulsion du décret français de 1955 que furent créées les coopératives qui ont un peu duré. Parmi celles-ci on peut citer la Coopérative de Producteurs de Cacao du Litimé (PROCALI).

1122 - Après l'indépendance

Les choix politiques effectués après l'indépendance en matière de production agricole et de développement rural se sont traduits par la création d'organisations paysannes dont les attributions ont évoluées selon les périodes suivantes (Figure n° 3).

Au lendemain de l'indépendance du Togo, apparaissent en 1965 les Sociétés régionales d'aménagement et de développement (SORAD) en remplacement des Société publique d'Action rurale (SPAR).

En 1967, l'ordonnance n° 13 du 22 Avril 1967 portant statut de la coopération a été promulguée. Avec cette ordonnance, suivi du Décret n° 71. 167 du 03 septembre 1967 portant l'application de l'ordonnance n° 13 pour ce qui a trait à la coopération agricole, toutes les sociétés précoopératives ou coopératives se retrouvent alors sous la tutelle du Ministère du Développement Rural (actuel Ministère de l'agriculture, d'Élevage et de la Pêche).

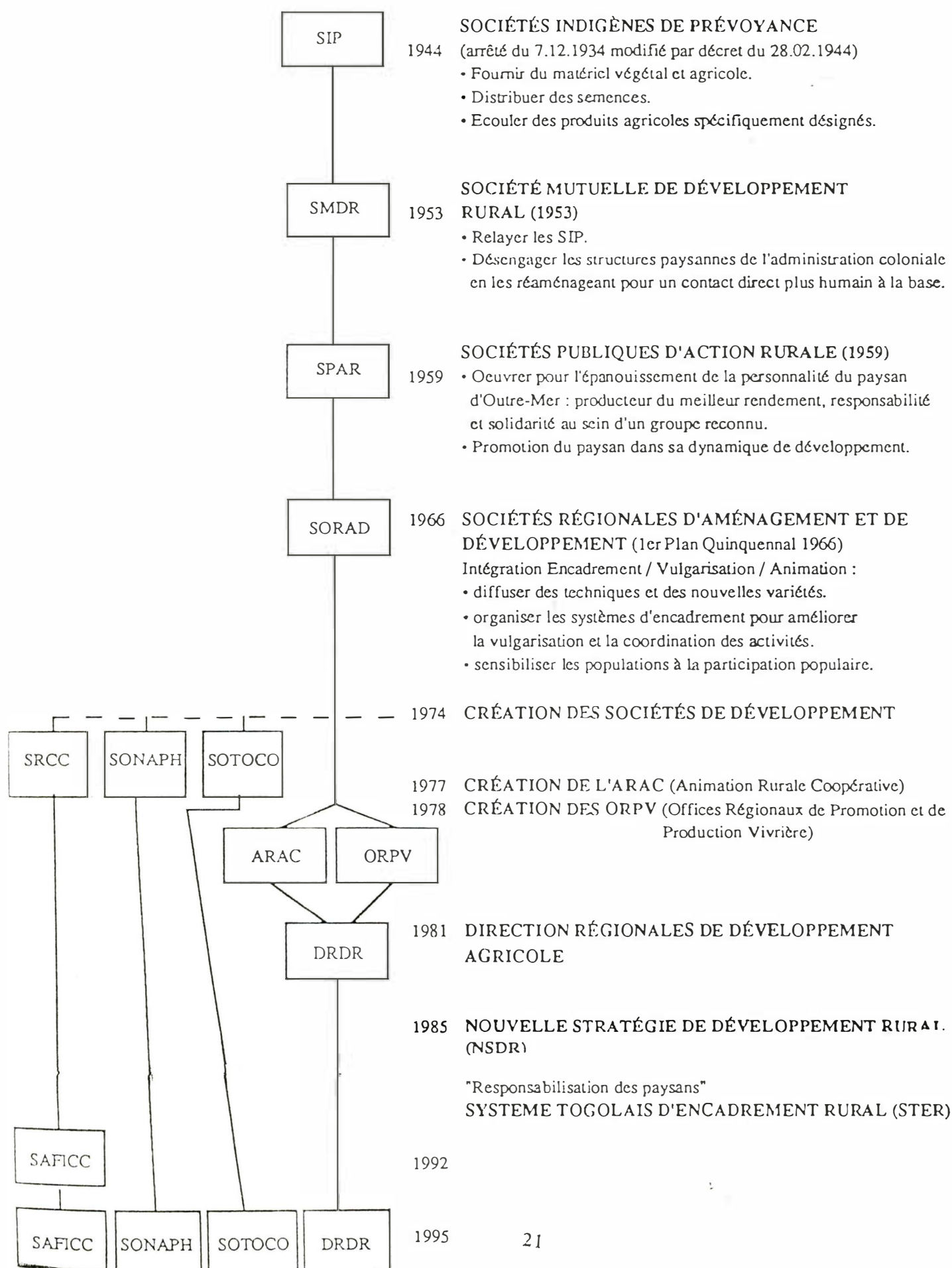
A partir de 1971, dans le cadre de son deuxième Plan quinquennal (1971-1975) qui se veut un plan de production, l'État togolais mettra en place des structures par produit et fonction. C'est ainsi que la Société pour la rénovation et le développement de la caféière et de la cacaoyère (SRCC) devenue actuellement la Société nationale d'appui à la filière café / cacao (SAFFIC) et la Société togolaise du coton (SOTOCO) ont été créées. Elles vont se superposer aux Sociétés régionales d'aménagement et de développement (SORAD) et auront au sein de leur structure, un Service de la promotion des groupements villageois (SPGV). Elles créent alors de Groupements agricoles villageois (GAV) qui auront pour finalité de :

- * assurer la collecte primaire des produits à commercialiser;
- * prendre en charge les opérations de distribution d'intrants.

Avec l'avènement en 1985 de la Nouvelle Stratégie du Développement Rural caractérisée par un encadrement centré sur les préoccupations du paysan et non plus uniquement sur les cultures, un accent particulier a été mis sur la coopération. C'est ainsi qu'il va avoir une déconcentration de la Division de la coopération et de la Mutualité (DCM) au niveau régional, dans les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR).

En 1991, dans le cadre du changement la vie politique au Togo, a eu lieu la Conférence Nationale Souveraine qui a permis la tenue des États Généraux de l'Agriculture en mars 1992. Ceux-ci ont connu la participation de représentants du monde rural parmi lesquels on comptait des responsables des groupements villageois. Ils ont permis de jeter un regard critique sur l'application de la Nouvelle Stratégie du Développement Rural. Grâce à l'application de l'une des recommandations formulées la (DCM) est devenue la Direction de la Coopération de la Mutualité et du Crédit (DCMC). Dotée de plus de prérogatives, elle devrait contribuer à la

Figure n° 3 : Evolution des institutions rurales



définition d'une politique nationale de développement coopératif et à la démocratisation du monde rural. Mais l'application des recommandations des États Généraux a connu un coup d'arrêt lié à la crise institutionnelle qu'a traversé le pays de 1992 à 1993 (DIAGNE, D. 1994).

Depuis 1994, l'État va amorcer un processus de restructuration du monde rural à travers un recentrage des activités du Ministère de l'agriculture, d'Élevage et de la Pêche (MAEP) sur les services publics essentiels, la décentralisation et la professionnalisation des services aux producteurs, privatisation et surtout participation plus accentuée des principaux acteurs, les producteurs, aux décisions concernant le développement. A cet effet, le Projet National d'Appui aux Services Agricoles (PNASA) va appuyer la stratégie gouvernementale de développement rural. Une importance particulière est accordée au programme d'appui aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) qui va apporter aux paysans l'aide nécessaire à la constitution et à la consolidation de leurs groupements par des actions d'assistance technique en vue de promouvoir et de renforcer la restructuration du monde rural (CP / FAO / BM, 1995).

113 - Evolution historique des OP

Si l'on fait une rétrospective du mouvement coopératif au Togo, des formes d'organisations appelées coopératives de commercialisation du coton ont été créées dans les années 70, notamment dans la région des Plateaux. Mais ces coopératives n'ont pas été créées par les producteurs. C'étaient des anciens acheteurs de produits qui avaient travaillé dans les sociétés d'exportation et d'importation telles que la SGGG, la CIFAQ, l'UAC, etc. A partir de 1975, ces sociétés n'assuraient plus la commercialisation des produits. Les acheteurs des produits pour le compte de ces sociétés ont été remerciés. Ces anciens acheteurs vont essayer de monter d'une manière ou d'une autre, des formes d'organisations qu'ils ont appelées à l'époque des coopératives. Dans la région de Notsé, on comptait au total 8 coopératives.

Chaque organisation de ce type avait un territoire. Les producteurs qui travaillaient dans ces territoires n'étaient pas bien informés de la vie de la coopérative; seul l'initiateur de la coopérative savait ce qu'il faisait. En effet il va contracter des prêts de dizaines voire de centaines de millions de francs CFA au nom des producteurs. Ceux-ci seront amenés à rembourser sans qu'ils ne soient au courant de la mauvaise gestion des fonds de leur coopérative. Au fil des temps les dettes vont s'accumuler. C'est ainsi qu'en 1978 - 1979 dans la seule région de Notsé, les dettes de ces coopératives auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) s'élevaient à plus de 950 millions de francs CFA. Le constat est le suivant: alors que les initiateurs ont des comptes bancaires bien garnis, leurs affaires tournent très bien mais ceux qui produisent n'ont rien.

Selon l'étude de la mission de BDPA-SCETAGRI (1991), ces coopératives ont dans l'ensemble été des échecs pour des raisons liées :

- * au manque de concertation initiale avec la base;
- * à la taille trop importante pour une première expérience;
- * à la mauvaise gestion
- * aux détournements des fonds des groupements effectués par certains responsables.

Ces "pseudo - coopératives" ont fini par disparaître. La SOTOCO va mettre en place, des organisations de producteurs, c'est à dire des paysans disposant de terre et exploitant eux - mêmes (quand un individu n'a pas de parcelle de terre, il n'est pas membre de l'organisation). C'est en 1984 que ces formes d'organisations qu'on observe aujourd'hui ont été mises en place et ont commencé par évoluer.

Ainsi, pour promouvoir ces nouvelles formes d'organisations paysannes appelées désormais groupements, la SOTOCO a instauré les ristournes (frais de marché de coton-graine acheté)

114 - Evolution quantitative des OP dans la zone cotonnière au Togo

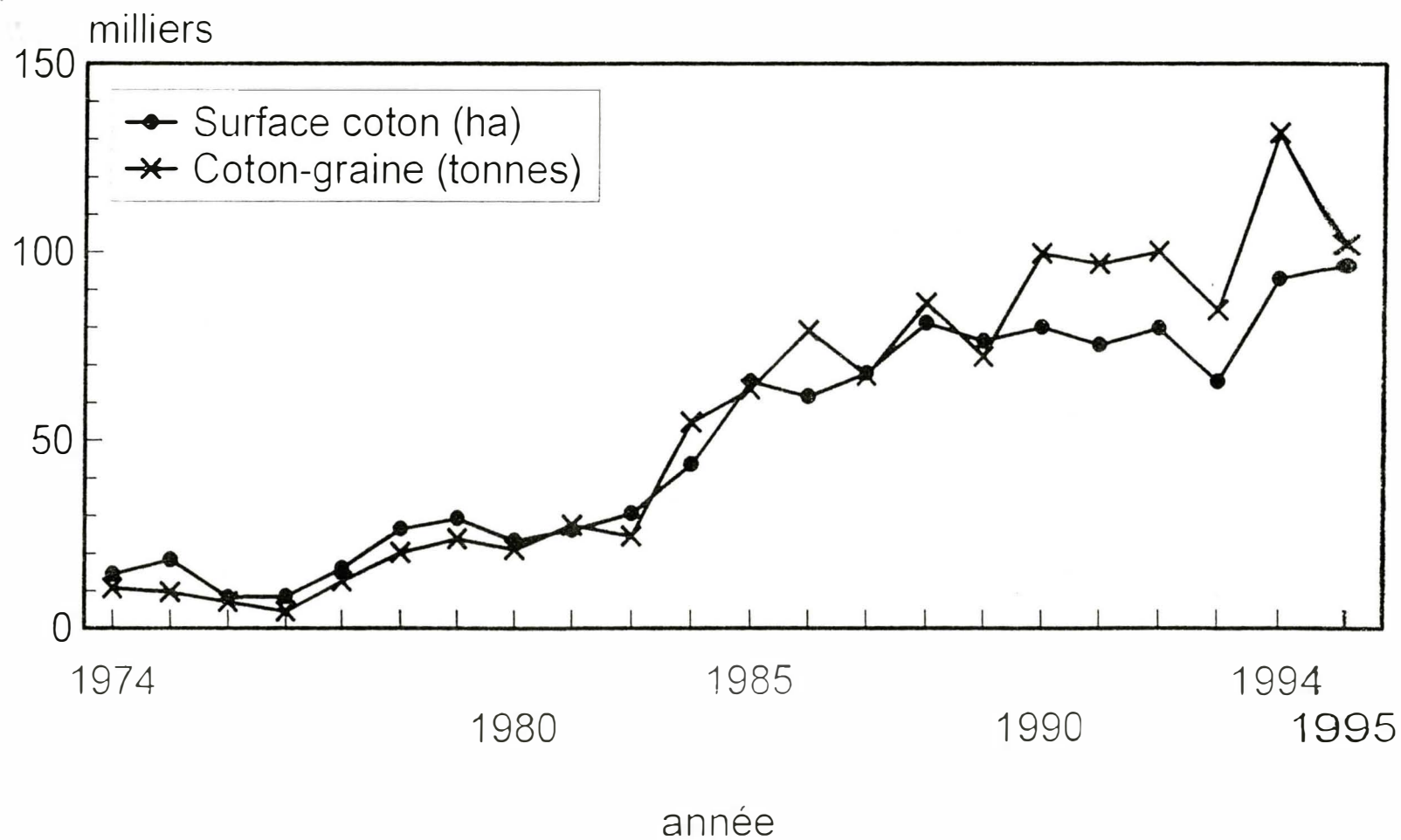
La culture cotonnière est devenue le moteur des OP. En effet les 551 GAV de la zone cotonnière vivent des ressources du coton à partir desquelles, ils initient des activités de développement socio-éducatif et sanitaire. La promotion, par la SOTOCO d'Associations pour la collecte du cotn-graine(APCC) à partir de 1990/91, a rapidement démultiplier le nombre d'Organisations Paysannes. En mars 1996, 2247 Groupements de producteurs de coton (GPC) ont été recensés dont 551 GPC et 1696 APCC. Le tableau n° 2 nous montre l'évolutions des GPC dans la zone cotonnière depuis leur mise en place et actuellement, le poids important des APCC (75,5 %des GPC) par rapport aux GAV(24,5 %des GPC). Nous développerons plus loin la différence entre les GAV et APCC. Mais la justification de la deuxième qui supplante la première est que les conditions exigées par la SOTOCO pour la création des GAV excluait un grand nombres de villages qui seront pris en compte au moment de la création des APCC.

Tableau n° 2 : évolution des Groupements créés par la SOTOCO

Année	GAV	APCC	TOTAL
1984	22	0	22
1990	384	0	384
1991	428	148	576
1996	551 (24,5 %)	1696 (75,5 %)	2247

(Source : SOTOCO, Service de la promotion des Groupements . Situation de 1995/96).

Figure 4 : évolution de la surface et de la production cotonnière



Source : SOTOCO

115 - Evolution de la production cotonnière au Togo.

La figure n° 4, nous montre l'évolution de la surface et de la production cotonnières du Togo. On observe une croissance globale de la production avec une baisse de production dans certaines années (1977, 1980, 1983, 1987, 1989, 1993).

12 - LA ZONE COTONNIERE ET LA REGION DE NOTSE

121 - Localisation géographique de la zone cotonnière

La zone d'extension de la culture cotonnière couvre actuellement plus de 80 % du territoire national, du nord de la région maritime jusqu'à la frontière du Burkina Faso à l'exception de la région des Plateaux-ouest qui est celle du café et du cacao (annexe n° 3). La culture cotonnière couvre la totalité de la région de Notsé.

122 - Importance du coton

Dans la sous région ouest - africaine, le Togo est considéré comme " pays cotonnier ". La culture cotonnière constitue aujourd'hui la principale culture de rente du pays. Elle intéresse plus de 60% de la population rurale, De plus, les 136.000 tonnes de coton-graine produites durant la campagne agricole 1994-1995, sont cultivées sur près de 100.000 ha, par près de 140.000 exploitations agricoles (BEROUD, F, 1995). La figure n° 4, nous montre l'évolution de la surface et de la production cotonnières du Togo.

Dans la région de Notsé qui est notre zone d'étude, le coton constitue aussi la principale culture de rente . Cette région produit à elle seule près de la moitié de la production nationale.

13 - La zone de Notsé (Préfecture de Haho).

La préfecture de Haho (zone d'étude) se situe au sud-est de la région des Plateaux et a une superficie d'environ 3.000 km². Elle est limitée au Nord par les préfectures d'Ogou et d'Amou, au Sud par les préfectures de Zio et Yoto, à l'Est par la préfecture du Moyen - Mono et la république du Bénin et à l'Ouest par les préfectures de Kloto et d'Agou (Figure n° 2).

131 - Caractéristiques du milieu physique

1311 - Sols, relief et végétation.

La préfecture de Haho s'étend sur une unité morphologique précambrienne caractérisée par un relief mou parsemée de buttes isolées (100 à 200 m) qui se relève progressivement du Sud vers le Nord. Ce relief, est très érodée par le Mono et ses affluents.

Les sols sont assez diversifiés avec une prédominance de sols ferrugineux avec ou sans concrétions (Figure 2).

La végétation est caractérisée par une savane arborée avec présence de forêts galeries le long des cours d'eau. La vallée du Mono est le domaine d'une savane herbeuse (Direction Régionale du Plan, 1996).

1312. - Climat et hydrographie

La préfecture de Haho jouit d'un climat subéquatorial ou guinéen caractérisé par deux saisons de pluies, une grande de mars à juillet avec un paroxysme en juin et une petite de septembre à octobre avec un maximum en octobre, et deux saisons sèches, une grande de novembre à février, une petite en août. La pluviométrie totale varie de 1.000 à 1.200 mm (Annexe n° 4).

Le réseau hydrographique comprend le Mono et ses affluents : Haho et son affluent Yoto, Chra, Asrama, ...

132. - Caractéristiques du milieu humain

1321. - Historique du peuplement

Le peuplement de la zone d'étude (Notsé) remonte au XIII^e et XIV^e siècle. A l'origine, ce sont des Adjas (*Adjato* ou *Adjano* = les faiseurs de pluies), qui chassés de la vallée du Nil, entreprirent une grande migration vers l'Ouest. Ils transitèrent par Oyo (au Nigeria) puis arrivèrent à Kétou (au Bénin) que certains appellent *Amedzofé* (qui signifie lieu des naissance ou des origines) ou *Mahoufé* (séjour de Dieu). Kétou était alors une place forte entourée de hautes murailles. Pour des motifs mal précisés (dissensions intérieures, recherches de terres nouvelles, voisinage, guerriers encombrants sous la conduite de *Togbeany* = roi de terre), une importante fraction va migrer vers l'Ouest pour s'installer à Tado sur la rive Est du Mono. De là, des dissensions se produisirent encore : un groupe répartit vers le sud - est en

direction du Bénin et au autre, ayant à sa tête le chef NUA, poursuivit son chemin vers l'Ouest et s'installa à Notsé (*NUATSA* de son nom *NUATSI* = le chef *MUA* se sédentarise) dont la fondation remonte au XV^e siècle (Figure n° 6). Ce groupe issu d'un rameau ADJA, va être la base du peuple Ewé qui va fonder un royaume à Notsé (CORNEVIN R. 1973, COORDONNIER, R. 1982, TALLEC, M. 1986)

Le royaume de Notsé a connu son apogée sous le règne de Agokoli. Il monte sur le trône vraisemblablement dans les premières années du XVIII^e siècle ; il succède à son père Afotché et habite le quartier Alinou - Avizoha. A l'imitation de Tado, il fit construire autour de la vieille ville, un immense mur en terre d'une douzaine de kilomètres de pourtour. Ceci pour des raisons diverses entre autres, la protection de la population contre les razzias des chasseurs d'esclaves. Cette construction n'avait pas reçu l'aval de tout l'entourage d'Agokoli. EDOH son frère aîné refusa de participer à la construction de cette muraille et alla s'installer avec une partie de la population au Nord de Notsé à Kpédomé. C'est avec l'augmentation de la population que le problème d'espace vital va se poser et la conquête de nouvelles terres va ainsi commencer. Ainsi, les populations en quittant soit la vieille ville soit Kpédomé vont créer des fermes qui sont devenues des villages dont certains ont fait l'objet de notre étude.

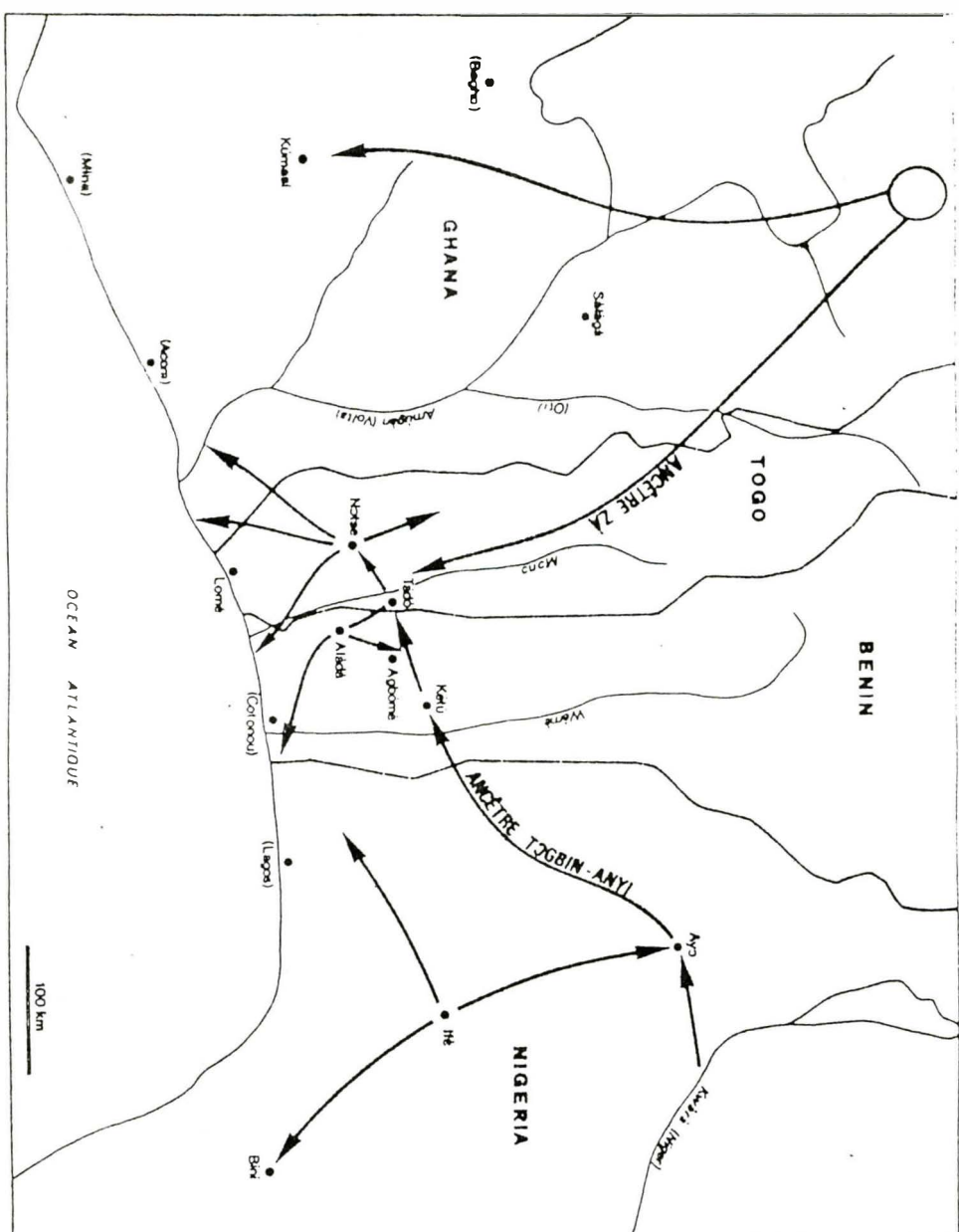
Les Adjias installés à l'Est de Notsé et **les Ewés** au Centre et à l'Ouest de Notsé, constituent donc les deux groupes ethniques autochtones de l'actuelle préfecture de Haho dont le chef lieu est Notsé.

A ces deux groupes ethniques, vinrent s'ajouter plus récemment dans l'histoire, des migrations allochtones.

Les éhoués sont des adjas venus du Bénin (où ils s'étaient installés après leur séparation avec ceux de Tado (Tallec, M. 1986). Plusieurs événements sont à l'origine de cette migration vers le Togo parmi lesquels, le besoin d'espace vital, et de nouvelles terres, le refus de payer les taxes civiques pour les hommes et les femmes et la taxe sur le palmier à huile instaurée par l'administration coloniale française du Dahomey (actuel Bénin).

Les Kabiyès et Lossos venus du Nord Togo : migration organisée dans la passé par l'administration coloniale allemande, puis française pour désaturer leur région d'origine (Kara) en créant des centres de peuplement dans les zones vides et pour des besoins de grands travaux (construction de chemin de fer, route, usines, ...). Ces migrations sont à l'origine de la création de certains villages de la zone : Wahala (Tallec, M. 1986).

Figure n° 5 : Mouvement migratoire dans la zone d'étude



(Source : PAZZI R., 1984)

Ces mouvements migratoires se poursuivent encore aujourd'hui, ils concernent les mêmes groupes ethniques. L'immigration actuelle de ces populations dans la zone de Notsé s'explique par la pénurie de terres dans leur région d'origine. En fait, les kabyès et lossos arrivent dans la zone pour le métayage auprès des Ewés (autochtones) et c'est au fil de temps qu'ils vont demander des terres cultivables pour s'installer en créant des fermes qui deviendront aujourd'hui de petits villages satellites autour des villages autochtones qui ont fait l'objet de notre étude.

D'autres groupes ethniques, **Akposso, Ouatchi, Anas (Ifè)** venus des préfectures limitrophes de Haho et les Moba venus de la région des Savanes au Nord du Togo, arrivent également dans la zone toujours en quête de terres cultivables.

Les Cocolis (ou Tem) venus de la région Centrale du Togo arrivent dans la zone en s'installant dans les grandes agglomérations pour mener des activités de transport et de commerce

1322. - Population

La zone d'étude, préfecture de Haho est une préfecture cosmopolite où vivent plusieurs ethnies dont les principales sont Adja, Ehoué, Ewé, Kabyè, Losso Ifè (Ana), Cocolis, etc. Sa population est estimée à 115 000 habitants en 1995 et la densité moyenne est de 38 habitants au km² environ. Cette densité est faible par rapport à la moyenne nationale qui tourne autour de 70 habitants/km²) (Direction régionale du Plan des Plateaux , 1996).

133 - Le système foncier

Les terres cultivées et celles de parcours de chasse étaient donc considérées comme occupées par une collectivité, donc appropriées par elle. C'est le premier coup de hache qui confèrait le droit de propriété ou "l'ayant droit foncier" (Do FELLI, 1986). Les Ewés étaient donc les premiers arrivés dans la zone de Notsé (Préfecture de Haho). Viennent ensuite les Adjas-Ehoués qui se sont installés à l'est de Notsé. Ces deux ethnies sont les ayants droit ou propriétaires des terres de Notsé. les autres ethnies (Kabyès-Lossos) sont des immigrants (étrangers) et ne sont que des non ayants droit fonciers.

Les propriétaires utilisent leur atout foncier pour obtenir de la rente en argent ou en espèce. Ainsi le non détenteur de terre qui sollicite une parcelle pour exploiter, est soumis à un contrat de location dont le renouvellement apparaît pour le propriétaire, comme un instrument pratique pour éviter les contestations et défendre ainsi son avoir foncier.

Dans tous les villages Ewés qui ont fait l'objet de notre étude (Agbati-Gare, Kpégnon adja, Sikipévita, Latho, Agottové, Kpédji, et Attitsohoé), l'obtention de terres cultivable varie suivant que le demandeur est autochtone ou allochtone.

Pour un autochtone qui la demande une parcelle de terre il n'y a aucun contrat entre le propriétaire et l'emprunteur et à la fin de la campagne rien n'est exigé comme rente en argent ou en nature.

Par contre pour un allochtone qui demande de parcelle de terre pour cultiver, il est soumis à un contrat type qui le lie avec le propriétaire . En effet l'emprunteur devra apporter au propriétaire en contrepartie de la parcelle qu'il loue :

- à la demande, 2 bouteilles de GIN;

- lors des fêtes de Noël et d'Agbogbozan (fête traditionnelle de la diaspora des Ewés célébrée dans la première semaine de septembre à Notsé), 1 litre de SODABI (boisson alcoolisée tiré de la distillerie du vin de palme), 1 coq ou 1 pintade et 12 tubercules d'igname;

- à la fin de la campagne il apporte au propriétaire, 1 sac de 100Kg de maïs par hectare cultivé et 5 000f cfa par hectare de coton cultivé.

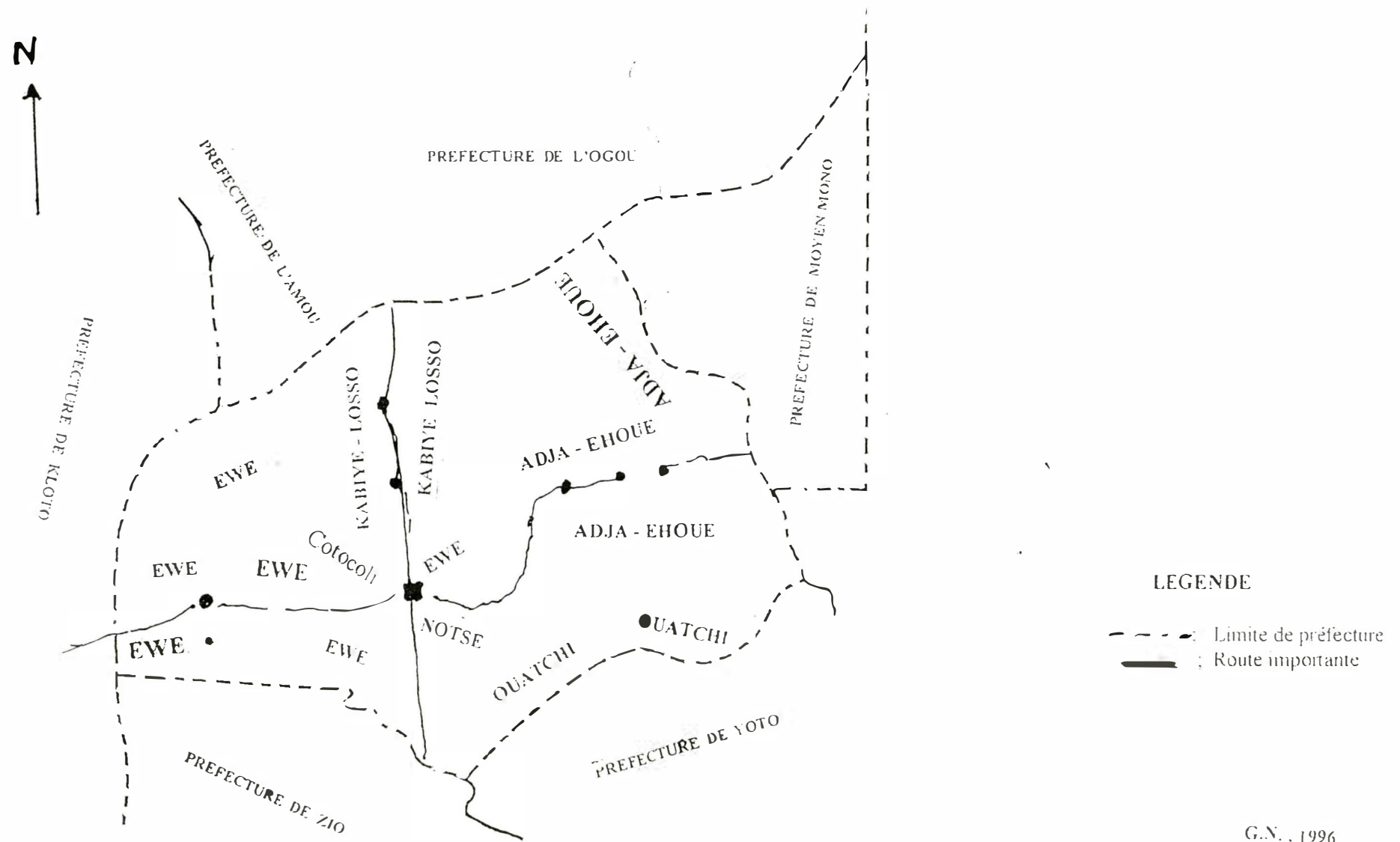
Ce contrat type a été élaboré au nom de toutes les collectivités de Notsé à l'issue de la concertation et d'une assise des chefs traditionnels Ewés de Notsé, puis portée à la connaissance des autorités administratives de la place pour antérioriser les clauses. Le respect scrupuleux de ce contrat dépend des liens existants entre le propriétaire et l'emprunteur allochtone étant donné qu'il y a des arrangements qui vont jusqu'à limiter le louer à 1 sac de 100 kg de maïs et 5 000f cfa quelle que soit la superficie cultivée. .

134 - Les Systèmes de production

La petite région de Notsé est donc peuplée d'autochtones Ewés au centre et à l'ouest Adjas à l'est et des allochtones (immigrants) Ouatchis au sud - est, Kabiyès et Lossos au Nord et à l'ouest (RAYMOND, G. et al., 1994) (Figure n° 7).

C'est une zone où il est possible d'effectuer deux cultures par an. La culture de maïs est suivie en 2^{ème} cycle par le coton avec une période de cohabitation de deux à quatre semaines. Comme l'a souligné RAYMOND, cette association de culture adaptée et acceptée, fait que cette zone assure et assurera encore longtemps une grosse partie de la production cotonnière du Togo.

Figure n° 7 : Répartition des ethnies dans la région de Notsé



Les systèmes de production actuels de la zone de Notsé et ses environs présentent des activités très diversifiées parmi lesquels on note une prédominance des cultures de maïs, du coton, de l'igname et du palmier à huile et des activités extra - agricoles dans de nombreuses unités de production. Cette diversité des systèmes de production s'observe pratiquement dans toutes les ethnies. Afin de saisir un certain nombre de caractéristiques des unités de production, nous avons retenu l'ethnie comme critère assez synthétique et discriminant pour décrire les systèmes de production actuels de cette région.

On distingue deux grands systèmes de production :

- **les systèmes de production Ewés et immigrants** (les autres ethnies confondues) basés essentiellement sur l'agriculture à laquelle s'ajoute dans certains cas des revenus extra - agricoles;
- **les systèmes de production Adjas - Ehoués** associant l'agriculture et le commerce.

Les principales cultures exploitées sont le maïs, l'igame, le manioc, le niébé, le palmier à huile (pour le SODABI) et l'ananas (qui leur procure de l'argent). Le coton constitue également la principale culture de rente.

L'élevage traditionnel est pratiqué et on y élève des ovins, caprins, volailles et des porcins. Il n'y a pas d'élevage bovin qui exige beaucoup d'espaces pastoraux. Le porc n'est pas élevé dans certains villages Ewés (Kpégnon-adjas, Batoumé et Attitsohoé). Il constitue un tabou pour les ewés de Notsé. En effet d'après ce qui nous a été expliqué : « pour fonder une localité, nos ancêtres s'appuient sur la protection d'un fétiche qui une fois enterré ne devrait plus être extirpé. Or le porc est le seul animal qui physiquement peut le déterrer et spirituellement l'anéantir. C'est pourquoi il nous est interdit de l'élever car lorsque le fétiche est déterré et anéanti, un mauvais sort s'abattra sur toute la localité engendrant épidémie, décès, etc., au sein de la population et cela se terminera par la disparition du village par l'exode ». Contrairement à ce qui a été évoqué par TALLEC (1986), les adjas et les éhoués élèvent les porcs.

Dans la plupart des villages étudiés, il y a une disponibilité de terres mais on observe une baisse de fertilité dû à une exploitation en continue des terres dans un système maïs/coton/palmier à huile dans tous les villages étudiés à l'exception des villages d'Agotto et Kpédji qui sont des zones pionnières.

L'octroi d'une parcelle de terre cultivable varie suivant qu'il s'agisse d'un autochtone ou d'un allochtone qui en fait la demande. En effet, dans les villages "Ewé" (Tableau n° 3) pour un autochtone rien n'est exigé à la fin de la campagne. Alors que pour un allochtone qui en fait la demande, il signe un contrat qui lui exige de présenter :

- * 2 bouteilles de Gin lors de la demande
- * 1 litre de Sodabi pour le déplacement sur le terrain du donateur (propriétaire)

* 1 coq ou 1 pintade + 12 tubercules d'ignamé à apporter au propriétaire lors de la fête traditionnelle des ewé Agbogbozan

* 1 sac de maïs de culture vivrière exploitée/ha + 5.000 F/ha pour le coton exploité à apporter à la fin de la campagne.

Mais suivant les liens existants entre le propriétaire et l'exploitant ou son garant, le propriétaire peut revoir à la baisse tout ce qu'il y a à apporter en fin de campagne car ce contrat a été fait (élaboré) au nom de toutes les collectivités de Notsé, à l'issue de la concertation des chefs traditionnels sous la présidence de chef canton Agokoli III. Les dispositions prises ont été portées à la connaissance des autorités administratives qui ont entériné les clauses ayant débouché à l'élaboration de ce contrat type (annexe 6).

Par contre dans le village de Kpégnon-Adja, les conditions varient suivant la communauté :

- pour les Ewes de Notsé, qui y résident applique le contrat type des Ewés de Notsé
- pour les Akpossos et les Kpélés, l'exploitant est tenu de donner à la fin de la campagne 1/3 de la production au propriétaire terrien et le reste soient les 2/3 pour lui même.

En revanche, il n'y a pas de disponibilité de terres dans les villages de Kpédji, Agotto puis que ce sont des zone pionnières. En effet pour Kpédji, le domaine octroyé par les propriétaires aux premiers arrivants étant limité, l'obtention de nouvelles terres fait l'objet d'une demande au près des propriétaires Ewé, résidents à Kpèdomé. Les condition d'obtention de terres sont sur la base de contrat prévu par les chefs ewés de Notsé sous le patronage de *Togboui* Agokoli III, chef supérieur des Ewés. Pour Agotto, c'est domaine de 2 000 hectares octroyé à l'OIC par la collectivité de Atchavé de Notsé pour installer jeunes agriculteurs qu'il aformé.

Tableau n° 3 : le système de production de la zone d'étude

Nom du Village	Groupes ethniques	Disponibilité foncière	Modalités d'accès foncier aux autochtones	Principales cultures exploitées	Elevage	Totém ou interdits
Agbati-Garc	-Ewé - Kabyès - Cotonou	oui	-contrat type Ewé	- maïs/igname riz/sorgho/niébé -coton/palmier	-petit élevage -pas de bovin	Néant
Kpégnon-Adja	- Ewé - Kabyè - Kpélé Akposso	oui	- contrat type Ewé - contrat Akposso	- maïs/igname riz/sorgho/niébé -coton/palmier	-petit élevage -pas de bovin	- Porc n'est pas élevé
Latho	- Ewé - Kabyè - Losso	oui	- contrat type Ewé	- maïs/igname riz/sorgho/niébé -coton/palmier	-petit élevage -pas de bovin	Néant
Sikpévita	- Ewé -Kabyè	oui	- contrat type Ewé	- maïs/igname riz/sorgho/niébé -coton/palmier	-petit l'évage pas de bovin	Néant
Agottové	- Ewé - Kabyè - Moba	oui	- contrat type Ewé	- Maïs/manioc/niébé/ -coton/palmier	-petit l'évage pas de bovin	- Néant
Amékohoé	- Adja - Ehoué	oui	néant	- Maïs/igname/niébé/riz/ arachide -Coton/palmier	-petit l'évage pas de bovin	Néant
Attitsohoé	-Ewé - Kabyè - Ouatchi	oui	- contrat type Ewé	-Igname/maïs/manioc/niébé/arachide -Coton/palmier/ananas	-petit l'évage pas de bovin	- Porc n'est pas élevé
Kpédji	-Kabyè - Losso	non	- contrat-Ewé (zone autochtone)	- Maïs/igname/sorgho/niébé/ - Coton/	-petit l'évage pas de bovin	Néant
Kpové marché	- Adja - Ehoué	non	néant	- Maïs/igname/manioc/niébé/arachide/ -Coton/palmier	-petit l'évage pas de bovin	Néant
Agotto	Ewé/Adjah Ehoué/Kabyè/Losso/ Akposso/ Ouatchi et	non	Néant (zone pionnière)	- Maïs/igname/niébé/arachide/ - Coton	-petit l'évage pas de bovin	Néant
Asrama	- Adja - Ehoué	oui	néant	- Maïs/manioc/igname/arachide - Coton/palmier/	-petit l'évage pas de bovin	Néant
Batoumé	- Adja -Ewé - Kabyès - Moba	oui	- contrat type Ewé	- Igname/maïs/manioc/niébé/ sorgho - oignon/tomate/gombo - Coton/palmier	-petit l'évage pas de bovin	- porc n'est élevé

135 - Les Services de développement agricoles de la zone

Dans le cadre de notre étude, nous avons identifié des intervenants qui ont dans le cadre de leur prérogatives un volet coopération pour le milieu rural. Il s'agit de :

- la Société Togolaise du Coton (SO.TO.CO.)
- le Centre d'Animation Rural (CAR) de Naolo
- les Maisons familiales de formation rurale (MFFR) de Hahomégbé
- l'Opportunities Industrializations Center (OIC) à Todomé (Notsé).

1351. La société Togolaise du coton (SO.TO.CO)

a) - Création et objet

réée le 27 mars 1974, la SOTOCO est une société d'Etat placée sous la double tutelle du Ministère du Développement Rural (MDR) actuellement Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et du Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat (MISE). Elle a son siège (Direction générale) à Atakpamé.

a SO.TO.CO. ayant pour objet le développement de la culture cotonnière sur toute l'étendue du territoire national s'est fixée comme objectifs depuis sa création :

- l'encadrement de production cotonnière et vivrière ;
- l'approvisionnement des paysans en moyens de production ;
- la promotion des organisations paysannes ;
- la formation du personnel d'encadrement ;
- l'alphabétisation fonctionnelle des paysans ;
- la recherche d'accompagnement sur coton et vivriers ;
- la réalisation avec la participation des organisations paysannes d'infrastructures socio-économiques en zone cotonnière (magasins, pistes, forages, écoles, dispensaires, ...) ;
- la collecte primaire du coton-graine avec la participation des organisations paysannes ;
- l'égrenage du coton-graine et livraison des produits finis (source Direction Générale SO.TO.CO).

b) - Activités menées et champ d'action

a SOTOCO est actuellement en voie de restructuration pour son recentrage des activités industrielles si bien que certaines fonctions qu'elle exerçait sont transférées aux

producteurs organisés au sein des GPC (Groupement de Producteurs du Coton). Ces fonctions sont :

- la commercialisation primaire (collecte et achat) du coton-graine
- la gestion des intrants (engrais, pesticides, semences)
- le suivi statistique et conseils techniques aux producteurs
- suivi statistique des cultures encadrées par la SO.TO.CO. et le conseil technique des producteurs

Les activités de la SO.TOCO couvrent presque la totalité du territoire national (près de 80%). Elle couvre les régions des Savanes, Kara, Centrale, Plateaux et le Nord de la région Maritime.

c) - Source de financement et principaux partenaires

Les principales sources de financement de la SO.TO.CO. sont :

- l'Etat togolais
- l'Office des Produits Agricoles du Togo (OPAT) (jusqu'en 1995).
- les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, la Caisse française de développement, Fonds d'aide et de coopération de la République Française, BOAD)

Les principaux partenaires de la SO.TO.CO. sont outre l'OPAT, les bailleurs de Fonds pré-cités ;

- la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT) ;
- l'Institut de Recherches du Coton et les Textiles exotiques (IRCT) ;
- les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR) ;
- les Organisations Paysannes (OP) ;
- les services des Travaux Publics (TP) ;
- les transporteurs privés ;
- la Nouvelle Industrie des Oléagineux du Togo (NIOTO).

1352 - Le Centre d'animation rurale (CAR) de Naolo

a) - Création et objet

C'est au cinode de 1963 que l'Eglise Evangélique du Togo, a décidé de créer en 1967 un centre agricole devenu un centre d'animation rurale par la suite.

Au départ c'était un centre agricole, et l'objectif principal était l'améliorer les conditions de vie des fidèles en matière d'alimentation et de santé et la limitation de l'exode rural des jeunes. Car

les évangélistes ont constaté qu'il ne faut pas seulement apporter la parole de Dieu. Outre de la parole de Dieu, il faut considérer avec les fidèles, les aspects santé, alimentation.

Par la suite en 1982, ce centre est devenu centre d'animation rurale. Ainsi ce n'est plus les jeunes qui viendront se former en vue de s'installer chez eux mais c'est le centre qui par son approche ira désormais vers la population. Actuellement l'objectif de ce centre est l'animation de la population rurale.

b) - Activités menées et champ d'action

Les activités menées par ce centre couvrent les domaines suivants :

- la vulgarisation (formation sur le tas) et suivi des paysans dans la production agricole (végétale et animale).
- le reboisement (recherche-action des essences en disparition).
- l'hydraulique villageoise (puits à ciel ouvert, citerne à grand diamètre).
- la latrine publique,
- l'organisation des paysans en groupements autour de Crédit - épargne (par le biais des COOPEC)
- la promotion de la jeunesse désœuvrée (installation des jeunes artisans en mécanique).
- Au départ les activités couvraient seulement la préfecture de Haho.
- De 1982 à 1995 les activités menées par le CAR de Naolo couvraient les deux préfectures Haho et Moyen-Mono
- Depuis 1996, les actions menées se limitent à la préfecture de Haho au niveau de cinq (5) zones :

- . zone d'Asrama (de Tsagba - Tététou)
- . zone de Kpové (de Kpové - Agotto)
- . zone de Wahala (de Wahala - Wilihoué)
- . zone Notsé-ville (de Agbati à Attitsohoé via Agottové)
- . zone Alati (de Alatikpota - Kpotaohoé)

Néanmoins le centre continue de mener une seule activité, le reboisement dans le Moyen-Mono (où il y a une autre ONG). Actuellement le CAR de Naolo encadre au total 31 groupements dont 20 groupements féminins et 11 groupements masculins.

1353 - Les Maisons familiales de formation rurale de Hahomègbé

a) - Création et objet

es MFFR de Hahomègbé sont en fait une association créée le 30 janvier 1981 après trois (3) années de phases d'étude, de prospection du milieu et de sensibilisation de la population cible. A l'issue de cette phase, Hahomègbé, village situé à 17 km à l'Ouest de Notsé a été retenu comme siège de cette institution. Compte tenu des ressources financières et humaines (personnel d'encadrement) et surtout par souci d'efficacité, les villages devant bénéficier des prestations du MFFR se situent sur un rayon de 18 km tout autour de Hahomègbé.

es objectifs principaux des MFFR SONT :

- l'amélioration de la production agricole (végétale et animale)
- la responsabilisation de la population face à son développement.
- le maintien des jeunes dans leur milieu et la diminution de l'exode rural.

b) - Activités menées et champ d'activités

es activités menées par les MFFR sont :

- la formation des jeunes agriculteurs lettrés ou analphabètes ;
- l'animation, sensibilisation et organisation paysanne en groupement ;
- l'assistance technique et financière à la population rurale dans son développement en matière de santé, hydraulique villageoise, scolarisation et aménagement des pistes rurales.

sa création, les Maisons familiales de formation rurale de Hahomègbé travaillaient avec 15 villages. Et de nos jours ses activités s'étendent sur 24 villages dont 7 abritent les 23 groupements encadrés par l'Association. Parmi ces 7 villages, 1 seul (Hahomègbé) dispose d'un groupement féminin, dans les 6 autres villages ce sont des groupements mixtes.

c) - Sources de financement

epuis sa création, les MFFR de Hahomègbé ont bénéficié de l'appui financière de :

- l'Etat togolais ;
- des ONG étrangères telles que :
 - . NCOS (une ONG belge) dans le domaine de la construction de barrage, de magasins
 - . Pain pour le Monde (une ONG allemande) dans le domaine de l'agro-foresterie (palmier à huile et fruitiers)

ADF (une ONG américaine) dans le domaine du système de crédit rural à travers les CIPR (Crédit Interne pour la Promotion Rurale).

1354 - L'Opportunities industrialization center (OIC) à Notsé

a) - Création et objet

Créé en 1978, les activités menées par l'Oportunities Industrialization Center (OIC) à Todomé (Notsé) ont démarré en 1979. C'est un centre de formation agropastorale des jeunes agriculteurs. A sa création c'était une ONG américaine mais depuis 1989 ce centre a été inscrits parmi les institutions du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche et l'Etat togolais a pris en charge une partie des activités de ce centre.

Les objectifs de ce centre sont :

- Contribuer à l'amélioration de la production agricole du pays (production végétale et animale).
- Former les jeunes agriculteurs et les aider dans leur installation.
- Freiner l'exode rural de la jeunesse descolarisée.

b)- Activités menées

Depuis sa création jusqu'en 1983, l'OIC a mené des activités suivantes :

- la formation et assistance des paysans dans leur milieu dans le domaine de la production végétale et de la production animale (poulets de chair, pondeuses, porcs).
- le recyclage des agents du développement rural : encadreurs, chefs de sous-secteurs, chefs de secteurs, les agents comptables relevant du Ministère du Développement Rural, actuel Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

A partir de 1984, le centre mène les activités suivantes :

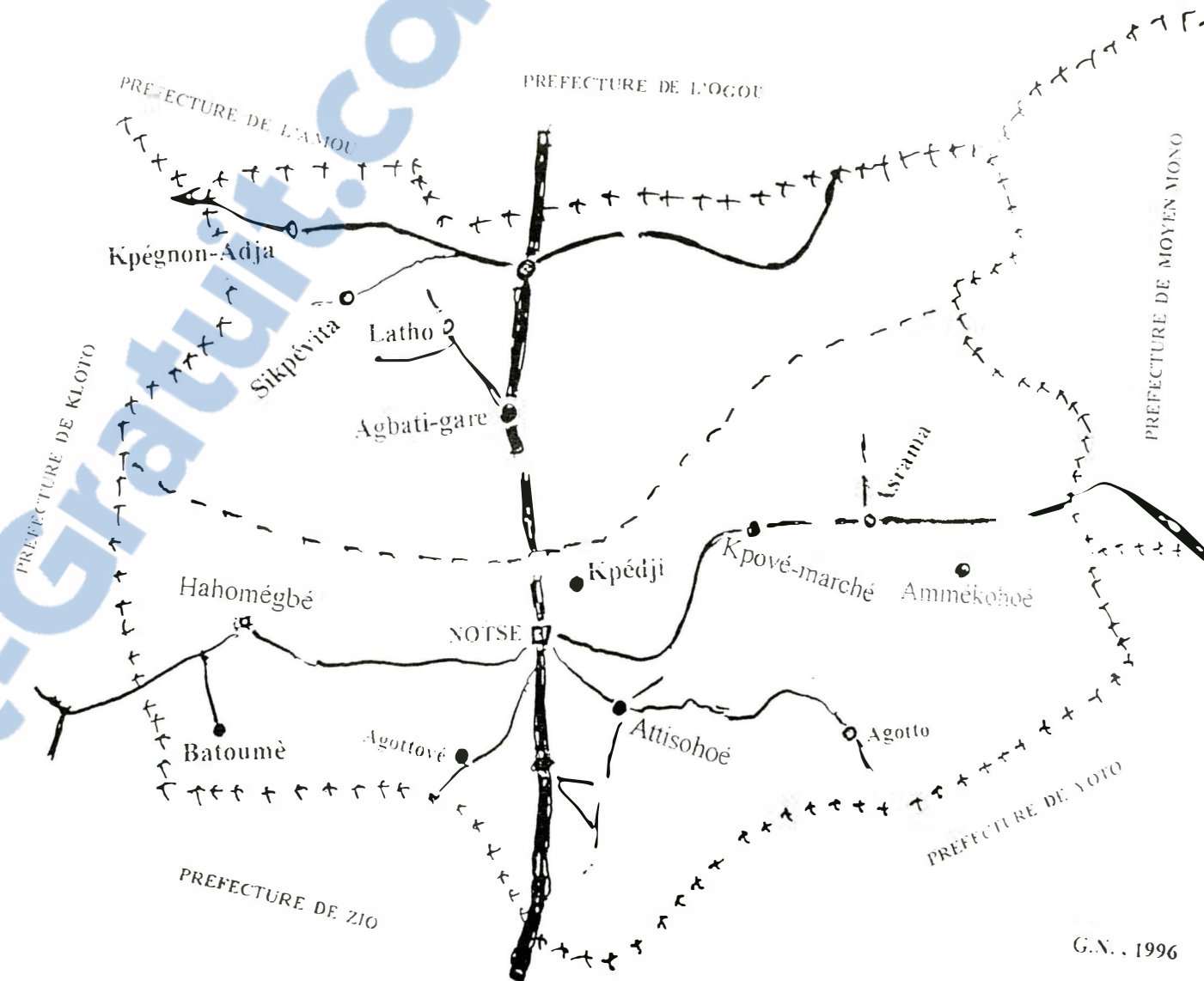
- la formation des jeunes agriculteurs dans quatre programmes.
 - * la formation agropastorale des jeunes gens et jeunes filles pour une durée de 10 mois avec un effectif de 70 stagiaires par année. Cette formation concerne l'agriculture, l'élevage de poulets de chair, de pondeuses, de lapins, de porcs, d'ovin, de caprin, le maraîchage, la construction rurale, l'hygiène familiale, la culture attelée et la gestion des exploitations agricoles);
 - *la formation spéciale des jeunes filles en maraîchage et en petit élevage (poulets de chair, pondeuses, lapins) d'une durée de 4 mois avec 2 promotions par année d'un effectif total de 80 stagiaires ;



Figure n° 2 : Carte de localisation de la zone d'étude

LEGENDE

- - - : Limite de préfecture
- ☐ : Chef lieu de préfecture
- : Village enquêté



* la formation spéciale en élevage de chair, de pondeuses, de lapins, de petits ruminants (moutons et chèvres) ;

- le recyclage des jeunes formés et déjà installés dans le domaine de la gestion pratique des exploitations agricoles et du conseil technique.

- l'appui ou assistance technique et financière par l'intermédiaire des bailleurs de fonds dans l'installation des jeunes formés ;

- le suivi pendant deux à trois ans des jeunes formés et installés.

c) - Sources de financements

Depuis sa création, l'OIC a bénéficié de l'appui financière de :

- l'Etat togolais

- l'USAID (Agence Américaine pour le Développement de la Coopération Internationale)

- l'UNIFEM, une division au sein du PNUD

- FZE (ONG Allemande)

136 - Présentation des villages d'étude

Dans notre étude nous avons enquêté 12 villages comme l'indique la figure n° 9 Il s'agit des villages de Latho, Agbati-Gare, Kpégnon-Adja, Sikpévita, Agottové Amékohoé, Attitsohoé, Kpédji, Kpové marché, Agotto, Asrama et Batoumé.

1361 - Le village de LATHO

Latho est un village (loin de la route nationale) situé à une vingtaine de kilomètres au Nord-Ouest de Notsé près de Agbati-gare et se trouve dans le secteur de Haho-Nord suivant la division de la SOTOCO.

Sa création remonterait vers l'année 1920 par Togboui AGBADJEHO, un chasseur Ewé venu de Kpédomé (près de Notsé) en quête d'espace vital et de bonnes terres cultivables pour entretenir sa famille. D'autres Ewés de Kpédomé se sont ajoutés à lui par la suite.

Plus tard sont arrivés des migrants venant du Nord-Togo, originaire du Nord-Togo toujours en quête de terres cultivables d'abord les Losso (Lamba) puis les Kabyè. Ce qui fait qu'actuellement dans la zone de Latho et ses environs cohabitent les trois communautés Ewé, Kabyè et Losso (Lamba).

L'actuel chef du village s'appelle Togboui Akoda SESSENOU (Latho « Là » = gibier, animaux sauvages et « tho » = rivière, cours d'eau ce qui signifie la rivière giboyeuse à l'époque). C'était un lieu où coulait une rivière et où on trouvait assez d'animaux sauvages à

tuer quelque soit les circonstances lorsque les chasseurs venant de Kpédomé pour opérer. Ce qui a valu à ce village le nom de Latho donné par Togboui Agbadjého.

1362. - Le village de AGBATI-GARE

Le village d'Agbati de son vrai nom Agbatitoe (Agbati = construction en bois et toe = trois ; Agatitoe signifie lieu des trois constructions en bois) En fait ces trois constructions servaient de lieu de fumage des viandes d'animaux sauvages tués lors de la chasse.

Agbatitoe est un village situé sur la nationale N°1 à une quinzaine de kilomètres au Nord de Notsé et se trouve dans le secteur de Haho-Nord. Il a été fondé un peu avant l'arrivée des allemands au Togo en 1884 par les chasseurs venus de Kpédomé pour créer une ferme toujours en quête de nouvelles et bonnes terres évitant ainsi la pression foncière qui se faisait sentir à Kpédomé. A la construction du chemin de fer par les allemands, il y a eu une migration d'une partie de la population d'Agbatitoe pour venir s'installer au tour de la gare créant ainsi Agbati-gare ; ce qui fait qu'actuellement il y a les deux localités Agbati-village (village d'origine) et Agbati-gare qui sont distants à peine d'un kilomètre.

Par la suite sont arrivés les kabyè qui en départ étaient venus pour faire le métayage et ont fini par demander aux autochtones Ewé, des terres cultivables pour s'y installer. Enfin arrive une autre population venue du Nord, les Cotocoli qui font un peu du commerce. Actuellement cohabitent les trois communautés les ewé et les kabyè qui font exclusivement de l'agriculture et les cotocoli qui associent un peu le commerce à l'agriculture. L'actuel chef du village d'Agbati-gare est Togboui SAKLOU Amouzou.

1363 - Le village de KPEGNON ADJA

Le village de Kpègnon adja de son vrai nom Kpègnon nuadja qui signifie « Kpé » = pierre, « gnon » = précieuse et Adja ou Nuadja =Notsé donc Kpègnon Adja signifie en Ewé pierre précieuse des Nuadja (des ewé de Notsé) en référence à leur lieu d'origine. En fait c'était un endroit où les chasseurs ont découvert dans les environs d'un cours d'eau dans lequel on y trouvait les pierres précieuses utilisées, dans la fabrication des munitions des fusils de chasse.

Kpègnon adja est un village enclavé (loin de la nationale N°1), situé à une cinquantaine de kilomètres au Nord-Ouest de Notsé, près de Wahala et se trouve donc dans le secteur de Haho-Nord.

Il a été fondé par les chasseurs ewés de Notsé venus de Kpédomé après avoir fuit Notsé sous le règne de Agokoli 1er d'où le nom de Kpegnon adja (Kpègnon de ceux de Notsé). Puis sont arrivés s'installer dans les environs d'autres populations d'origine Akposso

pour créer les localités de Kpégnon vakpo et Kpégnon adjogli et ceux d'origine Ana d'Atakpamé pour créer Kpégnon atchiti.

Il faut mentionner que l'installation des autres communautés auprès des ewé ne s'est pas faite sans heurt. Il y a eu des conflits frontaliers entre les ewé de Notsé avec ceux de Kloto (les kpélétoowo = les gens de Kpélé) et avec les Akposso.

Avec le temps, arrivera la vague d'immigrants venus du Nord du pays, les kabyè qui étaient venus en tant que métayers ont fini par demander aux autochtones les Ewés de Notsé à s'y installer compte tenu de la fertilité des sols de cette localité, propice à l'agriculture.

Kpégnon est donc une zone fertile où cohabitent de nos jours les cinq communautés : les ewé de Notsé, les kpélé (ewé de Kloto), les akposso, les ana et les kabyè. Actuellement Kpegnon adja est dirigé par le chef canton Togboui Afanvi AVEKOE qui est un ewé.

1364 - Le village de SIKPEVITA

Le village de Sikpevita (en ewé « SI » non d'une rivière « Kpevi » = pierres, « ta » = lieu. Ce qui signifie endroit situé près de la rivière et des pierres. C'est une localité enclavée située à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Notsé, près de Wahala et se trouve donc dans le secteur de Haho-Nord.

Sikpevita a été fondé par ATCHIKITI, un chasseur ewé venu de Kpédomé (Notsé). C'est au cours de la chasse qu'il a découvert cette zone dont les terres sont fertiles et fermes propices à l'agriculture. Il décida de créer sa ferme et de s'y installer avec sa famille. Après la vague des familles alliées ewés (Kodogossou et Ayaba) venues toujours de Kpédomé, il va y avoir l'immigration des kabyè conduits par ADJAKPA venu de Wahala. Ce dernier vivait en parfaite harmonie avec le fondateur du village en tant que métayer. A la suite des problèmes fonciers (pression démographique) certains kabyè venus de Wahala se sont rabattus sur Sikpévita en quête de terres auprès de leur frère Adjakpa. A cause de ce dernier, les autochtones ont donné un domaine derrière la forêt et de l'autre côté de la rivière « SI » aux kabyè qui ont créé la localité de Laowarè (en kabyè : Lao = forêt, warè = derrière cela signifie derrière la forêt).

En définitive à l'échelle de Sikpévita cohabitent les deux communautés Ewé et Kabyè. Actuellement Sikpévita est dirigé par un chef de village Togboui Kossi TAGBE qui est ewé.

1365 - Le village de KPEDJI

Le village de Kpédji (en ewé, Kpé = rochers, pierres et « dji » sur, cela signifie sur les pierres ou rochers). En fait à l'époque allemande c'était l'une des carrières où on concassait les

pierres pour la construction de la ligne du chemin de fer Lomé-Blitta et cet endroit constituait de réservoir d'eau potable pour la main-d'oeuvre qui travaillait.

Kpédji est un village situé non loin de la Nationale N° 1 à 5 km au nord de Notsé et près de Kpédomé et se trouve dans le secteur de Haho-Sud. Ce village a été créé par les Losso sous la conduite de ALATAKPA originaire de Konfaga (Préfecture de Doufelgou, au Nord du Togo). Celui-ci après un séjour dans la zone de Notsé en tant que métayer a demandé aux propriétaires terriens qui sont de Kpédomé, cet endroit à s'installer pour cultiver. A sa famille se sont ajoutées celles de DOGO. Par la suite sont arrivés les kabyès conduits par DJATO et AMOUSSE tous originaires du canton de Lama (Préfecture de la Kozah au nord du Togo) en quête de bonnes terres cultivables.

Actuellement ce village de Kpédji est habité par les deux communautés allochtones, les Losso et les Kabyè qui sont de nos jours les plus nombreux. Le village est dirigé par le chef Losso, Komlan ALATAKPA, un descendant du fondateur. Il est aidé dans sa tâche par le chef kabyè Eweyi KATCHO.

1366 - Le village de AMEKOHOE

Le village de Amekohoe (en Adja, Ameko nom du fondateur, hoe = chez, maison, signifie chez Ameko). Amekohoe est un village enclavé à une quarantaine de kilomètre à l'Est de Notsé et loin de la route Notsé-Tohoun. Il se trouve dans le secteur de Haho-Sud de la SO.TO.CO.

Amekohoe a été fondé par le vieux Kowonou un Adja venu de Tado pour créer sa ferme. 9 ans plus tard, il fut rejoint par AMEKO plus jeune. Celui-ci devrait représenter le vieux Kowonou dans les instances administratives. Ce qui fait que le village qui devait avoir pour nom Kowonouhoe fut baptisé Amekohoe (chez ou village de Ameko) puisque c'est le jeune Ameko qui est connu par tous les habitants voisins et même du pays. Actuellement Amekohoe est une localité exclusivement habitée par les adja de Tado et est dirigée par le chef Togboui.

1367 - Le village de AGOTOVE

Le village de Agotové (en ewé Agoto = rôniers, « vé » = forêt, cela signifie la forêt de rôniers). En fait c'est un endroit fertile exploité par les chasseurs ewé de Notsé. Agotové est un village enclavé loin de la Nationale N° 1 situé à une quinzaine de kilomètre au sud-ouest de Notsé et se trouve dans le secteur de Haho-Sud de la SOTOCO.

Il a été fondé par deux vieux des familles EDEH et NAGBE Tometi qui se disputent aujourd'hui la paternité. Venus d'Alinou quartier de Notsé en quête de terres fertiles pour

l'agriculture, ils ont créé leur ferme vers 1864 en ce lieu qui est devenu par diverses migrations le village d'Agotové. Après la vague des autres familles ewé de Notsé (Alinou), viennent celles des kabyè et moba qui sont venus du nord du Togo en quête de terres cultivables et ont créé la ferme de Gnaoukopé située à 2 km d'Agotové. Actuellement dans la zone d'Agotové cohabitent les trois communautés Ewé, Kabyè et Moba.

1368 - Le village de KPOVE-MARCHE

Le village de Kpové (en ewé « Kpo » colline, « vé » = forêt, signifie la forêt de la colline). En fait c'était le lieu d'escale (lieu de repos puis qu'il fait frais) des caravaniers, des voyageurs, des commerçants en route de Notsé vers le Bénin. Au fil des temps ce lieu devenait un carrefour des rencontre et cela a abouti à la création d'un marché à côté d'où Kpové-marché. Une partie de la population installée à Kpové-village s'est déplacée pour s'installer autour du marché pour créer Kpové-marché sans que Kpové-village ne disparaisse.

Kpové-marché est un village situé sur la route Notsé-Tohoun jusqu'au Bénin, à une vingtaine de kilomètre à l'est de Notsé et se trouve dans le secteur du Haho-Sud de la SO TO,CO

Il a été fondé par le vieux EDOH, un ewé venu de Djéméni près de Notsé pour créer sa ferme et donna le nom de Kpové à ce milieu. Par la suite, s'associés à lui les adja venus de Tado, conduits par Kogbédji et Atsogblé. D'autres adja venus du Bénin (les Ehoué) sont arrivés plus tard et se sont installés au bord de la route. Actuellement dans la zone de Kpové-marché habitent majoritairement les adja/éhoué et minoritairement les ewé (originaire de Djéméni). Et Kpové-village est dirigé par le chef canton Togboui Kodjovi ELA qui est un adja.

1369 - Le village de ATTITSOHOE

Le village d'Attitsohoé de son vrai nom Attitsopé (en ewé « Atti » bois, arbres ; « tso » = coupe, abattage, « pé » lieu. Cela signifie le lieu où on coupe le bois ou les arbres tels que les palmier à huile). C'est avec la transformation que Attitsopé a pris le nom actuel de Attitsohoé. C'est un village un peu loin de la route Notsé-Tohoun, situé à une dizaine de kilomètres au sud-est de Notsé et se trouve dans le secteur du Haho-Sud

Il a été fondé vers 1790 par AMAZE, un ewé venu de Djéklui (situé à 10 km plus à l'Est). En effet au temps de leur aïeux, il y a eu des cérémonies qui interdisent à AMAZE de boire de l'eau simple ; il faut qu'il mélange avec du vin de palme. En guise de respect scrupuleux AMAZE devait quitter son village Djéklui sur les instructions de son père pour venir s'installer dans une palmeraie où on abat pour faire du vin de palme à une dizaine de kilomètre plus à l'ouest. Là il pourrait extraire du vin de palme qui constituera désormais son eau de

boisson. Et avec sa famille il créa sa ferme qui est devenu aujourd'hui grâce à l'immigration d'autres famille, Attitsohoé.

Tout récemment (il y a une trentaine d'année) les kabyè sous la conduite de Kodjo KEGLIWE qui, en quête de terres cultivables, sont arrivés dans la zone. Ils vont créer une localité satellite autour de Attitsohoé appelée Kpévou. Les ouatchis de vogan pour créer celle d'Amemassoukopé

Actuellement dans la zone de Attitsohoé cohabitent les trois communautés : Ewé, kabyè et ouatchi de vogan (ethnies proches des ewé). Cependant Attitsohoé est dirigé par le chef Togboui Kossi Hoglo DJAKA qui est un ewé.

136-10 - Le village de AGOTTO

Le village de Agotto (en ewé « Ago » = ronciers, « to » = cours d'eau ; Agotto signifie la rivière bordée de ronciers). En fait c'est le cours d'eau bordé de roncier qui a donné le nom à la localité. C'est une zone pionnière, créée en 1984 par l'OIC (Centre de formation des jeunes agriculteurs) pour installer les jeunes ruraux formés. En effet, dans le cadre de son programme de formation agro-pastorale des jeunes ruraux et de leur installation, l'OIC Notsé a demandé à NOUMONVI, chef d'une collectivité locale de Atchavé qui en est propriétaire, un domaine pour installer ses jeunes qu'il formait. Un domaine de plus de 2000 hectares situé sur la rive gauche de la rivière Agotto (plus à l'est) a été octroyé à l'OIC. Un village dénommé Agotto a été ainsi créé en fin d'année 1984 par le défrichement et les premières constructions d'apatams. Agotto est aujourd'hui un petit village en expansion loin d'une grande voie située à trentaine de kilomètres au sud-est de Notsé sur le prolongement de la route Notsé-Attitsohoé. Il se trouve dans le secteur de Haho-Sud de la SOTOCO.

Actuellement plusieurs ethnies entre autres les ewé les adja/éhoué, les ouatchi, les akposso, les kabyè, les losso, les lamba, les cotocoli, etc. cohabitent dans cette zone pionnière. En fait tous sont allochtones et dans le cadre de l'organisation sociale, ils ont désignés à côté des responsables des groupements installés une équipe ayant à sa tête un chef devant jouer le rôle d'autorité traditionnelle (chef de village avec ses notables).

136-11 - Le village de ASRAMA

Le village d'Asrama (nom ewé c'est le nom du cours d'eau qui a donné son nom à la localité). C'est un village au bord de la grande voie Notsé-Tohoun, situé à une cinquantaine de kilomètres à l'Est de Notsé. Il se trouve dans le secteur de Haho-Sud de la SOTOCO.

Il a été fondé par les Adjas sous la conduite de KONDO EDOU Guingni venus de Tado en quête de terres fertiles. Ils ont créé leurs fermes près de la rivière Asrama qui va donner son

non à toute la localité qui deviendra aujourd'hui un gros village avec l'arrivée progressive d'autres Adjas venus de Tado et des Ehoué, venus du Bénin. Actuellement la zone d'Asrama est habitée par la communauté adja/éhoué. Le village est dirigé par le chef de canton Togboui Komlan EDOH, aidé par le chef de village Togboui Tiyo SOSSOU.

136-12 - Le village de BATOUME (Hahomègbé)

Le village de Batoumé (ex « Wouémèssi » en ewé ; Woué = toi, mèssi = je fuis, signifie c'est toi que je fuis) En fait Batoumé a été donné à la localité Wouémèssi en mémoire du village de Batomé (près de Azahoun) qui avait servi de localité d'escale (séjour) durant leur exode de leur lieu d'origine Gamè Séva. En effet en fuyant les travaux à Batomé (près d'Azahoun) puis sont arrivés dans la zone de Hahomègbé (en ewé derrière le fleuve Haho) pour fonder l'actuel village de Wouemessi qui sera baptisé par la suite Batoumé en hommage de lieu d'escale.

Batoumé est un village loin de la grande voie Notsé-Kpalimé, situé à une dizaine de kilomètres à l'est de Notsé. Il se trouve dans le secteur de Hoho-Sud.

Il fut fondé vers 1918 (lorsque les français prenaient possession du Togo) par les Ewés de Gamè - Séva sous la conduite de AGBO Kakou. Ensuite sont venus s'associer aux Ewés , successivement, les Adjas, les Mobas et les Kabyè . Actuellement la zone de Batoumé est habitée par les quatre communautés Ewé, Adjas, Kabyès et Mobas et est dirigée par le chef de village Togboui Yovotsè AWOKOU, un Ewé

CHAPITRE 2 - DIAGNOSTIC DES ORGANISATIONS PAYSANNES ETUDIEES

21 - LES ORGANISATIONS PAYSANNES TRADITIONNELLES

Dans le cadre de notre étude nous avons considéré important de prendre en compte les organisations traditionnelles. Elles présentent un intérêt pour les paysans quand bien même elles fonctionnent sans relation avec l'extérieur. Ces organisations sont fondées pour l'essentiel sur la réciprocité des services (groupe d'entraide, tontine,...).

Ainsi dans la région de Notsé nous avons identifié des associations de travail qui constituent une réserve de main d'oeuvre dont l'intervention rapide, pendant les périodes de pointe, permet de juguler les contraintes. Elles semblent jouer un grand rôle dans le système de production, car elles opèrent très activement pendant la campagne agricole M. TALLEC (1986) et H. DOUCOURE (1994).

Trois associations traditionnelles de travail ont été identifiées. Il s'agit de :

- *N'Gbè* chez les Kabyès - Lossos ou *Fidodo* chez les Ewés - Adjias (entraide mutuelle)
- *Hara* (aide, assistance) chez les Kabyès - Lossos
- *Apâu* (prestation de service payée journalièrement)

211 - Le *N'Gbè* ou *Fidodo* : Structure, fonctionnement et activités

Les *N'Gbè* ou *Fidodo* ne sont pas des associations très structurées; elles se contentent d'un chef d'équipe qui n'est pas élu par vote mais nommé en fonction de l'âge et de la probité morale. Les membres s'associent selon leur âge, leur force de travail, leur lien parenté et leur cohabitation.

Le *N'Gbè* ou *Fidodo* constitue la plus petite association traditionnelle de travail. Le nombre de personnes qui la composent, ne dépasse pas 5. Cette association ne concerne que des hommes et particulièrement des jeunes.

Les membres de *N'Gbè* ou *Fidodo* ne travaillent que cinq jours au maximum par semaine de sorte que chaque membre peut bénéficier des prestations du groupe dans la semaine. Les deux autres jours sont consacrés au travail individuel ou au sein du grand groupe *Hara*. Le lundi, le mercredi et le vendredi sont consacrés au travail individuel (cas du village de Kpédji).

Le *N'Gbè* ou *Fidodo* est une forme d'organisation dont l'objectif visé est de privilégier l'entraide mutuelle. Celle-ci concerne toutes les activités agricoles: buttage, billonnage, semis, sarclage. Cependant le groupe peut être amené à vendre sa force de travail en faisant des prestations de service auprès d'une tierce exploitation qui le sollicite. Étant donné que l'objectif visé est de privilégier l'entraide mutuelle, les *N'Gbè* ou *Fidodo* ne disposent pas de

revenus. Mais dans le cas où les membres sont amenés à offrir leur force de travail aux exploitations tierces qui leur sollicitent, le revenu obtenu est partagé juste après les travaux.

212 - Le Hara : Structure, fonctionnement et activités

Les Hara sont des formes d'organisation plus structurées que les précédentes, avec un président d'honneur (chef de village ou de quartier). Elles ont à leur tête un comité de cinq membre dont un chef d'équipe, deux adjoints jouant les rôles de secrétaire et de trésorier et de deux conseillers. Ces responsables ne sont pas élus par vote mais nommés en fonction de l'âge et de la probité morale.

Les membres s'associent selon leur lien parenté (même ethnie), leur cohabitation. (même quartier ou village) leur dévouement et leur sexe. Le Hara constitue la plus grande association traditionnelle de travail. Le nombre de personnes qui opèrent en son sein est très variable; il est en moyenne de l'ordre de 15 à 20 par intervention.

Les membres de Hara ne travaillent que 1 à 2 jours au maximum par semaine de sorte que les activités individuelles de chacun des membres au sein des groupes de N'Gbè ou Fidodo ne sont pas perturbées au cours de la semaine. L'un des trois jours de la semaine (lundi, mercredi ou vendredi) est consacré à cet effet. Les cinq autres jours sont réservés au travail individuel ou au sein du petit groupe *N'Gbè* ou *Fidodo*. Ceci a été observé chez les Kabiya - Lossos installés dans les village de Kpédji, Sikpévita, Latho, Agotové et Kpégnon adja

Le Hara est une forme d'organisation dont l'objectif visé est de privilégier l'aide ou l'assistance aux sociétaires qui en font la demande. Cependant le groupe peut être amené à vendre sa force de travail en faisant des prestations de service aux non membres pour alimenter la caisse. Actuellement les prestations de services payées prennent le pas sur l'aide et l'assistance. Les travaux effectués concernent les activités agricoles demandeuses de main d'oeuvre : buttage, billonnage, sarclage.

Étant donné que l'objectif visé par les *Hara* est de privilégier la solidarité, l'aide ou assistance aux sociétaires, les revenus obtenus lorsque les membres sont amenés à vendre leur force de travail à des exploitations qui en ont besoin (cas rare), ne sont ni répartis entre les membres, ni destinés aux festivités de fin de récolte, mais gardés en caisse en prévision des problèmes financiers susceptibles de se poser aux sociétaires : décès, maladie grave.

313- Le Apâa : Structure, fonctionnement, activités et destination des revenus

Les *Apâa* ne sont pas des associations très structurées; elles se contentent d'un chef d'équipe qui n'est pas non plus élu par vote mais nommé en fonction de l'âge et du dévouement et la probité morale.

Les membres s'associent selon leur sexe, leur âge, leur force de travail, leur dévouement. Le Apâa constitue aussi une petite association traditionnelle de travail. Le nombre de personnes qui la composent, varie de 2 à 10 de sorte qu'au bout de quinze jours chaque sociétaire puisse bénéficier des prestations du groupe.

Les membres de *Apâa* comme ceux de *Hara*, ne travaillent que 1 à 2 jours au maximum par semaine de sorte que les activités individuelles de chacun des membres au sein des groupes de N'Gbè ou Fidodo ne soient pas perturbées au cours de la semaine. L'un des trois jours de la semaine (lundi, mercredi ou vendredi) est consacré à cet effet. Les cinq autres jours sont réservés. au travail individuel ou au sein du petit groupe *N'Gbè* ou *Fidodo*. Ceci a été observé chez les Kabyès - Lossos installés dans les village de Kpédji, Sikpévita, Latho, Agotové et Kpégnon adja. Cependant au sein des groupements féminins d'Asrama, le nombre de jours dans la semaine consacrés aux activités de Apâa peut dépasser les deux jours.

Le Apâa est une forme d'organisation dont l'objectif visé est d'exécuter certaines opérations culturelles dans les exploitations qui en ont besoin, dans un but purement lucratif. Celles - ci concernent les activités agricoles : buttage, billonnage, semis, sarclage..

La destination des revenus des Apâa, acquis lorsque les membres louent leur force de travail à des exploitations qui en ont besoin, diffère selon le sexe. Chez les hommes, le revenu, est partagé juste après les travaux. L'argent obtenu par chacun lui permet de subvenir à ses besoins individuels. Tandis que chez les femmes des groupements féminins d'Asrama, les revenus obtenus ne sont ni répartis entre les membres, ni destinés aux festivités de fin de récolte, mais gardés en caisse en prévision des problèmes financiers susceptibles de se poser aux sociétaires et des problèmes sociaux liés au développement du village (financement des infrastructure d'utilité publique : hydraulique, santé, latrines et scolarisation des enfants).

214 - Conclusion partielle

Cette étude montre que les associations organisations traditionnelle sont des formes d'organisations des paysans au sein des villages permettant à certaines exploitations de faire face aux problèmes de main-d'oeuvre pendant les périodes de pointe. Elles sont dynamiques et sont très sollicitées par les exploitations. Cependant leur utilisation coûte cher d'après les agriculteurs, aux exploitations qui en font la demande. Avec la monétarisation, toutes ses associations ont tendance à privilégier la vente de la force de travail des membres en faisant des prestations de service aux exploitations au détriment de la solidarité, l'entraide etc..

22 - LES ORGANISATIONS PAYSANNES LIEES AUX ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

A travers l'étude des organisations paysannes de la zone cotonnière de Notsé, nous avons cherché à identifier, les différentes formes d'organisations nouvelles qui sont venues se greffer sur les organisations traditionnelles. Ces organisations sont liées aux actions de développement.

221 - Multiplicité et diversité des organisations paysannes dans la zone cotonnière

Aujourd'hui l'on retrouve dans la région de Notsé (Préfecture de Haho) une grande diversité d'organisations paysannes qui prennent la forme d'association, de groupement agricole villageois (GAV), Groupement de producteurs et d'union de producteurs.

La diversité des organisations paysannes est, en grande partie liée à leur origine. Les organisations paysannes liées aux actions de développement que nous avons rencontrées ont toutes été, suscitées de l'extérieur. Elles reflètent les objectifs, les modèles d'organisation et les modalités d'action véhiculées par les organismes qui les ont suscitées.

En classant les organisations selon le critère d'origine, on distingue deux grands ensembles :

- les organisations liées aux interventions officielles.
- les organisations paysannes liées aux initiatives des ONG.

222 - Les organisations paysannes liées aux interventions officielles

Dans la zone de Notsé, la SOTOCO a non seulement la responsabilité de la filière coton, mais également la prise en charge de tous les aspects du développement. Elle a ainsi créé :

- * des GAV (Groupements Agricoles Villageois)
- * des APCC (Associations des Producteurs pour la Commercialisation du Coton)
- * des GPC (Groupements de Producteurs du Coton).

En effet, les premiers GAV ont été créés à partir de 1984 dans la zone cotonnière, dans un objectif de transfert de la gestion des intrants aux producteurs.

A partir de 1992, la généralisation du transfert des opérations de collecte du coton-graine aux organisations villageoises s'est traduite par la création dans les villages qui ne répondaient pas aux conditions de création des GAV, autour de cette fonction de collecte, d'organisations qu'on a appelées, les APCC.

Les fonctions assurées par ces organisations de producteurs concernent aujourd'hui la commercialisation primaire de la totalité du coton-graine et la gestion des intrants au stade villageois.

Dans le cadre du processus de restructuration, la SOTOCO est amenée à harmoniser l'objet, les fonctions de ces organisations paysannes, à définir les types de membres et à fixer leur organisation interne. Ainsi, vers la fin de 1995, les GAV et les APCC sont devenus des Groupements de Producteurs du Coton (GPC).

2221 - Les GAV

En 1984, dix ans après sa création, la SOTOCO a suscité les premiers GAV pour promouvoir la production cotonnière. Ces GAV seront chargés de la commercialisation primaire du coton-graine.

a) - Création d'un GAV

De nombreuses conditions sont exigées par la SOTOCO pour la création d'un GAV dans un village : (DIAGNE, D 1994)

- il ne peut avoir qu'un seul groupement par village. Pour les responsables de la SOTOCO, le village constitue l'unité de base de la nouvelle forme d'organisation ;
- il faut que les producteurs de ce village puissent exploiter au moins 50 hectares de coton (correspondant à un village de 50 agriculteurs exploitant chacun 1 hectare de coton) et de 30 hectares de cultures vivrières améliorées avec application d'engrais;
- dans le village il faut qu'il y ait la présence de cinq lettrés pour assurer les activités de comptabilité et constituer une équipe d'achat après une formation dispensée à la SOTOCO ;
- il faut que le village dispose d'un magasin pour stocker momentanément le coton-graine acheté avant son évacuation vers l'usine d'égrenage;
- il faut s'assurer que dans le village, il n'y a pas de tension sociale majeure. Pour cela les responsables de la SOTOCO font une étude des réseaux de dialogue et d'organisation sociale du milieu ;
- il faut vérifier que dans le village, il n'y avait pas eu dans les années précédentes, d'expérience malheureuse en matière de groupement. Ceci permettra d'éviter de récidiver dans les mêmes erreurs.

Le minimum de 50 hectares de coton à emblaver est considéré par la SOTOCO comme le moyen de rentabiliser le système d'évacuation (transport) du coton-graine après l'achat et d'assurer la viabilité du GAV. Pour obéir à ce critère, des producteurs de deux et parfois plusieurs villages se regroupent dans un même GAV. Plus tard certains villages intégrés aux



GAV intervillageois pour plusieurs raisons, vont se séparer des GAV initiales pour s'ériger en GAV « indépendants ».

Le tableau n° 4 nous montre l'importance des GAV ainsi que le nombre total d'adhérents dans la zone d'étude durant la campagne 1995/96.

**Tableau n° 4 : appréciations des GAV dans la zone cotonnière de Notsé
durant la campagne 1995/96 (Préfecture de Haho)**

Zone	Secteur Haho-Nord	Secteur Haho-Sud	Préfecture de Haho
Nombre de GAV	94	62	156

(Source : SOTOCO, 1996)

b)- Caractéristiques des GAV

Les GAV rencontrés dans la zone présentent des caractéristiques homogènes en ce qui concerne leur statut, leurs modalités officielles de fonctionnement et de gestion et les actions menées.

- Modalités officielles de fonctionnement et de gestion.

Les modalités officielles de fonctionnement et de gestion (organisations internes) seront détaillées dans la partie consacrée aux GPC. Néanmoins, pour être membre d'une GAV il faudrait remplir certaines conditions. Le membre doit être un résident (homme, femme, jeune indépendant) dans le milieu, exploitant au moins 0,25 hectare de coton, accepter de vendre son coton au groupement, participer aux activités collectives menées par le groupement et adhérer au groupement par la cotisation de 1500 F CFA correspondant au droit d'adhésion (500 F CFA) et de part sociale (1 000 F CFA). En cas d'exclusion d'un membre du groupement, seul le montant de la part sociale lui sera remise.

- Statuts

Jusqu'à présent, les GAV de la SOTOCO de la zone d'étude n'ont pas de règlement intérieur ni statut officiel. Ils ont donc tenu leur légitimité de la SOTOCO, qui a été aussi leur seul partenaire. Au moment où nous menions cette étude, un statut type avec un règlement intérieur conçu par la SOTOCO, a été soumis aux GAV pour "étude et amendement" afin que ceux-ci soient reconnus officiellement après enregistrement à la Direction de la Coopération de la Mutualité et du Crédit (DCMC).

* Ce statut fixe l'objet de l'association (permettre aux producteurs de participer à leur propre développement) et ses fonctions principales (commercialisation primaire du coton - graine, gestion des intrants, etc.)

* il définit le type de membre

* il fixe l'organisation interne du GAV (Assemblée Générale, comité de gestion / Conseil d'administration, équipe technique, etc.). les modalités de désignation des responsables (élection par Assemblée Générale à bulletin secret), l'origine des ressources des GAV et ses principaux partenaires techniques (la SOTOCO), les relations avec la SO.TO.CO. faisant l'objet d'un contrat.

- Ressources du GAV

Les ressources régulières du GAV sont de deux sortes :

* elles proviennent essentiellement de la commercialisation primaire du coton - graine ; les prestations du GAV sont rémunérées par la SOTOCO à raison de 4000 F CFA/tonne de frais de marché dits "ristournes" correspondant à 3500 FCFA/tonne de coton-graine pesé lors de l'achat et 500 FCFA/tonne pour le chargement et tassage ;

* elles proviennent ensuite de la prime de gestion des intrants et des engrais à raison de 5 F/kg pour les engrais et 10 F/l pour les insecticides. Notons que c'est les 40 % des frais de gestion des intrants qui reviennent effectivement au GAV ; les 40 % reviennent aux membres du comité de gestion du GAV et les 20 % reviennent aux magasiniers

A ces primes s'ajoutent les "excédents au pont bascule", c'est-à-dire, les excédents de poids constatés à l'entrée de l'usine par rapport au poids déclarés par le GAV.

- Charges obligatoires du GAV

Les charges obligatoires auxquelles doit faire face le GAV sont les suivantes :

* les dépenses (la rémunération et l'intendance) pour l'entretien des membres de l'équipe d'achat durant la vente du coton-graine ;

* la préparation du lieu d'achat (marché) ;

* les documents ou imprimés divers pour l'achat ;

* la location ou achat de bascule, balance ;

* les manquants au pont bascule à l'usine c'est à dire la différence de poids entre le coton-graine pesé au niveau de l'usine et celui pesé par les producteurs lors de l'achat, lorsque le "poids usine" est inférieur à "celui des producteurs"

c)- Fonctionnement

Etant donné que le fonctionnement des GAV est le même que celui des Association des producteurs pour la commercialisation du coton (APCC) que nous verrons plus loin, cette partie a été traitée dans le fonctionnement des Groupements de producteurs du coton (GPC).

2222 - Les APCC

Les organisations paysannes (groupements) qui ne répondaient pas aux conditions exigées pour la création d'un GAV dans un village, ont longtemps souffert d'un manque d'appui et se sentaient délaissées. Ainsi dans les villages où les GAV n'ont pas pu être constitués, la SOTOCO a depuis 1991 permis à ces villages de se regrouper en Association des producteurs pour la commercialisation du coton (APCC) pour assumer la collecte du coton - graine par le biais d'un marché autogéré à condition qu'ils produisent au moins 20 tonnes (correspondant à un chargement d'une remorque de camion). Ce minimum de 20 tonnes est exigé pour rentabiliser le transport du coton-graine du lieu d'achat vers l'usine d'égrenage. Les villages concernés par cette forme d'organisation, sont situés dans les zones où la densité de population est faible. C'est le cas des groupement d'Amékohoé et d'Agotto situés respectivement à l'est et au Sud-est de Notsé.

Le tableau n° 5 nous montre l'importance des APCC par rapport aux GAV dans notre zone d'étude. En 1996 on compte 339 APCC dans la seule région de Notsé (Préfecture de Haho). Sur le plan national, on comptait en 1991 148 APCC et en 1996 on dénombre 1696 ; ce qui fait qu'en cinq ans le nombre de APCC a été multiplié par 11.

Les caractéristiques des APCC en ce qui concerne, les statuts, les ressources et les charges obligatoires sont identiques à celles des GAV mais à la seule différence que la constitution de ces APCC n'obéissait plus à la totalité des conditions citées plus haut.

**Tableau n° 5 : appréciations des APCC dans la zone cotonnière de Notsé
(Préfecture de Haho)**

Zone	Secteur Haho-Nord	Secteur Haho-Sud	Préfecture de Haho
Nombre de APCC	128	211	339

(Source : SOTOCO, 1996)

2223 - Les GPC

Dans le cadre du processus de restructuration de la SO.TO.CO. et en marge de la procédure d'enregistrement des organisations paysannes (groupements) à la DCMC en vue de leur reconnaissance officielle, la SO.TO.CO. est amenée à harmoniser l'objet, les fonctions de ces organisations paysannes, définir les types de membres et fixer leur organisation interne. Ainsi, vers la fin de 1995, les GAV et les APCC sont devenus des Groupements de Producteurs du Coton (GPC). Cela va permettre à ces GPC à se constituer en des unions (fédération) à tous les niveaux (préfectoral, régional voire national)

Le tableau n° 6 nous montre que dans la zone d'étude, on dénombre en 1996 481 de GPC avec 38 603 adhérents.

**Tableau n° 6 : Appréciations des GPC dans la zone cotonnière de Notsé
(Préfecture de Haho)**

Zone	GAV	APCC	GPC(GAV+APCC)	Nombre de membres	Adhérents à CEC*
Secteur Haho-Nord	94	128	218	11 100	-
Secteur Haho-Sud	62	211	263	27 503	05
Préfecture de Haho	156	339	481	38 603	05

(Source SO.TO.CO, 1996)

* CEC : coopérative d'épargne et de crédit

Sur le plan national, on comptait en 1984 22 GPC et en 1996 on dénombre 2247 ; ce qui fait qu'en vingt-deux ans le nombre de GPC a été multiplié par 100 (Tableau n° 7).

Tableau n° 7 Evolution des GPC

a) - Fonctionnement des GPC (GAV et APCC).

- Structure des GPC

Ces groupements fonctionnent grâce à un certain nombre d'organes à savoir :

- le comité de gestion (GAV et APCC)
- les organes de gestion des activités de la filière coton
- les organes de gestion des activités de développement local

Tableau n° 7 : Evolution des GPC dans la région des Plateaux-Sud

Année	APCC	GAV	TOTAL OP (GPC)
1984	0	10	10
1985	0	24	24
1986	0	71	71
1989	0	116	116
1990	0	132	132
1991	38	140	178
1992	87	140	227
1993	453	165	618
1994	453	165	618
1995	521	180	701

(Source : SOTOCO, 1996)

*** Le Comité de gestion des GPC (GAV et APCC)**

C'est le bureau du groupement. Il est chargé de l'exécution des décisions prises en Assemblée Générale et de gérer la vie quotidienne de groupement. Il est composé d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et de 2 ou 3 Conseillers. Pour être élu membre du Comité de gestion du groupement, il faut remplir certaines conditions : être un adhérent, être désigné par les membres du groupement par élection à l'Assemblée Générale.

*** Les organes de gestion des activités de la filière coton**

Les organes de gestion des activités de la filière concernent l'équipe d'achat, le magasinier et l'équipe de vulgarisation

. L'équipe d'achat des GAV et APCC

Cette équipe comprend 7 membres : un chef d'équipe, un rédacteur, deux contrôleurs de qualité du coton-graine et deux peseurs/convoyeurs (lors de l'évacuation du coton-graine vers l'usine d'égrenage), un gestionnaire des matériels d'achat.

A coté de cette équipe, il y a un comité d'arbitrage composé de "sages" (les vieux disposant de notoriété dans le groupement) qui sera chargé de résoudre les contestations éventuelles en particulier pour le classement (qualité du coton-graine).

Les critères de choix retenus pour être membre de l'équipe d'achat sont les suivants :

- * être membre du GAV ou APCC
- * être lettré (savoir lire, écrire et parler le Français)
- * être désigné par les membres du groupement pour recevoir une formation à la SOTOCO ; cette désignation a évolué ; en effet,

au départ, les désignés qui allaient en formation au niveau du sous secteur de leur zone, ne connaissaient pas à l'avance le poste qu'ils occuperaient de retour ; c'est à l'issue des résultats de la formation que le poste de chaque membre était déterminé (par la SOTOCO)

. actuellement, avec "l'autonomie des GPC", les désignés savent le poste qu'ils occuperont après la formation.

. la désignation des membres de cette équipe obéit au critère de représentativité. C'est ainsi que par exemple dans le GAV d'Agbati-Gare la désignation est faite de telle sorte que chaque grande famille / quartier soit représenté.

. Le magasinier

Les membres du GPC (GAV et APCC) désignent un magasinier (dans les mêmes conditions que les membres de l'équipe d'achat) qui recevra avant de prendre fonction, une formation spécifique et continue. Il continuera de bénéficier de l'appui de l'encadreur tant qu'il n'a pas encore acquis toute la capacité nécessaire. Il est chargé de recenser les besoins en intrants et en matériel, passer les commandes (contre-signées par le Président du GPC) auprès de la SOTOCO, réceptionner, entreposer et distribuer les marchandises aux producteurs et dresser la liste des redevances par paysan.

. L'équipe de suivi de campagne et la vulgarisation

Les GPC (GAV et APCC) désignent les membres de cette équipe (dans les mêmes conditions que les membres de l'équipe d'achat) qui recevra avant de prendre fonction, une formation auprès de la SOTOCO. C'est une fonction transférée récemment (depuis 1995). Cette équipe sera chargée de la collecte des informations nécessaires à la SOTOCO pour l'approvisionnement en intrants, l'organisation des achats, et le suivi de campagne (suivi et conseil technique aux traitements). Cette dernière activité n'est pas encore bien maîtrisée. elle pose de problème de disponibilité, les volontaires sont rares et ne sont pas indemnisés.

*** Les organes de gestion des activités de développement local**

Ces organes de gestion des activités de développement local concernent l'équipe de gestion des infrastructures, les alphabétiseurs.

. L'équipe de gestion des infrastructures

Elle est composée de trois membres : un président, un secrétaire et un trésorier

. Les alphabétiseurs.

A la suite des besoins ressentis par certains groupements qui ont des problèmes de lettrés, la SOTOCO a lancé ce programme de formation d'alphabétiseurs qui seront chargés d'assurer cette activité au sein de leur groupement.

Les GPC désignent deux membres volontaires lettrés pour être formés pendant 21 jours sur la transcription de l'une des cinq langues retenues par la SOTOCO (Ewé, Kabié, Tem, Bèm et Ifè) dans un centre. Pour la région de Notsé, cette formation se fait en langue Ewé et se déroule à l'INFA de Tové (Préfecture de Kloto, située à l'est de Notsé).

Ces néo-alphabétisés deviendront ainsi des alphabétiseurs, chargés de former à leur tour les autres membres de GPC.

- Organisation interne

Les GPC organisent deux types de réunions : la réunion du Comité de Gestion et celle de l'Assemblée Générale (AG).

* Le comité de gestion se réunit en principe tous les mois. Mais en réalité cette fréquence n'est pas respectée si bien que les réunions se tiennent lorsqu'il y a une situation qui l'impose (recensement des besoins, préparation de la commercialisation du coton-graine, etc).

* L'AG est l'instance suprême de décision qui comprend tous les membres du GPC, elle se réunit une fois par an au moins pour examiner la situation financière du GPC, pour décider d'un programme d'activité et d'investissement, pour régler les problèmes divers en particulier ce qui concerne l'organisation du groupement et pour élire les responsables. Elle rassemble les villageois, membres (adhérents) et non-membres appelés "usagers" (producteurs de coton qui n'ont pas payé leur droit d'adhésion). Elle se tient en présence de responsables de la SOTOCO. Toutefois, de nombreuses questions sont posées et portent surtout sur l'utilisation de l'argent. Elle se termine par une petite fête

Dans la plupart des GPC étudiés, la tenue des AG est devenue rare, si bien les responsables ne sont pas de faite, renouvelés. Ce qui explique des conflits internes au sein des groupements et le manque de motivation des membres (absence aux réunions, non adhésion des usagers, etc..).

b) - L'objet et fonctions des GPC (GAV et APCC)

L'objectif principal visé (désiré par la SO.TO.CO.) est d'organiser les producteurs autour de la commercialisation du coton-graine et de leur faire assurer la gestion des intrants (engrais, semences, pesticides). Ainsi des comités de gestion et de commercialisation (équipe d'achat) sont mis en place.

Aux termes d'un contrat (annexe n° 6) des tâches économiques ou sociales nouvelles (gestion des intrants, suivi de campagne et la vulgarisation, gestion des crédits et gestion des investissements) leur sont transférées par la SO.TO.CO. ainsi que des ressources financières.

Dans les GPC, il va y avoir constitution d'une équipe d'achat composée en majorité de lettrés et d'un Comité de gestion du groupement dans lequel le secrétaire et le magasinier doivent être lettrés. Les membres de l'équipe d'achat, le secrétaire et le magasinier bénéficient chacun en ce qui le concerne d'une formation auprès de la SOTOCO.

Les tâches qui reviennent au secrétaire et au magasinier sont les suivantes :

- la gestion des intrants (engrais, semences, pesticides) ;

- le suivi statistique exhaustif des cultures encadrées par la SO.TO.CO. (coton et vivriers intensifs) c'est-à-dire recensement, distribution des besoins en intrants des producteurs
- le calcul des forfaits et crédits par producteur .

Le transfert de tâches au GPC s'accompagne d'un transfert de ressources qui sont les frais de marché dits "ristournes" et les primes de gestion des intrants (voir ressources des GAV). Ces ressources (ristournes et primes de gestion) n'ont pas été revalorisées par la SOTOCO.

C'est sur ces ressources que le GPC va rémunérer le secrétaire et/ou magasinier. En effet la répartition (décidée par la SOTOCO) s'est faite de la façon suivante :

- . 20 % des ces ressources sont remis au magasinier;
- . 40 % aux membres du Comité de gestion du groupement;
- . 40 % restants sont versés dans le compte du groupement.

Les avoirs des GPC sont versés dans son compte bancaire, mais les GPC ne disposent de pouvoir de décision quant à leur utilisation. Ils ne peuvent les utiliser que pour des oeuvres sociales et économiques. Il y a un contrôle des GPC par la SOTOCO. Elle a droit de regard dans l'utilisation des fonds des GPC. Elle peut diminuer ou refuser certaines dépenses préconisées par le groupement. En effet toutes les dépenses nécessitant donc un retrait des fonds à la banque, doivent avoir l'aval de la SOTOCO. La demande est formulée devra être jointe au procès verbal de la réunion des membres du groupement et soumise pour avis favorable auprès des responsables de la SOTOCO (depuis l'encadreur jusqu'au Directeur régional, en passant par le chef de sous secteur et le chef de secteur). Cette demande peut être remise en cause à tous les niveaux de la hiérarchie de la SOTOCO.

c) - Les activités des GPC (GAV et APCC)

Les activités du GPC sont la commercialisation primaire du coton-graine à laquelle se sont ajoutées les fonctions de gestion des intrants et le suivi des cultures. La gestion des intrants concerne l'élaboration des prévisions, la réception, le stockage, la distribution et le recouvrement des crédits à la commercialisation. Le suivi de campagne et la vulgarisation concernent la collecte des informations nécessaires à la SOTOCO pour l'approvisionnement en intrants, l'organisation des achats et le suivi et les conseils techniques en traitements. A partir des ressources générées par ces activités (ristournes, prime de gestion), les GPC peuvent mener leurs activités qui de nos jours sont essentiellement destinées aux oeuvres sociales et aux investissements économiques pour le développement du milieu. Le tableau n° 8 nous montre le montant des ristournes obtenues durant la campagne 1994 / 1995. Ainsi des investissements sont réalisés et les dépenses de fonctionnement sont assurées à partir des ressources des GPC. Cela peut être destiné :

- aux équipements sociaux (Tableau n° 8) :

- . école (construction de bâtiments, de hangar,...)
- . santé (construction et équipement d'un dispensaire,)
- . hydraulique villageoise (mise en place et: forage, puits, retenu d'eau collinaire, etc.)
- . pharmacie (mise en place et équipement en produits pharmaceutiques pour la population).

- aux investissements économiques (Tableau n° 8) :

- . magasins (construction des magasins fumigable pour conservation de céréales, de magasins de stockage de coton - graine, magasin de conservation d'intrants : engrais, pesticides, semences).

- au fonctionnement de ces réalisations : entretien des enseignants vacataires, d'un agent de la santé, la maintenance d'un point d'eau, etc.

Mais dans le cas des GPC étudiés et même pour la plus part des GPC de la zone d'étude, il n'y a pas de crédit pour les adhérents sur les fonds propres du groupement. Le système de crédit aux membres du GPC sur leurs fonds propres a été suspendu par la SOTOCO en raisons d'antécédents malheureux occasionnés par certains producteurs. En effet dans la plupart des GPC, la majorité des adhérents des GPC n'ont pas pu rembourser les prêts agricoles et les crédits d'engrais vivrier contractés, pour des causes diverses (détournements, refus ou incapacité de rembourser). Ce phénomène se généralisait dans toute la zone et entravait l'évolution des groupements. A l'échelle de la région de Notsé, les dettes s'élevaient à plus de 950 millions auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) qui a été dissoute plus tard. Pour sortir de cette situation, la SOTOCO a suspendu l'octroi des prêts agricoles et le crédit d'engrais vivrier et a en même temps décidé de bloquer les fonds (ristournes) des GPC dans leur compte à la banque ; ces fonds ne peuvent servir qu'aux équipements sociaux et économiques pour le développement du milieu dans lequel évolue le GPC. Ils ont donc un caractère d'intérêt collectif.

Ce tableau montre que certains groupements comme Sikpévita, Kpové marché, Lattho, Kpégnon-adja et Agottové, ont un pouvoir financier qui pourra leur permettre de faire des réalisations. Par contre les autres (Amékohoé, Agbati-Gare, Attitshohoé,) auront du mal à faire des réalisations qui nécessitent assez d'argent, à moins qu'ils ne puissent bénéficier d'un financement extérieur. L'importance du nombre de producteurs du groupement constitue le facteur déterminant dans la différenciation de l'évolution des différents groupements que nous avons étudiés.

Tableau n° 8 : les avoirs des GPC étudiés

Nom OP	Nbre Adhérents	Fonds disponible	Magasin	Bascule	Balance Romaine
Agbati-Gare	44	947 487	01	01	-
Latho	98	1 375 539	04	01	-
Kpégnon - Adja	81	1 151 837	01	01	-
Sikpévita	133	3 255 830	07	01	-
Kpédji	101	964 077	02	01	01
Amékohoé	62	79 910	01	-	01
Kpové - marché	304	1 452 793	01	01	-
Agottové	81	1 069 302	-	01	-
Attitsohoé	116	907 037	05	01	08
Agotto	100	140 605	01	-	01

(Source : SOTOCO , 1996)

2224 - L'UPGPC de Haho

a)- Création, objet et fonction de l'UPGPC

L'Union Préfectorale des Groupements des Producteurs de Coton (UPGPC) de Haho a été constituée dans notre zone d'étude depuis le 30 novembre 1995. Il regroupe tous les GPC évoluant dans la préfecture. La SOTOCO a effectué une campagne de sensibilisation auprès de chaque groupement avant la réunion constitutive. Puis, des réunions au niveau des sous secteurs de la SOTOCO ont suivi cette campagne et ont permis de constituer le bureau sous sectoriel. Enfin la réunion constitutive le 22 Février 1996 au niveau préfectoral a conduit à la mise en place de l'UPGPC. Cette réunion a défini les objectifs et a permis de former un bureau provisoire.

Le rôle de l'UPGPC est de :

- représenter les producteurs à la table de négociation avec les partenaires de la filière coton dans la prise des décisions
- assurer les informations aux producteurs à la base
- contribuer à la formation de leurs membres.

tant donné que l'UPGPC vient de naître, il est trop tôt d'apprécier leur pouvoir de discussion et leur capacité à remplir les tâches qui lui sont confiées.

b)- Fonctionnement de l'UPGPC

l'UPGPC fonctionne grâce à 3 organes à savoir :

- le conseil d'administration ;
- le comité de gestion.
- le comité de surveillance

Le conseil d'administration est l'organe de décision de l'union. Il est composé de 16 membres dont 11 administrateurs et 5 membres du comité de surveillance. Pour être élu membre du conseil d'administration (CA) , il faut être producteur, résidant dans la préfecture, être lettré, avoir une bonne moralité, avoir un casier judiciaire vierge et être élu ou désigné (représentant un GPC) par son GPC. Les 16 postes du CA sont prévus pour qu'il y ait un représentant de chacun des 16 sous secteurs que compte la région de Notsé (Préfecture de Haho). Le CA se réunit régulièrement une fois par mois en session ordinaire.

Le comité de gestion est un organe au sein du conseil d'administration. Il est composé de 3 membres, notamment le Président, le vice-président et le secrétaire du conseil d'administration. Ce comité se réunit régulièrement une fois par semaine (tous les mardis) pour préparer la réunion mensuelle du CA.

Le comité de surveillance est également un organe au sein du CA composé de 5 membres. Il est chargé de contrôler la conduite des activités du CA et de contrôler la gestion des GPC. Il rend compte de ses activités à l'Assemblée générale et peut demander la convocation d'une AG. extraordinaire.

Chaque GPC devra concrétiser son adhésion à l'UPGPC par l'apport de 15 000 F CFA correspondant à 10 000 F CFA pour la part sociale et 5 000 F CFA pour le droit d'adhésion. En ce qui concerne l'adhésion , c'est le groupement qui adhère et non les producteurs pris individuellement.

Au moment de notre étude, l'UPGPC n'avait que 8 mois d'existence. Il nous est apparu trop tôt de faire une appréciation sur le nombre d'adhésions et les activités menées par le bureau provisoire de l'UPGPC de Haho. Pour le moment, ce sont les activités de sensibilisation des membres des GPC qui sont menées. L'UPGPC de Haho n'a pas de ressources propres. Elle reçoit l'appui de la SOTOCO pour mener la sensibilisation.

223 - Les organisations paysannes liées aux initiatives privées.

Les interventions des ONG qui ont dans le cadre de leurs prérogatives un volet de coopération pour le milieu rural, s'accompagnent, elles aussi de la création de groupements. Ces organisations paysannes constituent le deuxième grand ensemble identifié dans le cadre de notre étude.

2231 - Les groupements suscités par le Centre d'Animation Rural (CAR) de Naolo

Les contacts que nous avons eus avec les agents de développement du CAR de Naolo (Notsé) et les neuf groupements de quartier ou infravillageois à Asrama, nous ont permis d'appréhender certaines caractéristiques des 31 groupements qu'ils appuient.

Le CAR de Naolo réalise depuis sa création en 1967, un travail d'animation et de réflexion qui a favorisé l'émergence des groupements. Il appuie l'organisation de 31 groupements dont 20 groupements féminins (qui nous ont particulièrement intéressé durant notre étude). Un travail d'animation est entamée autour d'une activité donnée. En se réunissant autour de cette activité, les femmes réfléchissent sur la situation qu'elles vivent dans leur milieu et leurs préoccupations tournent autour de la santé, l'hygiène, l'éducation, le problème d'eau, les activités agricoles, etc. Ce qui conduira au démarrage de petits projets productifs mis en oeuvre par des groupes de femmes.

a) - Les Groupements féminins (GF) d'Asrama.

Dans cette optique, le CAR de Naolo a suscité la constitution de 9 groupements féminins de quartier ou infravillageois à Asrama qui ont été retenus dans le cadre de notre étude. Il s'agit des groupements de Miwénagnon, Mawugnon, Lologno, Novissi, Lom-Nava, Mawulikplimi, Agblégnon, Dzifa et Gbélédou. Ces groupements de quartier ou infravillageois ont été constitués, à l'initiative du CAR de Naolo, depuis le 8 mai 1994 en collectif des groupements féminins d'Asrama (CGFA).

- *Caractéristiques, fonctionnement, activités*

Ces GF présentent des caractéristiques homogènes en ce qui concerne leur statut, les modalités officielles de fonctionnement et de gestion mais avec quelques nuances dans les activités menées.

Ces groupements n'ont pas encore de statuts mais ils ont des règlements intérieurs non officiels. Ils tiennent également leur légitimité du CAR de Naolo qui les a suscités. Actuellement les discussions sont en cours pour élaborer un statut.

L'objectif visé est de s'unir pour résoudre ensemble les problèmes qu'un seul groupement ne peut aborder car pour ces femmes « *une seule brindille ne peut pas balayer* ». Ces problèmes concernent l'eau (mise en place des points d'eau), la santé (approvisionnement en produits pharmaceutiques, secours en cas de maladie grave, en cas d'accouchement), la salubrité (construction de latrines publiques), l'école (scolarisation de leurs enfants), l'énergie (mise en place d'un système d'approvisionnement et de distribution de pétrole).

Il faut mentionner que dans le milieu adja/éhoué, la femme est la première concernée par les problèmes d'eau potable, la santé des enfants.

Les activités réalisés par tous les groupements sont l'exploitation d'un champ collectif et le travail salarié effectué en groupe pour alimenter les caisses des groupements. Le tableau n° 9 montre les caractéristiques du collectif de ces groupements :

Les fonctions assumées par les groupement sont des activités économiques et sociales. Alors que celles du collectif sont sociales. Il a donc un caractère d'intérêt collectif.

**Tableau n° 9 : caractéristiques du collectif des groupements féminin
7d'Asrama créés par CAR de Naolo**

Nom du groupement	Nombres adhérents		Activités libellées			
	Départ	Actuel	Champ collectif	Prestation de service	Elevage	Tontine
Miwénagnon	28	26	-	x	-	x
Mawugnon	11	10	x	x	x	x
Lolognon	40	22	--	x	-	x
Novissi	13	9	-	x	-	x-
Lom-nava	21	21	x	x	-	-
Mawuliklimi	23	23	x	x	-	-
Agblégnon	16	16	-	x	-	-
Dzifa	136	16	x	x	-	-
Gbélédou	19	12	-	x	-	-
TOTAL	180	155				

(Source : CAR de Naolo , 1996)

- un seul groupement (Mawugnon) fait l'élevage de porcs
- certains groupements tels que Mawugnon, Miwènègnon, Novissi et Lolognon organisent des tontines pour financer à tour de rôle les projets individuels des adhérentes. En effet tous les 15 jours, il y a cotisation de 1.000 F par membre. La somme ainsi constituée est répartie de la façon suivante :

* 3.000 F seront retenus pour verser dans la caisse du groupement pour le fonctionnement du groupement et pour octroyer des prêts aux membres qui en sollicitent

* le reste est remis à la femme pour financer ses activités (achat de produits agricoles pendant la période de récolte pour conserver et revendre en saison sèche) individuelles génératrices de revenus. Par exemple, pour un groupement de 10 femmes chacune recevra à tout de rôle 7.000 F = 10.000 F - 3.000 F.

* d'autres groupements (Lom-Nava, Dzifa, Mawugnon, Mawulikplimi) ont chacun un champ collectif (généralement un champ de coton) pour alimenter la caisse du groupement à la COOPEC (Coopérative d'Épargne et de Crédit) à laquelle le groupement est affilié.

b) - Le Collectif des Groupements Féminins (CGF) d'Asrama

Ce collectif de groupements féminins qui comptait 180 adhérentes au départ se retrouve de nos jours avec 155 adhérentes. Cette diminution d'effectif d'adhérentes est due au désistement, au décès, et au départ volontaire (émigration, apprentissage de métier). Ce bureau est constitué de telle sorte qu'il y ait un membre de chaque groupement en son sein (Tableau n° 10).

Tableau n° 10 : Composition du bureau du CGF d'Asrama créé par le CAR de Naolo

Ordre	Poste occupé	Groupement d'appartenance	Quartier d'appartenance
1	Présidente	Miwénégnon	Asrama Kpékplémè
2	vice-présidente	Mawugnon	Asrama Lom-Nava
3	Secrétaire	Lolognon	Klohoé
4	Secrétaire - adjointe	Agbégnon	-
5	Trésorière	Novissi	Sossohoé
6	Trésorière - adjointe	Lom-Nava	Mayibi
7	1ère conseillère	Mawulikplimi	Awèhoé
8	2ème conseillère	Dzifa	Dzakahoé
9	3ème conseillère	Gbélédou	-

(Source : CAR de Naolo , 1996)

2232 - Les groupements créés par les Maisons familiales de Hahomègbé

Les rencontres et entretiens que nous avons eus avec les responsables des Maisons familiales de Hahomègbé et deux groupements infravillageois à Batoumé, nous ont permis également d'appréhender certaines caractéristiques des groupements qu'ils appuient.

Créées depuis le 30 janvier 1981, les Maisons familiales basées à Hahomègbé (Préfecture de Haho), réalisent un travail d'animation et de réflexion qui a permis l'émergence de groupements. A sa création, elles travaillaient avec 15 villages. Actuellement elles travaillent avec 24 villages sur un rayon de 18 km autour de Hahomègbé (Figure n° 2) . Elles encadrent 23 groupements dans 7 villages dont deux (2) groupements ont été retenus dans le cadre de notre étude. Il s'agit des groupements infravillageois Gbénondou et Midonoussin, situés à Batoumé.

a) - Les groupements *Gbénondou* et *Midonoussin*

- *Création.*

Le groupement *Gbénondou* (qui signifie en Ewé entente), a été créé le 4 avril 1993. Le groupement *Midonoussin* (en Ewé cela signifie prenez courage ou persévérance) a été créé en 1995. Ces deux groupements font parti du collectif des sept groupements infravillageois à Batoumé en cours de constitution

- *Caractéristiques de ces groupements*

Les groupements des Maisons familiales que nous avons étudiés présentent aussi des caractéristiques homogènes en ce qui concerne leur statut, les modalités officielles de fonctionnement et de gestion. C'est au niveau des activités menées qu'il y a une différence.

Ces groupements n'ont pas de statut, cependant ils ont des règlements intérieurs non officiels. Ils tiennent leur légitimité des Maisons familiales qui les a suscités.

L'objectif visé est de s'unir pour résoudre ensemble des problèmes communs qui se posent à eux dans le village notamment, la résolution du problème de la main-d'oeuvre agricole (pour s'entraider dans les travaux agricoles) et l'accès aux crédits provenant de l'appui d'autres organismes. Cette idée est née à partir de la formation et de la sensibilisation faite par les Maisons familiales au profit de la population

Les activités réalisées par ces groupements sont mentionnées dans le tableau n° 11 indiquant les caractéristiques des groupements de Batoumé) :

- les activités économiques : l'exploitation de champs collectifs de maïs (1 ha), de coton (1 ha), de niébé 0,25 ha) et de piment (0,125 ha) et l'exploitation des champs individuels (maïs, coton, igname, manioc, arachide, piment, oignon, ...) et les prestations de service dans les travaux champêtres
- les activités sociales pour le compte du village (entretien des infrastructures assistance financière pour subvenir à la nourriture de la main-d'oeuvre utilisée dans le cadre d'une oeuvre communautaire.

Notons que les lundis sont réservés aux activités de champs collectifs, les vendredis sont destinés pour les travaux communautaires dans le village tandis que les cinq autres jours de la semaine sont consacrés aux champs individuels (les travaux de prestations de service éventuels).

**Tableau n° 11 : caractéristiques des groupements
créés par les Maisons familiales**

Nom du groupement	Activités menées				Activités menées							
	à la création		actuellement		Champs collectifs				méta yage.	champ	fonds	fonds
	Total	femmes	Total	femmes	maïs	coton	niébé	piment			caisse	coopéc
Gbénodou	25	09	24	09	1 ha	1 ha	0,25 ha	0,125 ha	x	x	270000 Francs	112000 Francs
Midonoussin	32	15	32	15	1 ha	1 ha	0,25 ha	-	x	x	130000 Francs	pas encore

(Source : *MF de Hahomégbé*, 1996)

Les fonds obtenus à partir de l'exploitation des champs collectifs, les travaux de prestation de service vont alimenter la caisse du groupement. Ces fonds vont servir à octroyer des prêts individuels aux villageois moyennant un intérêt (fixé à 25 % pour les membres et 80 % pour les non-membres) et à assister le village dans les travaux communautaires (contribution à l'entretien des villageois dans la mise en place et la maintenance d'une infrastructure).

Le groupement Gbénodou dispose de 10 000 F CFA en caisse, 112 000 F CFA auprès de la COOPEC à laquelle il est affilié et a octroyé des prêts de campagne d'un montant total de 260 000 F CFA à ses membres qui rembourseront en fin de campagne après la vente du coton.

- Fonctionnement du groupement

Le groupement Gbénoudou qui comptait à sa création en avril 1993, 25 adhérents dont 9 femmes compte actuellement 24 adhérents dont 9 femmes. Le groupement Midonoussin comptait à sa création en 1995, 32 adhérents dont 18 femmes. Actuellement il dispose toujours de 32 adhérents dont 15 femmes.

Cette stagnation du nombre d'adhérents est dû d'une part, à la population relativement faible du village (2.000 habitants), et d'autre part, au nombre important de groupements semblables dans le village. On enregistre au total sept (7) groupements infravillageois initiés par les Maisons Familiales.

Chaque groupement est dirigé par un bureau exécutif de neuf (9) membres dont un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint et trois conseillers. Ces groupements tiennent des réunions hebdomadaires, généralement les vendredis au soir (à partir de 17 heures) après les activités champêtres.

2233 - Les groupements suscités par l'OIC

Les entretiens que nous avons eus avec les responsables de l'OIC (Centre de formation agro-pastorale des jeunes ruraux) à Todomé-Notsé et deux types de groupements dont l'un (un collectif de 11 groupements) est à Agotto et l'autre à Notsé, nous ont permis d'appréhender certaines caractéristiques des groupements qu'ils ont suscités et auxquels ils apportent leurs appuis.

Créé en 1978 à Todomé (à 7 km à l'Est de Notsé), l'OIC est une ONG Américaine qui forme pendant 10 mois d'affilée, les jeunes ruraux des deux sexes, dans le domaine agro-pastoral. Les jeunes formés peuvent s'installer individuellement ou en groupement. Dans le cadre de leur installation en groupement, une formation et une sensibilisation dans le domaine de la coopération sont réalisés durant leur formation. C'est ainsi que les jeunes formés s'associent même avant la fin de leur formation pour constituer des groupements.

Ainsi des jeunes qui ont des moyens se procurent des terrains soit en famille, soit ailleurs pour s'installer en groupement. C'est le cas du groupement Espérance que nous avons retenu.

D'autres n'ayant pas de terrain, s'associent pour avoir l'appui de l'OIC pour s'installer. C'est le cas des 11 groupements qui se sont installés à Agotto sous la coupe de l'Union des Groupements des Producteurs Agricoles (UGPA), sur un domaine octroyé par la collectivité d'Atchavé (Notsé), à la demande de l'OIC pour installer les jeunes qu'il forme.

Création.

Le groupement Espérance a été créé en décembre 1985. Au départ ce groupement ne comptait que 3 adhérents (pas de femme), il compte actuellement 12 adhérents dont 4 femmes (épouses de certains "membres")

Étant donné que l'initiative de constitution de ce groupement est d'origine endogène, il n'y avait que 3 au départ. Aussi le droit d'adhésion étant fixé à 1.500 F et la part sociale 51 000 F/personne. Celle-ci était élevée pour répondre aux activités à mener et les besoins à couvrir (achat de terrain rural, les intrants agricoles, et les frais de fonctionnement). Par la suite, il y a eu d'autres adhérents. Mais vue l'importance en activités à mener certains adhérents ont sensibilisé leurs épouses à y adhérer en remplissant les mêmes conditions. Toutefois, le règlement de la part sociale s'est faite sur 3 ans (pour les épouses).

A sa création en 1986, l'UGPA comptait trois groupements (Elavagnon, Agblégnon, Assoumiassi) avec 22 adhérents. Il n'y avait pas de femmes. Actuellement, il comprend onze. L'UGPA a connu des départs, désistements au sein des groupements si bien que présentement on enregistre comme vrais résidents 46 membres dont 6 femmes (tableau n° 12).

Tableau n° 12 : caractéristiques de l'UGPA d'Agotto

Ordre	Nom du groupement	Date de création	Adhérents				Date de reconnaissance par la S.O.T.O.C.O
			au départ		actuellement		
			Total	femmes	Total	femmes	
1	Elavagnon	1984	07	-	03	00	1992
2	Agblégnon	1984	08	-	05	00	- »-
3	Assoumiassi	1985	07	-	03	00	- »-
4	Dzidodo	1986	08	-	05	00	- »-
5	Novissi	1987	08	-	04	00	- »-
6	Gbenodou	1988	11	01	07	01	- »-
7	Mawéna	1988	09	03	02	01	- »-
8	Victoire	1988	09	03	08	03	- »-
9	Voix du seigneur	1989	09	-	02	00	- »-
10	Lom-Nava	1990	07	02	03	00	- »-
11	Solidarité	1990	07	01	04	01	- »-
Total			80	10	46	06	- »-

(Source : OIC Notsé, 1996)

Caractéristiques des groupements de l'OIC

Les groupements suscités par l'OIC que nous avons étudiés ne présentent pas les mêmes caractéristiques en ce qui concerne leur statut, les modalités de fonctionnement et de gestion et les activités menées.

Statuts.

Ces groupements installés à Agotto (**UGPA**) n'ont pas encore de statuts officiels mais disposent de règlements intérieurs non officiels. Ils tiennent à la fois leur légitimité de l'OIC qui les a suscités et installés à Agotto et de la SO.TO.CO. qui les organise autour de la culture cotonnière au sein de l'APCC (Association des Producteurs de Coton pour la Commercialisation).

Le groupement **Espérance** n'a pas aussi de statuts officiels mais dispose d'un règlement intérieur non officiel. Il tient sa légitimité de l'OIC et des autres structures qui l'appuient.

Objectif de ces groupements

L'objectif visé par l'UGPA est de s'unir pour faire face aux problèmes croissants qui se posent aux membres. Étant donné que c'est une zone pionnière, les membres ont à faire face d'abord aux problèmes liés à leur installation (essouchement des parcelles, fonds de démarrage des activités agricoles, construction de logements, etc) et au développement de la zone (infrastructures routières, eau, santé, école, et autres équipements) et ensuite aux problèmes liés à la production (recherche de financements).

L'objectif visé par les membres du groupement Espérance est de :

- mettre en application les acquis de la formation reçue à l'OIC ;
- vivre du travail de l'agriculture et de l'élevage ;
- rechercher le mieux être c'est-à-dire arriver à se faire une place "au soleil", à mieux vivre dans la société (se nourrir, se vêtir et se soigner).

Activités de l'UGPA.

L'UGPA a un caractère d'intérêt collectif. Ainsi les activités menées sont les suivantes :

- d'abord les activités économiques : construction de magasins pour la conservation des céréales et de magasin pour le stockage des intrants agricoles : engrais, pesticides et semences.



- ensuite les activités sociales désenclavement de la zone par l'ouverture des pistes rurales, construction des bâtiments et équipements scolaires, construction de retenue d'eau, etc.
- enfin les activités prise en charge des enseignants vacataires, pour la scolarisation des enfants des producteurs.

Il faut noter que les exploitations agricoles se font individuellement. Chaque exploitant, bénéficie d'un appui financier à travers son groupement de base, pour conduire ses unités de production agricoles (maïs, igname, niébé, coton, etc.) et l'élevage traditionnel de volailles.

Seules les ristournes issues de la commercialisation du coton vont alimenter la caisse commune de l'UGPA en vue de leur utilisation pour des oeuvres sociales. L'UGPA fait recours aussi aux appuis financiers de certains bailleurs de fonds par l'intermédiaire de l'OIC pour faire face aux problèmes de développement du milieu.

Activités du groupement Espérance

Les activités du groupement Espérance sont essentiellement économiques. Il mène donc :

- des activités collectives dans le domaine
 - * agricole : ananas (abandonné actuellement), riz, manioc, maïs
 - * pastoral : poules, lapins, poulets de chair.
- des activités individuelles
 - * exploitation du coton.
- des activités sociales aussi sont menées par le groupement
 - * la pharmacie villageoise
 - * le programme de l'Association Togolaise pour le Bien-être Familial (ATBF) sur le planning familial (contraception).

Organisation des groupements

L'UGPA est dirigé par un bureau de 11 membres dont un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Secrétaire adjoint, un trésorier, un Caissier et cinq Conseillers. L'actuel président.

Le groupement Espérance est dirigé par un bureau de 5 membres dont un Président, un Secrétaire, un trésorier et un Conseiller.

23 - Les observations d'ensemble.

Après avoir identifié les différents types de groupements existants dans la zone d'étude, puis étudiés leurs fonctionnement, un certain nombre d'observations s'imposent sur l'organisation de ces groupements:

231 - Une répartition géographique inégale

La répartition géographique des organisations identifiées n'est pas la même dans toute la zone d'étude. Alors que les GPC sont présentes dans tous les villages de la zone, les autres groupements sont localisés. Les groupements suscités par le CAR de Naolo, se retrouvent dans les environs de 6 villages, ceux encadrés par les MF de Hahomégbé, se situent dans les villages situés dans un rayon de 18 Km autour de Hahomégbé et ceux suscités par l'OIC, se trouvent à Agotto et à Notsé (Figure n° 2).

232 - Une dynamique d'organisation endogène encore faible

En dehors des organisations paysannes traditionnelles, la majorité des groupements dans cette zone cotonnière étudiée résultent d'initiatives suscitées de l'extérieur c'est à dire qu'elles ont été créées par les structures qui les encadrent aujourd'hui. On constate également qu'il y a une dynamique d'organisation endogène faible. Cette situation est beaucoup plus liée aux facteurs institutionnels qu'aux facteurs sociaux et historiques.

En effet de tout ce qui précède, que ce soit par le passé ou aujourd'hui, c'est l'initiateur ou la structure d'encadrement qui continue toujours de piloter ces organisations. Jusque là peut-on dire que cette dynamique d'organisation provenait des paysans ? Assurément non. C'est l'administration qui a réfléchi à la place de ces producteurs et a jugé qu'il leur fallait une nouvelle situation qui leur soit profitable. Ces organisations constituent des moyens pour la structure pour atteindre ses objectifs. Elle utilise toute la stratégie pour maintenir en vie ces organisations afin qu'elle puisse y trouver suffisamment son compte.

233 - Des approches sectorielles et diversité des organisations

La diversité actuelle des groupements est liée au nombre d'adhérents, à l'échelle géographique à laquelle ils se situent, au type d'activités menées, à l'importance et à la solidarité de leur base économique, à la nature et au volume des appuis dont elles bénéficient. Elles reflètent en grande partie la diversité des organismes de développement, de leur domaine d'intervention, de leurs objectifs et de leurs modalités d'action (MERCOIRET, M. - R., 1994)

Les GAV et APCC sont les organisations les plus nombreuses de la zone d'étude et évoluent dans la filière coton. Dans la petite région de Notsé (préfecture de Haho), on compte 156 GAV et 339 APCC. Elles tiennent leur légitimité de la SOTOCO auprès de laquelle ils ont

bénéficié à la fois d'un suivi dans la durée et du poids économique et institutionnel de la SOTOCO.

Les groupements suscités par les autres intervenants (les Maisons familiales de Hahomégbé, le CAR de Naolo et l'OIC) évoluent en grande partie dans les domaines qui ne concernent pas l'action de la SOTOCO (élevage, agriculture, reboisement, etc) ou une zone géographique plus réduite. Ces intervenants disposent des moyens fluctuant en fonction des orientations de travail et inférieurs à ceux de la SOTOCO.

Il y a une absence de relations horizontales entre les GPC et les autres groupements existant dans un village. Cette situation s'explique par la sectorisation entre la SOTOCO et les autres intervenants (les Maisons familiales de Hahomégbé, le CAR de Naolo et l'OIC). Jusqu'à une date récente, le contexte institutionnel, semble avoir été peu incitatif pour des initiatives autonomes. Chaque groupement constitue une chasse-gardée pour la structure qui l'a suscité.

Cependant on commence à observer un début de relations horizontales entre les groupements au sein de la même famille. En effet au niveau de la SOTOCO, il y a la mise en place d'UPGPC (Union Préfectorale des Groupements de Producteurs de Coton) et au niveau des autres intervenants (Maisons Familiales, CAR de Naolo et l'OIC) on assiste également à des regroupement à l'échelon supérieur tels que Collectif, Union (CGF d'ASrama, suscité par le CAR de Naolo, UGPA d'Agotto, suscité par l'OIC) .

Les GPC, le plus souvent se situent à l'échelon villageois ou intervillageois. Ils ont été mis en place par la SOTOCO pour assurer les fonctions techniques et économiques et par la suite assurer également les fonction d'intérêt général. Ce qui fait que certains sont arrivés à se fixer des objectifs collectifs de développement local et à réaliser des oeuvres à caractère social (santé, éducation, hydraulique, infrastructures, etc..). Ceci n'a été possible que grâce à un nombre important de producteurs, à la cohésion sociale au sein du groupement et aux ressources collectives issues pour l'essentiel du coton..

Certain groupements ont connu un regroupement de plusieurs villages. C'est le cas des groupements de Latho et Agotto. D'autres par contre ont connu une scission durant leur évolution. Il s'agit des groupements de Agbati-Gare et Amékohoé. Le reste des groupements ont maintenu le même nombre de villages depuis leur création (Tableau n° 13).

**Tableau n° 13 - évolution historique des GPC :
scission, maintien ou regroupement de villages**

Nom de l'OP	Date de création	Nombre de producteurs	Scission (S) Maintien (M) Regroupement(R)	Variation du nombre de villages	Raisons de scission / maintien / regroupement
Agbati-Gare	1985	44	S	5 à 3	clivage ethnique
Kpégnon-adjà	1981	81	M	6	
Latho	1987	98	R	1 à 3	liens familiaux
Sikpévita	1989	133	M	7*	
Agottové	1988	81	M	3	
Amékohoé	1992 (1986)	62	S	6 à 1	lutte pour les réalisations
Attitsohoé	1985	116	M	3	
Kpédji	1980	101	M	3	zone pionnière
Kpovémarché	1981	304	M	1	étendu
Agotto	1986	100	R**	3-11	zone pionnière
Total					

* : existence de 2 équipes d'achat dû à l'étendu du milieu

**c'est l'union des groupements infravillageois

234 - Conflits internes et conflits externes

On observe également une faible mobilisation des membres au sein des groupements. En effet au niveau des GPC, plus de 50% des producteurs de coton dans un village donné ne sont pas des adhérents. (Tableau n° 14). Les raisons de cette faible mobilisation sont variées et diverses et sont liées aux conflits internes et les conflits externes aux groupements.

** les conflits internes*

Il y a des conflits internes au niveau des groupements. parmi ces conflits nous pouvons évoquer :

- le manque d'informations des membres;
- la mauvaise gestion et les détournements effectués par certains responsables,
- la récupération ou à la confiscation du pouvoir par une catégorie sociale de personnes ou une seule famille dans le village;
- des tensions surgissent au sein des GPC lors de la désignation des membres de l'équipe d'achat, du classement et paiement du coton, du remboursement des intants par certains adhérents, etc.
- il n' ya aucun avantage individuel qu'un adhérent peut tirer du groupement par rapport à un non adhérent. Il n'ya pas de d'élément mobilisateur tels que prêts agricoles et crédit d'engrais vivrier.

Tableau n° 14 - appréciation de la mobilisation des membres dans les GPC

Nom de l'OP	Nombre de producteurs	Nombre d'adhérents	conflits internes					conflits externes				
			1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Agbati-Gare	125	44		x	x		x	x	x	x		x
Kpégnon-Adja	243*	81	x	x		x	x	x	x	x		x
Latho	270	98	x			x		x	x	x		x
Sikpévita	360	133	x		x		x	x	x	x		x
Agottové	163*	81	x	x				x	x	x		x
Amékohoe	186*	62	x		x			x	x	x		x
Attitsohoé	290*	116	x	x			x	x	x	x		x
Kpédji	225*	101		x			x	x	x	x		x
Kpové marché	640	304	x				x	x	x	x		x
Agotto	100	100				x		x	x	x		x

* : estimation

Conflits internes

- 1 : Manque d'information des membres
- 2 : Détournement par certains responsables
- 3 : Récupération de pouvoir par une catégorie sociale
- 4 : Tension due à la désignation de l'équipe d'achat
- 5 : Tensions diverses

Conflits externes

- 1 : Droit de regard dans la gestion des fonds du groupement
- 2 : Suspension de prêts agricoles et de crédits d'engrais vivriers
- 3 : L'essentiel du pouvoir de décisions dans les mains de la SOTOCO (fixation des prix, de date d'achat/évacuation du coton,)
- 4 : Faible rentabilité du coton
- 5 : Manque d'intérêt individuel

les conflits externes

Des conflits existent entre les groupements et la structure d'encadrement. Nous pouvons citer à travers les points de vue des notables, responsables des comité de gestion, les adhérent et les non adhérents, l'emprise de la structure sur les actions des groupements (Tableau n° 15) :

- la SOTOCO a le droit de regard dans les affaires des GPC notamment ce qui concerne son accord avant tout retrait des fonds à la banque (BDPA SCETAGRI, 1992) ;
- les fonds des ristournes sont bloqués par la SOTOCO au ni veau de la banque; ces fonds sont destinés exclusivement pour les oeuvres à caractère social (développement du milieu) ou économique ;
- suspension des prêts agricoles et des crédits d'engrais vivriers par la SOTOCO.

Du fait que les prêts agricoles et les crédits d'engrais vivriers sont suspendus et que les fonds des ristournes soient destinés exclusivement aux actions sociales les producteurs de tous les groupements estiment qu'il n'y a pas d'intérêt individuel au sein du groupement..

- l'essentiel du pouvoir de décision est dans les mains de la SOTOCO en matière de fixation de prix d'achat du coton graine aux producteurs et de prix des intrants agricoles; aussi de la détermination des dates d'achat et d'évacuation du coton - graine

Tableau n° 15 - appréciations de l'emprise de la SOTOCO sur le fonctionnement des GPC étudiés dans la région de Notsé (Préfecture de Haho)

Nom de l'OP	Nombre adhérent	Notables				Comité de gestion				Adhérents				Non adhérents (usagers)			
		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Agbati-Gare	44	3	3	2	1	1	3	1	1	2	3	2	1	2	2	2	1
Kpégnon-adja	81	4	3	2	1	1	3	1	1	2	3	2	1	2	2	2	1
Latho	98	4	3	2	1	1	3	1	1	2	3	2	1	2	2	2	1
Sikpévita	133	3	3	2	1	1	3	1	1	2	3	2	1	2	2	2	1
Agottové	81	3	3	2	1	1	3	1	1	2	3	2	1	2	2	2	1
Amékohoé	62	2	3	2	1	1	3	1	1	2	3	2	1	2	2	2	1
Attitsohoé	116	3	3	2	1	1	3	1	1	2	3	2	1	2	2	2	1
Kpédji	101	4	3	2	1	1	3	1	1	2	3	2	1	2	2	2	1
Kpové marché	304	4	3	2	1	1	3	1	1	2	3	2	1	2	2	2	1
Agotto	100	3	3	2	1	1	3	1	1	2	3	2	1	2	2	2	1
TOTAL																	

(Source : GNONGBO, N. 1996)

Indice d'appréciation

1 : pas satisfaisant

2 : passable

3 : Satisfaisant

4 : Très satisfaisant

Facteur d'analyse

A : Contrôle des fonds du GPC par la SOTOCO

B : Transfert des activités aux groupement

C : Ristournes obtenus par rapport aux transfert d'activités

D : Suspension des prêts agricoles et de crédits d'engrais vivrier.

- la baisse de motivation de la part des membres au sein de leurs groupements. En effet cette ambiance règne dans la plupart des GPC que "les producteurs attribuent au découragement lié au coton qui n'est plus rentable" car ils estiment trop élevés les coûts des intrants agricoles, le coût de la main d'oeuvre agricole élevé, une rente foncière à payer aux propriétaires pour certains face à un prix d'achat du coton graine aux producteurs peu rémunérateur. Ils ont aussi le sentiment que la SOTOCO ne tient pas compte de leurs remarques. Le coton étant une culture incontournable pour eux dans ce milieu (la seule culture de rente leur rapportant de l'argent pour résoudre en partie leurs énormes problèmes), ils ne peuvent que se résigner aux injonctions de la SOTOCO.

**Tableau n° 16 : appréciations du fonctionnement par membres et notables
des GPC étudiés dans la région de Notsé (Préfecture de Haho)**

Nom de l'OP	Nombre adhérent	Notables				Comité de gestion				Adhérents				Non adhérents (usagers)			
		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Agbati-Gare	44	2	2	-	-	3	2	-	-	2	2	1	1	1	1	1	1
Kpégnon-adjia	81	2	2	-	-	3	2	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1
Latho	98	2	2	-	-	3	2	-	-	2	2	2	1	2	2	1	1
Sikpévita	133	3	2	-	-	3	2	-	-	3	2	1	1	3	2	1	1
Agottové	81	3	2	-	-	3	2	-	-	2	2	2	2	1	1	1	1
Amékohoé	62	2	2	-	-	3	2	-	-	2	2	2	2	2	1	1	2
Attitsohoé	116	2	2	-	-	3	2	-	-	2	2	2	2	2	2	1	2
Kpédji	101	3	2	-	-	3	2	-	-	3	2	2	2	3	2	1	1
Kpové marché	304	2	2	-	-	3	2	-	-	2	2	1	1	1	1	1	1
Agotto	100	2	2	-	-	3	2	-	-	3	2	2	2	2	2	2	2
TOTAL																	

(Source : GNONGBO, N. 1996)

Indice d'appréciation

- 1 : pas satisfaisant
- 2 : passable
- 3 : Satisfaisant
- 4 : Très satisfaisant

Facteur d'analyse

- A : Choix des dirigeants du groupement
- B : Circulation d'informations
- C : Modalités de gestion
- D : Modalités de prise de décisions

En dehors des groupements féminins, on remarque une très faible mobilisation des femmes au sein des groupements (GPC et autres). Les raisons de cette faible mobilisation sont diverses et varient suivant les structures d'encadrement, les groupements et les groupes ethniques. Parmi ces raisons nous pouvons citer:

- concernant les structures d'encadrement, il faut mentionner que la SOTOCO dans son approche, ne fait pas la promotion de la formation des groupements féminins alors que les autres structures suscitent la mise en place des groupements féminins et des groupements mixtes où les femmes sont bien représentées. C'est le cas du Collectif des Groupements Féminins d'Asrama suscité par le CAR de Naolo et celui du Groupement Féminin de Hahomégbé n'ayant pas fait l'objet de notre étude.
- concernant les groupements, on observe au niveau des GPC, que les femmes sont faiblement représentées (1,5 % à Sikpévita), voire inexistantes (à Latho et Kpédji) parmi les producteurs de coton dans un village donné; leur proportion ne dépasse pas les 5 % (Tableau n° 15).
- en ce qui concerne les groupes ethniques, nous avons pu observer que la faiblesse de mobilisation des femmes au sein des groupements varie suivant les groupes ethniques.

* chez les Kabiya - Lossos les femmes sont presque absentes; c'est le cas du GAV de Kpédji (Tableau n° 15) où la femme Kabiya - Lasso n'a pas l'autorisation de son mari pour évoluer dans le même groupement que lui.

* chez les Ewés il y a une faible adhésion des femmes au sein des groupements mais l'importance varie d'un village à un autre. Cette adhésion concerne majoritairement les veuves et les femmes d'un âge avancé qui sont autonomes. Mentionnons que cette adhésion est très faible au niveau des GPC de Agbati - Gare, Latho, Kpégnon - Adja, Sikpévita; elle est relativement élevée dans les GPC de Agottové, Attitsohoé et Agotto. (tableau n° 15). Aussi même les femmes qui y adhèrent, n'occupe que le poste de conseillères au sein des comités de gestion (bureau) des groupements.

* chez les Adjas - Ehoué il y a une forte représentation des femmes au sein des GAV. C'est le cas des GPC de Kpové - marché, d'Amékohoé. Cette situation s'explique par le fait qu'en milieu Adja - Ehoué, il y a une répartition de responsabilité dans gestion du foyer entre la femme et son mari. Cette répartition que la femme Adja - Ehoué est la première concernée par les problèmes d'eau potable, de santé et d'éducation des enfants. Cela va l'amener se mobiliser pour réaliser les mêmes activités que les hommes, et ceci est rentré dans les habitudes.

Tableau n° 15 - appréciation des caractéristiques des membres des OP étudiées dans la préfecture de Haho (Campagne 1995 - 1996)

Nom de l'OP	Producteurs	Adhérents (2)		Femmes (3)		Lettres (4)		Alphabétisés (5)	
		Nombre (1)	% 2/1	Nombre	% 3/2	Nombre	% 4/2	Nombre	% 5/2
Agbati - Gare	125	44	35,2	9	20,5	6	13,6	0	0
Latho	270*	98	36,3	0	0	5	5,1	16	16,3
Kpégnon - Adja	243*	81	33,4	3	3,7	10	12,3	6	7,4
Sikpévita	360	133	36,9	2	1,5	8	6,01	0	0
Kpédji ***	225*	101	44,8	0	0	36	35,6	0	0
Amékohoé**	186*	62	33,4	25	40,3	7	11,3	0	0
Kpové - marché **	640	304	304	108	35,5	20	0,6	0	0
Agottové	163*	81	49,7	11	13,6	19	23,5	9	11,1
Attitsohoé *	290*	116	40	47	40,5	49	42,2	0	0
Agotto	100	100	100	10	10	100	100	0	0

* : Village Ewé

** : Village Adja/Ehoué

***: Village Kabiya-Losso

235 - Conclusion partielle

En conclusion de ce diagnostic on peut retenir des points suivants :

- Les groupements étudiés ont de grandes spécificités déterminées par leur origine et par la tutelle des organismes qui les ont suscités.

- La situation semble évoluer et nombre d'organisations appartenant à des catégories initialement différentes présentent aujourd'hui des caractéristiques convergentes : une typologie opérationnelle d'action de développement pourrait être sans doute la suivante.

- * Les formes d'organisation traditionnelles, à l'origine des groupes d'entraide et évoluant vers des groupes de salariés (à la journée), qui s'interfèrent sûrement dans un système de production très inégalitaires.

- * Les formes d'organisations suscitées par les ONG (CAR et MFR) se rapprochent beaucoup des formes précédentes, et correspondent à des stratégies de survie et/ou d'émancipation des groupes.

- * Les organisations tels que les GAV/APCC devenus tous des GPC s'affirment comme des organisations de producteurs ayant des activités économiques et fondées sur la production cotonnière. Ces GPC sont partout présents, et ceux qui les dirigent ne sont pas des autorités traditionnelles mais une nouvelle catégorie sociale généralement des jeunes lettrés. Seulement toutes les catégories sociales ne produisent du coton.

Il faut mentionner que la plupart des organisations gardent une visée communautaire.

- * La forme fédérative d'organisations de producteurs agricoles. L'union des groupements de producteurs agricoles (UGPA) est une catégorie à part. Il s'agit d'un regroupement pionnier, sans tradition villageoise. Il reste toutefois marginal dans le système de la zone.

CHAPITRE 3 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET PROPOSITIONS

31 - Perspectives d'évolution à moyen terme

311 - Des évolutions en cours

3111 - Cas des GPC

Depuis peu, la SOTOCO a aussi commencé à transférer la collecte des statistiques et la diffusion des messages de vulgarisation technique aux GPC. Ce processus de transfert, devrait permettre aux agriculteurs et aux organisations de producteurs de maîtriser assez l'ensemble des opérations économiques situées en amont de la filière (de la parcelle au marché du coton). Leurs représentants devraient s'imposer comme partenaires à part entière au sein du Comité fiduciaire de la SOTOCO, appelé à constituer le principal outil de concertation et de décision de la filière cotonnière togolaise. De ce fait, les responsables de la SOTOCO souhaitent que les organisations de producteurs de coton à caractère professionnel se différencient des groupements villageois actuels à vocation polyvalente qui assurent tout à la fois les fonctions technico-économiques spécifiques à la filière et la gestion d'activités à caractère social (hydraulique villageoise école, santé, aide, sociale,...) qui ne relèvent pas des seuls producteurs du coton, mais de toute la population rurale.

Par ailleurs, dans ce processus de restructuration des institutions rurales togolaises, le secteur privé a été récemment sollicité pour prendre une place importante dans cette filière. Il assure l'essentiel des transports intrants, de fibres et une part croissante du transport du coton - graine, ainsi que l'essentiel des activités de services liées à l'activité cotonnière. En aval de cette filière, le secteur privé a commencé à être présent dans le secteur de l'huilerie notamment avec la Nouvelle industrie des oléagineux du Togo(Nioto), une usine qui triture la totalité des graines du pays.

Depuis la fin de 1995, la SOTOCO a entamé une procédure de mise en place de l'Union préfectorale des groupements des Producteurs du coton (UPGPC) et simultanément sa reconnaissance légale par son enregistrement au niveau de la Direction de la coopération du crédit et de la mutualité (DCCM) avec les GPC existants puisque ceux - ci devront de faire partie de cette union.

3112 - Cas des autres groupements

Après l'étape du travail d'animation et de réflexion qui a favorisé l'émergence des groupements, un autre travail d'animation est entamé autour d'une activité donnée. En se

réunissant autour de cette activité, les membres de ces groupements réfléchissent sur la situation qu'ils vivent dans leur milieu et leurs préoccupations tournent autour de la santé, l'hygiène, l'éducation, le problème d'eau les activités agricoles etc. Ce qui conduira au démarrage de petits projets productifs mis en oeuvre par ces groupes.

Depuis un certain temps, ces structures ont entamé des procédures de mise en place des unions fédératives des groupements qu'elles ont initiés. C'est le cas de l'UGPA constituée en par les 11 groupements suscités par l'OIC, le CGFd'Asrama comprenant les 9 groupement féminins initiés par le CAR de Naolo et le Collectif des groupements de Batoumé composé des 7 groupements encadrés par les MF de Hahomégbé. Aussi, pour la reconnaissance légale de ces groupements initiés par ces structures, des procédures de leur enrégistrement au niveau de la Direction de la coopération du crédit et de la mutualité (DCCM) sont entamées. Ce qui va favoriser l'ouverture de ces groupements et leur donner beaucoup plus de crédibilité auprès d'autres bailleurs intéressés par les activités menées par ces groupements.

312 - Des perspectives pour les OP

3121 - Des enjeux et des défis

Les enjeux actuels se situent au niveau de la perspective d'évolution de ces organisations que nous avons étudiées ; il faut donc voir ces enjeux d'abord dans leur autonomie vis à vis de toutes les structures d'intervention, ensuite dans leur efficacité c'est-à-dire ce qu'elles peuvent réaliser et à quoi elles peuvent servir et enfin dans leur pérennité qu'elles aient une vie qui continue.

Concernant les perspectives de ces organisations, il faudrait considérer deux domaines :

* Aussi longtemps que ces organisations vont rester comme des moyens et seront liées à l'initiative d'une personne ou d'une structure, elles ne pourront que faire la politique de cette structure. Elles seront toujours ce que sera la structure car si aujourd'hui la SOTOCO (ou le CAR de Naolo ou les MF de Hahomégbé) venait à disparaître tout ce qu'il y a comme organisations (groupements de producteurs) disparaîtraient avec elle comme *l'arbre tombe avec ses fruits*. Donc le sort de toutes ces organisations est lié à celui de la structure qui les a créées. La dynamique même au sein de la SOTOCO ou toute autre structure, ne peut être que la leur. En effet si la structure (la SOTOCO ou autre) décide aujourd'hui de modifier quelque chose, ces organisations sont tenues de le faire. Ainsi, le jour où on enlève l'élément mobilisateur, tout se désagrège.

* Mais si c'est une dynamique qui vient des agriculteurs eux - mêmes, alors les perspectives aussi des organisations seront différentes. Là il y aurait une garantie sur la pérennité de ces organisations, d'autant plus que l'initiative est endogène. Les membres de ces organisations

choisissent bien les intérêts au tour desquels ils s'organisent, fixent leurs objectifs en fonction de leurs moyens, il y a de plus forte chance dans cette voie que celle des organisations qui sont liées aux structures et en sont leur émanation. L'histoire nous a montré au Togo avec l'exemple du projet PRODERMA (Projet de développement rural de la région Maritime) dans la région méridionale du pays où on a créé tambour battant ces genres d'organisations, même codifiées. Aujourd'hui que le Projet PRODERMA est terminé toutes ses organisations ont disparu.

3122 - Des projets

- Projet SOTOCO

La SOTOCO a évolué assez rapidement en essayant de donner beaucoup plus de responsabilités à ces groupements à travers des organisations fédératives. En effet après le transfert aux groupements des tâches de commercialisation du coton-graine, la SOTOCO a incité les groupements à se constituer des unions au niveau des préfectures et ultérieurement au niveau régional et à l'échelle nationale. Elle a entamé la procédure de reconnaissance légale des GPC, condition nécessaire pour que ces GPC puissent constituer une organisation fédérative. Après cette étape de reconnaissance légale des GPC et des Unions qui en découleront, il y aura une nouvelle répartition des fonctions et des activités comme l'indique le tableau n° 16.

Les premiers transferts d'activités aux GPC concernent les opérations de base qui développent les compétences des membres pour appréhender la réalité de la filière (ROCOBOY et GEAY, 1996). Tant que la SOTOCO assurera les autres fonctions, les UPGC auront pour activités principales le suivi des données, l'organisation logistique de la mise place des intrants, de transport du coton-graine, la diffusion de l'information, l'animation de l'organisation interne du mouvement. Le retrait de la SOTOCO du système de crédit, de la mise en place des intrants et du transport du coton-graine, pour laisser le champ libre aux organisations de producteurs au niveau préfectoral et régional.

**Tableau n° 16 : répartitions des fonctions et des activités
par Organisations de producteurs dans la filière coton**

Fonctions	Activités	GPC	UPGPC	3ème Niveau
1 - Gestion des intrants	- Formation		X	X
	- Collecte des besoins	X	Suivi	
	- Commande	X		
	- Préfinancement		X	X
	- Mise en place	X	X	
	- Stockage	X		
	- Distribution	X	Suivi	
	- Facturation	X		
	- Remboursement crédit	X	X	
2- Production	- Information	X	X	X
	- Formation	X	X	X
	- Démonstration	X		
	- Collecte des données	X	X	X
	- Diffusion des données	X	X	X
3 - Commer- cialisation	- Organisation marché	X	Suiv	
	- Pesé du coton graine	X	Suivi	
	- Stockage	X	Suivi	
	- Evacuation		X	
	- Paiement	X	SUIV	
	- Formation	X	X	X
4 Représentation	- Fixation des objectifs de productions	X	X	X
	- Fixation des prix			
	- Choix des intrants			X
	- Choix logistiques		X	X
	- Affectation des excédents		X	X
	- Formation			X
			X	X

(Source : SOTOCO 1996)

Compte tenu de la situation actuelle des OP que nous avons pu appréhender à partir de notre étude nous estimons que ce ne sont pas les nouvelles fonctions et activités que les paysans accomplissent qui constituent une pénalité, mais c'est le fait que la richesse afférente à ces tâches ne leur est pas versée en totalité. En termes clairs, cela veut dire que pour qu'ils bénéficient, il faudrait qu'ils aient la possibilité de participer à l'élaboration des prix, étant donné qu'ils ne peuvent pas vendre sur un marché libre. Car dans la structure des prix, chaque

activité ou chaque tâche correspond à une valeur. Ce sont ces valeurs qu'il faut arriver à arbitrer avec tous les partenaires de la filière (y compris les paysans organisés). Les membres des groupements enquêtés ont déclaré que les ristournes (4.000 f CFA / tonne de coton-graine), les frais de gestion des intrants (5 f CFA / Kg pour l'engrais, 10 f CFA / l pour l'insecticide) qu'ils perçoivent sont déterminés au niveau de la SOTOCO. Les discussions sont menées sans les producteurs. Ils disent que "c'est la SOTOCO qui fixe tout".

Nous sommes donc persuadé qu'aujourd'hui, si les producteurs arrivaient à avoir la possibilité de se confronter avec les partenaires et de discuter avec eux sur la répartition de ces valeurs, alors ils seraient en mesure de revendiquer même certaines des activités (par exemple le transport s'il s'avère qu'il a une valeur intéressante,) à condition qu'ils aient la compétence.

Pour arriver à ce stade il faut du temps. C'est un processus qui pourrait se dérouler au mois à trois niveaux :

- arriver à amener les groupements à être reconnus légalement. C'est une initiative enclenchée par la SOTOCO. Il ne reste qu' à accélérer ce processus. Ceci permettra aux groupements d'avoir une légitimité et pouvoir acquérir le pouvoir de négociation au sein de la filière coton;
- dans un second temps pour participer à l'élaboration du mécanisme de fixation des prix, c'est à dire arriver à voir les activités qui entrent dans la structure des prix et à les étudier par rapport à leurs compétences et leurs disponibilités;
- dans un troisième temps l'affectation des valeurs à ces différentes activités

Lorsqu'ils auront la possibilité de rentrer dans ces discussions et des moyens de négociation valables, nous estimons qu'à partir de ce moment, ils ne seront plus de simples exécutants mais des partenaires économique avec qui on devra désormais traiter.

- Projet des Chambres d'agriculture

L'idée des Chambres d'agriculture au Togo, est née à partir de 1992 aux Etats Généraux de l'Agriculture tenus à Tové où on a vu la participation massive des agriculteurs. C'est au cours de ces assises nationales que ceux-ci ont exprimé vivement leurs préoccupations. Ils voudraient que l'Etat les aide à avoir un espace de réflexion propres à eux.. Depuis 1992 jusqu'en 1996, cette idée a fait son chemin.

Mais si aujourd'hui l'Etat est appelé à s'orienter dans ce sens, c'est que cette idée a rencontré une exigence faite à l'Etat par les bailleurs de fonds dont principalement la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Selon cette exigence, l'Etat doit se désengager des secteurs de production et gestion pour s'atteler à son rôle classique d'élaboration et de contrôle des politiques agricoles et dans celui de la réglementation. C'est donc la rencontre de ces deux mouvements qui explique l'empressement actuel des pouvoirs publics. Une étude menée conjointement par le Gouvernement togolais et la Banque mondiale, a débouché sur la

formulation des nouvelles orientations préconisant d'avoir d'un côté, un cadre de réflexions propres aux paysans et de l'autre, un domaine pour les productions et la gestion.

Les Chambres d'agriculture pourraient constituer un cadre (espace de liberté des agriculteurs en dehors de toute structure) susceptible de donner une plus longue vie aux organisations paysannes émergentes. Celles-ci ne pourront plus être des organisations qui se créent du jour au lendemain.

32 - Propositions

321 - Analyse des besoins exprimés

3211 - Les besoins exprimés

La plupart des organisations paysannes étudiées ont exprimé des besoins. Elles ont ainsi formulé des demandes d'appui. Parmi les demandes les plus fréquentes nous pouvons noter des besoins d'information, des besoins en appuis techniques, matériels et financiers, et des demandes concernant l'information, la formation et l'environnement économique :

- Les besoins en **appuis matériels et financiers** ont été exprimés par les GPC qui déplorent la faiblesse de leurs ressources collectives ou leur impossibilité à s'adresser à d'autres partenaires que la SOTOCO. Ces demandes concernent :

- * des équipements sociaux tels que construction de dispensaire (cas des GPC de attitsohoé, Latho, Agbati-Gare, ...), l'ouverture ou aménagement d'une piste pour désenclaver certaines localités environnantes (exprimés par tous), construction d'un forage pour l'eau potable), ...

- * les entretiens (paiements) des enseignants vacataires pour la scolarisation des enfants (cas de GPC d'Agotto, Kpédji,...), des agents de santé (cas des GPC de Kpové-marché, Kpégnon Adja,...).

- * des subventions ou des crédits de fonctionnement pour permettre aux membres du Conseil d'Administration de l'UPGPC de Haho de mener leurs activités.

Etant donné la faiblesse de l'épargne locale dans une région où les conditions de productions restent précaires, de tels appuis seront indispensables. La COOPEC lancée ces dernières années dans la région constitue une première réponse prometteuse mais pas encore suffisante, vu l'ampleur des besoins.

- Les besoins en **appui technique** ont été également exprimés par les GPC qui déplorent la baisse de fertilité des sols de leur milieu et "l'inefficacité" des engrais actuellement

appliqués sur les cultures. Les producteurs souhaitent obtenir des engrais complexes pour le coton qui correspondent à leurs pratiques culturales qui consistent à apporter l'engrais en une seule application au lieu de deux comme cela est recommandé.

- Les demandes relatives à **l'amélioration de l'environnement économique** de la production ont été formulées par tous les groupements étudiés. Elles concernent :

- * la reprise des prêts agricoles et des crédits d'engrais viviers suspendus depuis un moment. La mise en place d'un système de crédit accessible et adapté avec instauration de groupe de caution solidaire ne dépassant pas 5 producteurs a été préconisée par la plupart des GPC (Kpédji, Agottové, Agbati-Gare, etc.).

- * l'approvisionnement et la disponibilité en semences améliorées en qualité et en quantité suffisante durant la campagne agricole. Les GPC ont déploré à certains moments la qualité des semences de coton à mettre en place et chaque année l'insuffisance et/ou la non-disponibilité au moment opportun des semences. De ce fait, ils ont même suggéré que les semences soient vendues afin chaque producteur puisse en disposer en tout temps en quantité suffisante.

- * la révision à la baisse des prix des intrants agricoles (engrais et pesticides) estimés par les producteurs trop élevés et ne permettant pas de dégager une marge suffisante ;

- * la révision à la hausse le prix d'achat au producteur du coton-graine, jugé trop bas pour être rémunérateur en tenant compte du coût de production grèvé par les dépenses d'intrants et de la main-d'oeuvre.

- * la gestion de la fertilité des sols. C'est un problème général dans presque toutes les localités visitées, mais il est plus crucial dans le village de Kpédji habité par les Kabiè-Lossos et le village d'Agotto habité par les jeunes ruraux formés et installés par l'OIC ; ce sont des domaines limités qui ont été octroyés à ces populations, empêchant toute expansion.

- Les demandes **d'information** ont été formulées par les membres des groupements étudiés. Elles concernent les aspects organisationnels du groupement, le fonctionnement de la filière coton, les mécanismes de fixation des prix et la justification des ristournes perçues par les groupements. Ces informations intéressent les responsables et les adhérents du groupement. D'où le renforcement du programme d'alphabétisation des membres des groupements et la diffusion de toutes les informations nécessaires à tous à travers l'édition d'un journal abordant les sujets relatifs au monde rural.

- Les demandes en **formation** formulées par les GPC dans les domaines technique, de gestion (apprentissage de la comptabilité adaptée) et organisationnel (programmation de

l'achat et de l'évacuation du coton-graine, négociations avec les autres partenaires de la filière coton et avec d'autres organismes financeurs).

322 - Propositions

3221 - Des principes

La promotion des organisations paysannes, socialement enracinées, efficaces aux plans technique, et économique et autonomes dans leurs choix et leur gestion constituent un travail qui nécessite du temps. Elle exige l'acquisition par les producteurs, de compétences dans tous les domaines et l'acquisition, par l'expérience, de capacités interne(dynamique interne) de surmonter les conflits indéniables Cela demande des appuis qui s'inscrivent dans la durée (MERCOIRET, M. R., 1994)

Sur la base des besoins exprimés par les producteurs, nous avons formulé des propositions d'appuis à court terme et des appuis qui s'inscrivent dans le moyen et le long terme.

3222 - Des appuis à court terme.

Des appuis à court terme s'avèrent nécessaires pour améliorer l'efficacité technique, économique et organisationnelle des organisations paysannes de la zone d'étude.

- Nécessité de mettre en place un système de crédit adapté

Le système de crédit préconisé devrait être adapté :

- * aux besoins de financement à court terme des producteurs notamment les prêts de campagne (pour faire face au coût élevé de la main d'oeuvre agricole), les crédits d'engrais vivrier (pour garantir l'autosuffisance alimentaire). Pour faire appel aux institutions compétentes qui accepteraient prendre en charge le financement du secteur agricole, les Coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) constituent une première voie pour assurer le financement des producteurs. Mais le système COOPEC a du mal à englober un nombre important de producteurs puisqu'il n'est pas adapté c'est à dire ne répond pas aux attentes des producteurs ;
- * aux besoins en équipements des producteurs notamment dans le rallongement des périodes de remboursement des frais d'amortissement des appareils de traitement ;
- * à la diversification d'autres spéculations (autre que la filière coton)

Ce système pourrait s'appuyer pour le recouvrement des créances sur le groupe de caution solidaire constitué de 5 producteurs au maximum. C'est une formule qui a été préconisée par la

plupart des GPC (Kpédji, AgottovéAgbati-Gare, etc.) et qui cadre avec le fonctionnement des associations traditionnelles de travail (N'Gbè ou Fidodo) car en cas de non remboursement par un des producteurs, c'est le groupe de caution solidaire qui se charge de rembourser et non plus le groupement comme cela se fait jusqu'à présent.

- Nécessité de mener des actions d'information et de formation auprès des producteurs

Des actions d'information en faveur des producteurs (responsables et membres des groupements) devront être menées dans un premier temps par les structures d'encadrement et dans un second temps par les associations fédératives des groupements au profit des producteurs.

Cet appui à apporter ne sera pas seulement dans le domaine technique mais aussi dans les domaines de gestion (apprentissage de la comptabilité adaptée), économique et organisationnel (fondement du groupement, adhésion, assiduité aux réunions, gestion des affaires du groupement, etc.).

Des actions de formation devront être menées dans un premier temps par les structures d'encadrement en s'appuyant sur des groupements de producteurs et en répondant à leurs demandes et dans un second temps par les associations fédératives des groupements au profit des producteurs.

Cet appui à apporter ne sera pas seulement dans le domaine technique mais aussi dans les domaines de gestion (apprentissage de la comptabilité adaptée), économique et organisationnel (fondement du groupement, adhésion, assiduité aux réunions, gestion des affaires du groupement, etc.).

Cette formation concernera à la fois les responsables des groupements et des membres de ces groupements

- Nécessité de mener des actions de formations et de recyclage auprès des agents chargés d'accompagner ce processus d'évolution des groupements. Le changement d'approche préconisé en direction des groupement nécessite la maîtrise de nouvelles compétences en la matière de la part des agents d'encadrement. Pour la réalisation de ces actions de formation on peut faire appel aux compétences régionales.

3223 - Des propositions qui s'inscrivent à moyen et à long terme.

Sur la base des préoccupations exprimées par les producteurs durant notre étude, les propositions suivantes qui s'inscrivent à moyen et à long terme ont été faites :

U - **Nécessité d'élaborer une politique des prix de d'achat du coton** qui soit incitative et puisse constituer une relance globale de l'ensemble de l'économie de la région étant donné que le coton constitue la principale culture de rente. Cela pourrait se faire en rehaussant le prix d'achat du coton-graine aux producteurs, tout en n'augmentant pas sensiblement les prix des intrants agricoles.

- **Nécessité d'élaborer une nouvelle politique des prix et des importations en matière d'intrants** qui par un système de détaxation voire parfois des subventions encouragerait l'équipement des producteurs et l'utilisation d'engrais de produits phytosanitaires, etc. Cette politique consistera donc à réduire des prix de cession des intrants (en particulier des engrais) et des matériels agricoles (appareils de traitement) comme nous l'avons signalé plus haut, et à promouvoir en relation avec la recherche des engrais plus standards, moins coûteux et en particulier imaginer de nouvelles solutions pour rendre moins chers les engrais vivriers. Ces dispositions permettront aux producteurs de respecter les doses d'engrais recommandées par les services techniques et partant de cela, assurer la protection de la fertilité des sols et la préservation de l'environnement de la zone d'étude.

- **Nécessité de renforcer des actions d'information et de formations auprès des producteurs**

Il serait souhaitable d'encourager les échanges horizontaux entre les groupements d'un même sous-secteur, d'un même secteur pour conforter les différentes réponses apporter à un problème commun et pour stimuler la créativité des producteurs.

La formation des producteurs (responsables et adhérents) devra toucher les domaines technique, de la gestion (analyse des résultats économiques des actions menées), d'organisation et de l'appui à la réflexion collective.

- **Nécessité de promouvoir les regroupements fédératifs entamés au niveau des structures d'encadrement** (l'UPGPC de Haho, le Collectif des GF d'Asrama, l'UGPA d'Agotto, etc) et d'accélérer le processus de leur reconnaissance légale. Ce permettra de garantir la pérennité des groupements et leur donnera beaucoup plus d'ouverture vers d'autres organismes de développements différents des structures qui les ont créées.

- **Nécessité de mettre en place un observatoire des organisations paysannes** bénéficiant d'un financement suffisant et fonctionnant de façon autonome vis - à - vis des structures d'encadrement (SOTOCO et autres) et constituera de ce fait "*l'oeil extérieur*". Il sera chargé d'étudier les conditions d'émergence et de renforcement des groupements et leurs besoins en appui.

3224 - Des conditions

a)- Réaction des différents acteurs à la restitution

A l'issue des résultats d'enquêtes, des recommandations ont été formulées d'un commun accord avec les membres des groupements (comité de gestion, adhérents et non adhérents dits usgers), les autorités traditionnelles (notables) et les agents des structures d'encadrement.

- Les notables, le comité de gestion, les adhérents et les non adhérents producteurs, ont réagi sur les points suivants :

- l'organisation interne du groupement.
- * la faible adhésion des producteurs aux groupements ;
- * les malversations de la part des dirigeants des groupements ;
 - les conflits externes au groupements la monopolisation de l'essentiel du pouvoir par la SOTOCO notamment en ce qui concerne le retrait des fonds du groupement à la banque.
- * le retard de paiement des producteurs après la vente du coton-graine ;
- * la suspension des prêts agricoles
- * la suspension des crédits d'engrais vivriers.

- Les responsables des structures d'encadrement ont réagi sur les points évoqués plus haut de la manière suivante :

1) - il y a une faible adhésion des producteurs aux groupements (plus de la moitié des producteurs n'ont pas encore adhéré) et les producteurs estiment qu'il n'y a pas suffisamment d'explication claire sur l'utilité et le droit d'adhésion. Les responsables des structures d'encadrement ont expliqué en évoquant qu'à la mise en place des GAV, tout a été expliqué : les droits d'adhésion (500 F CFA) utilisés comme fonds de roulement au départ par le groupement et les parts sociales (1 000 F CFA) servant de fonds de roulement du groupement. Ils ont affirmé que les fonds des groupements existent et se trouvent dans les comptes bancaires de ces groupements. Les membres ne peuvent pas dilapider ces fonds comme le pensent les producteurs.

2)- Monopole de la SOTOCO dans les prises de décision concernant tout retrait des fonds du groupement à la banque

Sur ce point, les responsables de la SOTOCO ont rappelé la procédure de retrait des fonds du groupement. A l'assemblée générale annuelle, chaque groupement tient une réunion au cours de laquelle toutes les actions nécessitant des dépenses sont décidées. Une copie du procès verbal est envoyée aux responsables de la SOTOCO. Pour tout retrait dans la phase de réalisation, le groupement devra décider au cours d'une réunion du comité de gestion sanctionnée par un procès verbal. Une demande de retrait de fonds accompagnée de la copie du procès-verbal sera

soumise à la SOTOCO pour avis. La SOTOCO le fait dans le but de les aider à acquérir de l'expérience. Aujourd'hui dans le cadre du transfert de responsabilité, la SOTOCO fait savoir aux groupements par l'intermédiaire de leur délégués qu'elle est appelée à se retirer de la gestion de leur fonds compte tenu de leur maturité et qu'elle n'interviendra plus dans la procédure de retrait des fonds. Les délégués ont réagi en souhaitant que la SOTOCO continue dans ce sens. Selon les propos des producteurs, si aujourd'hui les groupements ont encore des fonds à la banque, c'est parce que la SOTOCO a encore droit de regard dans la gestion de ces fonds. Cela nous déchargerait si les producteurs estiment que la SOTOCO peut se retirer de la procédure de retrait de leurs fonds à la banque.

3) - Concernant le manque d'intérêt individuel au sein du groupement consécutif d'une part à la suspension des prêts agricoles et des crédits d'engrais vivriers, et d'autre part au fait que les fonds des ristournes ne servent pas à améliorer leurs exploitations individuelle, les responsables de la SOTOCO sont conscients de cette contrainte. Cependant il ne leur est pas aisé de répartir ces fonds. Selon ces responsables, on pourrait redistribuer au prorata de la production de chacun. Toutefois, ce que chacun prendra serait insignifiant par rapport à ses besoins. Ce qui donne raison à la SOTOCO de leur avoir orienté dans la voie qui consiste à faire des réalisations sociales.

Si elle était redistribuée, ces ristournes seraient insignifiantes pour un producteur moyen qui produit 1 tonne de coton. C'est une question de choix qui consiste soit à renoncer à 1 000 F CFA ou à 2 000 F CFA soit à aller à des centaines de kilomètres pour se faire soigner ou à des dizaines de kilomètres pour chercher de l'eau au marigot parce que la pompe serait en panne.

4) - Sur la question des malversations de la part des dirigeants des groupements, les responsables de la SOTOCO estiment que ce srait par le biais de la formation que ce problème peut être atténué. Cependant les usagers (les non adhérents) qui ne cherchent pas à y adhérer perdent non seulement le droit de se faire élire, mais aussi et surtout ils n'auront pas la possibilité d'empêcher ces malversations de continuer.

5) - Concernant le retard de paiement des producteurs, les responsables sont conscients des conséquences pour les paysans. Mais les responsabilités sont partagées. En effet ce retard incombe à fois :

. aux producteurs eux-mêmes qui traînent au niveau de leurs villages pour apprêter les dossiers pour qu'on puisse les payer

. à la SOTOCO qui ne met pas à temps de l'argent à la disposition de ses agents à cause des formalités administratives de la Direction générale jusqu'au secteur en passant par la Direction régionale.

6) - Concernant la suspension des prêts agricoles due aux malversations et aux détournements au détriment des membres, la SOTOCO a décidé, d'après les termes des responsables, une

"*dictature constructive*". Pour ne pas permettre à une catégorie de personnes en l'occurrence les responsables des groupements de s'enrichir au détriment des autres, la SOTOCO suspend les prêts internes tout en sollicitant les COOPEC une institution spécialisée de prendre la place. Mais les COOPEC ne sont pas très proches des paysans. Le travail reste encore à faire.

7) - En ce qui concerne les crédits d'engrais vivriers, les discussions sont en cours car les paysans de la zone SOTOCO paient le même engrais vivrier (par exemple l'urée) plus cher que leurs homologues de la zone hors SOTOCO. Certains groupements ont souhaité que la SOTOCO achète de l'engrais pour eux, quitte à prélever sur compte, les paysans devant reconstituer leur épargne après la vente de coton.

Ces renseignements nous ont été utiles car cela nous permettra de savoir quelles améliorations faut-il apporter. D'ores et déjà des programmes d'informations et de formations à apporter aux producteurs et même les agents de développement, se révèlent nécessaires à l'avenir.

b)- Elargissement de l'espace d'initiatives.

Afin de bien préparer une société civile mieux armée et capable de se défendre et susceptible d'élaborer les nouvelles formes d'organisations sociales et économiques qui font défaut, il faudrait :

- appuyer les dynamiques d'organisations des producteurs qui pourront se fortifier et se professionnaliser ;
- étudier les possibilités d'élargissement d'un espace d'initiatives propre aux producteurs, en l'occurrence les chambres d'agriculture, un cadre de réflexion favorisant l'éclosion des dynamiques locales de développement. A cet effet il faut mener des actions suivantes :

*** Renforcer l'accès à l'information**

L'accès à l'information pourrait se faire par le biais des journaux écrits dans la langue utilisée dans le programme d'alphabétisation afin que le plus grand nombre de producteurs soit touché. Le premier journal en cours d'élaboration dans la zone d'étude, pourra contribuer à améliorer l'accès à l'information des producteurs de la région. On pourra utiliser le canal des radios rurales préconisées par l'Etat togolais.

*** Améliorer l'espace économique**

La restructuration du mode rural que connaît la zone d'étude se fait dans un environnement difficile qui nécessite une amélioration de l'espace économique. Il faudra à cet

effet assurer l'approvisionnement des facteurs de production disponibles en tout lieu en quantité et en qualité, à moindre coût et accessible à tous les producteurs.

*** Réaménager l'espace institutionnel**

Il serait nécessaire d'envisager de nouvelles formes de relations entre les OP et les acteurs / Structures de développement rural de la région. Ces nouvelles relations devront désormais permettre de considérer les producteurs comme des partenaires à part entière.

Aussi faut-il aider les groupements de la région à se rencontrer ; cela donnerait lieu à des échanges d'expériences utiles entre les producteurs pour stimuler les créativité des groupes, pour identifier les différentes réponses apportées à un problème commun, mais aussi pour mettre à jour d'éventuelles complémentarités.

CONCLUSION GENERALE

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme de restructuration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) qui est lié aux nouvelles orientations dans l'appui du monde rural et en particulier à la place accrue que les organisations paysannes peuvent prendre du fait du processus de désengagement de l'état. Il s'agissait à cet effet de déterminer le rôle que les Organisations Paysannes (OP) de la région de Notsé seront appelées à jouer dans la définition et la mise en oeuvre des programmes de développement qui correspondent à leurs besoins.

Elle avait pour objectifs,

- d'identifier les différents types d'OP existantes dans la zone d'étude ;
- de les caractériser et d'analyser leurs conditions d'émergence, leurs acquis et les difficultés qu'elles rencontrent ;
- d'étudier l'évolution et les perspectives de ces OP ;
- de formuler des propositions d'appuis nécessaires pour améliorer leur fonctionnement, pour renforcer leur efficacité et leur autonomie, pour garantir leur pérennité et pour envisager de nouvelles formes de relations entre les producteurs organisés au sein de leur OP et les autres acteurs en particulier les structures de développement rural de la région.

Le diagnostic que nous avons mené nous a permis de caractériser, d'analyser les OP suivantes

- les organisations paysannes traditionnelles notamment les Associations traditionnelles de travail tels que le *N'Gbè*, le *Hara* et le *Appâ*, ont une dynamique endogène assez élevée et qui permettent à certaines exploitations des villages enquêtés, de faire face aux problèmes de la main d'oeuvre pendant les périodes de pointes de la campagne agricole ;
- les organisations liées aux interventions des structures officielles notamment en ce qui concerne les GPC (GAV / APCC) créés par la SOTOCO et présents dans tous villages de la zone d'étude, ont une dynamique exogène. Ces groupements dans leur majorité sont plus ou moins efficaces en fonction des objectifs visés (désirés par la SOTOCO). Et beaucoup d'efforts restent encore à faire quant à ce qui concerne leur autonomie vis à vis de la SOTOCO qui intervient encore dans la prise de décisions de ces groupements et qui a toujours le droit de regard dans la gestion de leurs fonds destinés exclusivement aux oeuvres à caractère social (développement communautaire du milieu) ;

- les organisations paysannes liées aux initiatives des ONG de la région (CGF d'Asrama, UGPA d'Agotto, Groupement Espérance, groupements de Batoumé), sont des groupements localisés, ayant une dynamique d'organisation endogène plus élevée que les précédents. En effet leur émergence résulte d'un travail d'animation et de réflexion autour d'une activité donnée qui aboutira au démarrage de petits projets productifs.

L'analyse des données sur ces deux types d'organisations paysannes liées aux actions de développement montre que ces OP n'ont pas encore une reconnaissance officielle. Elles tiennent leur légitimité des structures qui les ont suscitées ou qui les encadrent. Et en général, il y a une faible mobilisation des membres au sein des groupements avec un accent plus marqué des femmes. Elles sont inexistantes dans certains groupements. Les raisons de cette faible mobilisation des producteurs au sein des groupements sont variées et diverses et dues essentiellement aux conflits externes et internes.

En ce qui concerne les conflits externes il y a le manque de vrais éléments mobilisateurs tels que les prêts agricoles, les crédits d'engrais vivriers, etc. Pour les conflits internes, il y a le manque d'informations des membres, la mauvaise gestion, les détournements effectués par certains responsables, parfois la récupération ou la confiscation du pouvoir par une catégorie sociale de personnes ou une seule famille dans le village et les tensions au sein des GPC lors de la désignation des membres de l'équipe d'achat, du classement et paiement du coton, du remboursement des intrants par certains adhérents. Il y a également les problèmes socio-culturels liés à certains groupes ethniques d'admettre les femmes dans les mêmes groupements que leurs maris.

Cette étude a également fait ressortir que les enjeux actuels se situent au niveau de la perspective d'évolution de ces organisations dont il faut apprécier à travers **leur efficacité, leur autonomie et leur pérennité.**

* les organisations liées à l'initiative des structures de développement, peuvent être efficaces par rapport aux objectifs désirés par la structure, mais leur autonomie reste hypothéquée et leur pérennité est liée à l'existence de la structure qui les a créées.

* mais en revanche, si c'est une dynamique qui vient des agriculteurs eux - mêmes, alors les perspectives aussi des organisations seront différentes. Là il y aurait une garantie sur la pérennité de ces organisations. Elles choisissent bien les intérêts au tour desquels elles s'organisent, leurs objectifs en fonction de leurs moyens, il y a de plus forte chance dans cette voie que celle des organisations qui sont liées aux structures et en sont leur émanation.

La **pérennité** de ces organisations résidera dans l'amélioration de leur efficacité aux plans technique et économique, de l'autonomie de ces organisations dans leurs choix et leur gestion. Pour ce faire un espace de liberté pour les agriculteurs en dehors de toute structure, à l'image des Chambres d'Agriculture, constituerait au moins un cadre susceptible de donner une longue vie aux organisations qui vont se créer. Les responsables de ces organisations seront capables d'exprimer et de défendre les intérêts de leurs membres dans le cadre de concertation où elles seront des partenaires à part entière auprès des autres acteurs de développement.

BIBLIOGRAPHIE

BDPA SCETAGRI / SOTOCO 1991 : Mission d'appui à la restructuration du milieu rural en zone cotonnière du Togo. Rapport principal Vol. 1. Paris, 153 p.

BDPASCETAGRI / SOTOCO 1992 : Mission d'appui à la restructuration de la SOTOCO Paris, 90 p.

BEROUD, F. 1995 : Étude des potentialités de la culture cotonnière. Rapport principal CFDT / SOTOCO Atakpamé, 94 p.

BEROUD, F. 1995 : Le succès du coton en Afrique francophone. Dossier du Togo : La culture du coton. La filière , le rôle de la SOTOCO, l'huilerie de NIOTO. In : Coton et Développement

CORNEVAIN R. 1969 : Histoire du Togo. Mondes d'Outre mer. Édit. BERGER-LE VRAULT. Paris, 489 p.

CP FAO / BM, 1995 : Projet national d'appui aux structures agricoles. Rapport de préparation n°112, Vol. 1 : texte principal. Togo, 52 p.

DEBOUVRY, P. 1995 : Plan de restructuration des institutions rurales . Études préparatoires. Étude du dispositif de formation agricole Rapport provisoire CINAM Montpellier, 143 p.

DIAGNE, D. 1994 : Situation et évolution des organisations paysannes et rurales . Le Togo, Réseau GAO. Paris : INAPG 2^{ème} édition, 54 p.

DO Felli, 199 : Les pratiques foncières face à l'urbanisation dans la région maritime du Togo. Pp. 41-49. In : Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales

DOUCOURE, H. 1994 : Caractérisation des associations traditionnelles de travail à Gladiè (Sud-Mali) pp 4-9. In : Les Cahiers de la Recherche Développement n° 37

FAURE, A et PESCHE, D. 1993 : Situation et évolution des organisations paysannes et rurales . Le Burkina Faso, Réseau GAO. Paris : INAPG 1^{ère} édition, 43 p.

FRANÇOIS, Y. 1993 : Le Togo. Édit. Karthala Paris, 189 p.

MERCOIRET, M. R, KOULANDI, J. et NGNIADO , B. 1994 : Stratégie paysannes en zone cotonnière au Cameroun. Tome IV CIRAD / SAR. N° 38 c / 94. Montpellier, 245 p.

MERCOIRET, M. R, KOULANDI, J. et NGNIADO , B. 1994 : Stratégie paysannes en zone cotonnière au Cameroun. Tome I CIRAD / SAR. N° 38 / 94. Montpellier, 211 p.

PAZZI, R. 1984 : Aperçu sur l'implantation actuelle et les migrations ancienne de l'aire culturelle Aja-Tado. pp 10-46 In : Peuples du Golfe du Bénin. Colloque de Cotonou. édit. Karthala Paris, 328 p.

RAYMOND, G. Et al, 1994 : Synthèse des dix années de recherche en zone cotonnière au Togo : 1982-1992. CIRAD-CA Agroéconomie, Montpellier , 120 p.

RAYMOND, G. Et al, 1994 : Synthèse des dix années de recherche en zone cotonnière au Togo : 1982-1992. Annexe CIRAD-CA Agroéconomie, Montpellier , 101 p.

ROCABOY, J. C. et GEAY, F. 1996 : Projet national d'appui aux organisations paysannes en zone cotonnière. Étude de faisabilité. SOTOCO / DSP, 153 p.

TALLEC, Michel (1986): Étude des systèmes agraires de la région de Notsé au Togo. Un exemple de diagnostic de l'exploitation du milieu à l'échelle régionale. Collection Document Systèmes Agraire N° 10 CIRAD. Montpellier 135 p

Guide d'entretiens avec les institutions de développement. (services administratifs, SOTOCO, ONG,...etc.),

Introduction

pour bien leur expliquer l'origine et les raisons de notre étude, les modalités et les objectifs de notre démarche,

Présentation de la structure

pour recueillir en contre partie, des informations les concernant:

- date d'implantation
- zone d'intervention
- domaines d'intervention
- type d'intervention
- méthodes d'approche
- moyens (matériel, et humain)
- collaboration avec les autres structures
- résultats / évolution dans l'intervention
- perspectives: extension /réduction d'intervention

Identification et présentation des OP

- nombre d'OP de base avec lesquelles, la structure travaille
- localisation géographique
- type d'OP:
 - . date de création;
 - . nature d'activités (spécialisation / multifonctionnel)
 - . rayon d'action (infravillageois / villageois / intervillageois)
 - . type de membres
- nature d'appui
- appréciation sur les OP que la structure appuie
 - . réussite / difficultés et causes
 - . problèmes et priorités des producteurs (homme / femme, jeune / adulte, catégories socio - professionnelles, etc)
 - . problème et priorité des OP en matière d'appui (information, formation, appui à la gestion, crédit, accès aux intrants, accès au foncier, etc...)
- . fonctionnement interne du groupement:
 - * leaders et leur base (adhérents)
 - * influences extérieures
 - * prise de décision
 - * transparence de la gestion

Point de vue général sur:

- la situation des producteurs dans zone où la structure intervient :
 - sur le plan alimentaire
 - sur le plan revenu
 - sur le plan attitude par rapport au coton
 - sur le plan diversification
 - sur le plan rapport de production homme / femme, jeune / adulte
 - sur le plan besoins et priorités d'appui
- leurs perceptions de autres OP
 - OP de base / organisations fédératives
 - forces et faiblesses
 - collaboration entre OP d'origines différentes ou menant des actions différentes;
 - avenir des OP

- les appuis
 - de quel appuis avaient - elles besoin pour s renforcer?
 - qui pouvait les apporter? comment?
 - perception du contexte institutionnel
 - perception de l'effet du désengagement de l'Etat sur les OP
 - idées / attentes pour le programme envisagé.

Guide d'entretiens avec des autorités traditionnelles (notables, anciens et autres personnes ressources)

Introduction

pour recueillir des données sur l'histoire, les activités, le foncier/terre, les infrastructures/équipements, de la zone d'étude.

1 - Histoire du village

. Création du village

- * par a - t - il été créé?
- * d'où venait celui qui l'a créé?
- * pourquoi a - t - il choisi ce lieu?

. Habitants du village

- * qui sont les premiers habitants?
 - * qui sont ceux qui sont venus après? quand? pourquoi sont - ils venus?
 - * qui sont les derniers venus? quand sont - ils venus? pourquoi?
 - * des habitants sont - ils partis? quand? pourquoi? s'agit - il de familles? de jeunes? où sont - ils allés?
- ?

. Quels sont les événements importants de l'histoire du village?

2 - Les activités

. Cultures vivrières

- * quelles sont les principales cultures (les plus importantes)
- * y - a - t - il des cultures qui ont disparu? diminué? des cultures qui augmentent? lesquelles? des cultures nouvelles? lesquelles?
- * quels sont les principaux problèmes avec les cultures vivrières?
- * y - a - t - il des problèmes de soudure? est - ce rare ou fréquent?
- * quand y - a - t - il eu des problèmes graves la dernière fois?
- * quelles sont les causes de ces problèmes?
- * comment ces problèmes ont - ils été résolus
- * à quelles solutions pensent les gens pour qu'il n'y ait plus de problèmes de nourritures importants?

. le coton

- * quand est arrivé le coton?
- * quels sont les rencontrés avec le coton?
- * quelles sont les causes de ces problèmes?
- * comment pourrait - on les résoudre?
- * quels avantages apporte le coton?
- * y - a - t - il des gens dans le village qui ne font pas de coton? pourquoi? que font - ils d'autre?

. les autres cultures

- * y - a - t - il d'autres cultures pour la vente? lesquelles? sont - elles plus ou moins importantes que le coton? les vivrier?

. l'élevage

- * l'élevage est - il important dans le village?
- * est - ce que les gens du village ont des boeufs de trait?
- * y - a - t - il des éleveurs qui habitent dans le village et qui font de l'élevage de façon principale?
- * y - a - t - il des éleveurs de passage? depuis quand? y - a - t - il des problèmes entre agriculteurs et éleveurs? lesquelles? comment sont résolus ces problèmes? quelles solutions proposent les gens?

. les autres activités du village

- * y - a - t - il des artisans? des petits commerçants? etc...

3 - La terre / le foncier

* comment obtient - on la terre pour cultiver? est - ce différent pour quelqu'un du village ou quelqu'un qui vient d'ailleurs?

* qui peut donner l'autorisation de cultiver une terre? de défricher?

* y - a - t - il assez de terre?

* y - a - t - il des jachères? combien de temps dure la jachère? est - elle plus ou moins longue qu'avant? pourquoi?

* y - a - t - il des terres qui n'ont pas été cultivées depuis plus de 10 ans? 15 ans?

* y - a - t - il des terres qu'on ne cultive plus? lesquelles? pourquoi?

* y - a - t - il des problèmes de terre? lesquels? pourquoi?

* quand il y a un problème pour une terre, qui le règle? comment? Peut - on donner un exemple?

4 - Les équipements du village

. quels sont les principaux équipements du village? (ex : école, dispensaire, forage,...)

. quels sont les principaux équipements souhaités? quelles priorités?

5 - Des propositions

. quels sont les principaux problèmes du village?

. comment pourrait - on les résoudre? DE qui dépend la solution?

. que peut faire le village? qu'est - ce qu'il ne peut pas faire?

. est - ce que les OP qui existent dans le village aident à résoudre des problèmes? lesquels? comment?

. comment améliorer la capacité des OP à résoudre des problèmes qui intéressent les villageois?

Guide d'entretiens avec les paysans membres des OP (responsables et adhérents)

1 - Introduction

pour se présenter (étudiant - stagiaire) : bien leur expliquer l'origine et les raisons de notre étude, les modalités et les objectifs de notre démarche.

2 - Historique de l'organisation

21 . Naissance de l'OP

* date de création

* dans quel contexte économique, social, et politique du pays?

* pourquoi l'a - t - on créée?

* quels étaient les objectifs de départ?

22 . Initiateurs de l'OP

. qui est à l'origine de l'OP ? (qui a eu l'initiative)

. faire sa biographie

23 . les membres de l'OP

. nombre d'adhérents et évolution

. qualité des membres (homme / femme, jeune / adulte, producteurs de coton,...)

. conditions d'adhésion / exclusion

. origine géographique des membres (infravillageois, villageois, intervillageois)

. organisation interne: bureau

24 . Activités de l'organisation

L'inventaire des activités permettrait de faire :

- une appréciation du degré de spécialisation ou de polyvalence de l'OP;

- une appréciation de l'importance relative de chaque fonction et activité;

- une brève description du dispositif de mise en place par l'OP pour assurer ses fonctions et mener à bien ses activités;

activités économiques

- * services en amont de la production.
- . production
- . organisation de l'aval
- . gestion de ressources naturelles

activités sociales

- . santé
- . hydraulique villageoise
- . éducation

activités syndicales

- . l'OP a-t-elle de fait ou de droit, des activités syndicales? (défense des intérêts de ses adhérents?)
- . en quoi consistent ses activités?
- . quels sont les problèmes rencontrés?
- . comment les avez-vous résolus?

activités d'intérêt général

- . information techniques et économiques.
- . formation technique et conseils en gestion
- . vulgarisation

activités politiques

- . l'OP intervient-elle dans la vie politique locale, régionale, nationale? dans quels domaines?
- . à quel titre se fait cette intervention? est-ce au nom de l'OP ou cela résulte de l'action personnelle des responsables de l'OP?

25 - Histoire / Evolution de l'OP

- . activités principales et permanentes de départ
- . activités ajoutées progressivement ou non
- . activités abandonnées: pourquoi?
- . résultats des activités
 - * montants des recettes en 1994-1995
 - * tonnage de coton commercialisé en 1995, 1994, 1993
- (explication des variations de la production du coton; place du coton / aux autres productions)
- * « ristournes » + excédents du pont - bascule
- * commercialisation des cultures vivrières :
- * quantités achetées
- * quantité vendues
- . bénéfices réalisés en 1995, 1994, 1993.
 - * actions réalisées avec les ressources de l'OP: pourquoi ces actions? comment a-t-on pris la décision?
- . Y a-t-il eu extension géographique de l'OP?
- . quels ont été les déterminants internes de cette évolution?
- . quels ont été les déterminants externes de cette évolution?
- . Y a-t-il eu élargissement des fonctions exercées au sein de l'OP?
- . quels ont été les déterminants internes de ce changement?
- . quels ont été les déterminants externes de ce changement?
- . pourquoi l'OP a-t-elle évolué?
- . quels ont été les déterminants internes de cette évolution?
- . quels ont été les déterminants externes de cette évolution?
- . l'OP a-t-elle connu des conflits internes? lesquels?
- . quelles ont été leur origine?
- . comment ont-ils été résolus?
- . l'OP a-t-elle connu des conflits externes? lesquels?
 - . avec quels individus ou institutions?
 - . quelles ont été leur origine?
 - . quelles ont été les conséquences?

. ont-ils été résolus? comment?

26 - Actions prévues pour l'avenir

- . du point de vue technico - économique
- . du point de vue social
- . du point de vue culturel et syndical
- . du point de vue intérêt général

27 - Fonctionnement interne de l'organisation

- . réunion en Assemblée Générale? absentéisme? pourquoi?
- . réunion de bureau
- . gestion et instruments de gestion
- . s'il y a un problème . un conflit. comment sont - ils réglés?
- . choix des responsables, critères
- . niveau de scolarisation des responsables techniques
- . Y - a - t - il un règlement intérieur? comment a - t - il été défini?
- . comment se prennent les décisions?
- . quels sont les objectifs déclarés (officiels) de l'OP?
- . comment ont-ils été retenus
- . correspondent-ils aux préoccupations des membres?

28 - Relations de l'OP avec les organismes de développement

- . quels organismes viennent dans le village?
- . avec qui travaillent - ils?
- . quels appuis reçoit l'OP? (crédits, don, formation,...)
- . quelle appréciation portent - ils sur les appuis?
- . quels voudraient - ils recevoir ? dans quels domaines. y - a - t - il des priorités? lesquelles?

29 - Relations de l'OP avec d'autres partenaires extérieurs :

- . commerçants

30 - relation à l'échelle supérieure

- . l'OP est - elle membre d'une union de groupement? Pourquoi? Qu'en attendent - ils?

31 - relations entre les OP à l'échelle du village

- . y - a - t - il des relations? des réalisations communes? une caisse commune? pourquoi?
- . qu'est - ce que l'existence des OP apporte au village?
- . quels sont les OP qui sont membres de l'union?

32 - qu'est - ce que les OP, les unions apportent aux familles, aux individus?

- . est - ce que ces organisations aident à résoudre des problèmes concrets (production, conditions de vie); lesquels? pourquoi? comment?
- . est - ce qu'elles aident à améliorer les relations de familles avec l'extérieur? en quoi? comment?
- . y - a - t - il des problèmes qui ne sont pas abordés par les OP? lesquels? comment pourrait - on les aborder?
- . les OP villageois peuvent - elles résoudre tous les problèmes? à quels niveaux peuvent être résolus certains problèmes?

Guide d'entretiens avec les paysans non membres des OP.

Introduction

- des entretiens dans les villages avec des paysans non membres des OP dans la zone connaissez-vous l'OP?
 - dans quel contexte économique, social, et politique a-t-elle été créée?
 - qui l'a initiée?
 - pourquoi n'êtes - vous pas membre de l'OP?
 - avez-vous cherché à y adhérer? pourquoi?
 - entretenez-vous des relations avec elle? lesquelles?
 - quel est l'impact des actions de l'OP dans la région?
 - que pensez - vous de son évolution?

Guide d'entretiens avec les femmes

Introduction

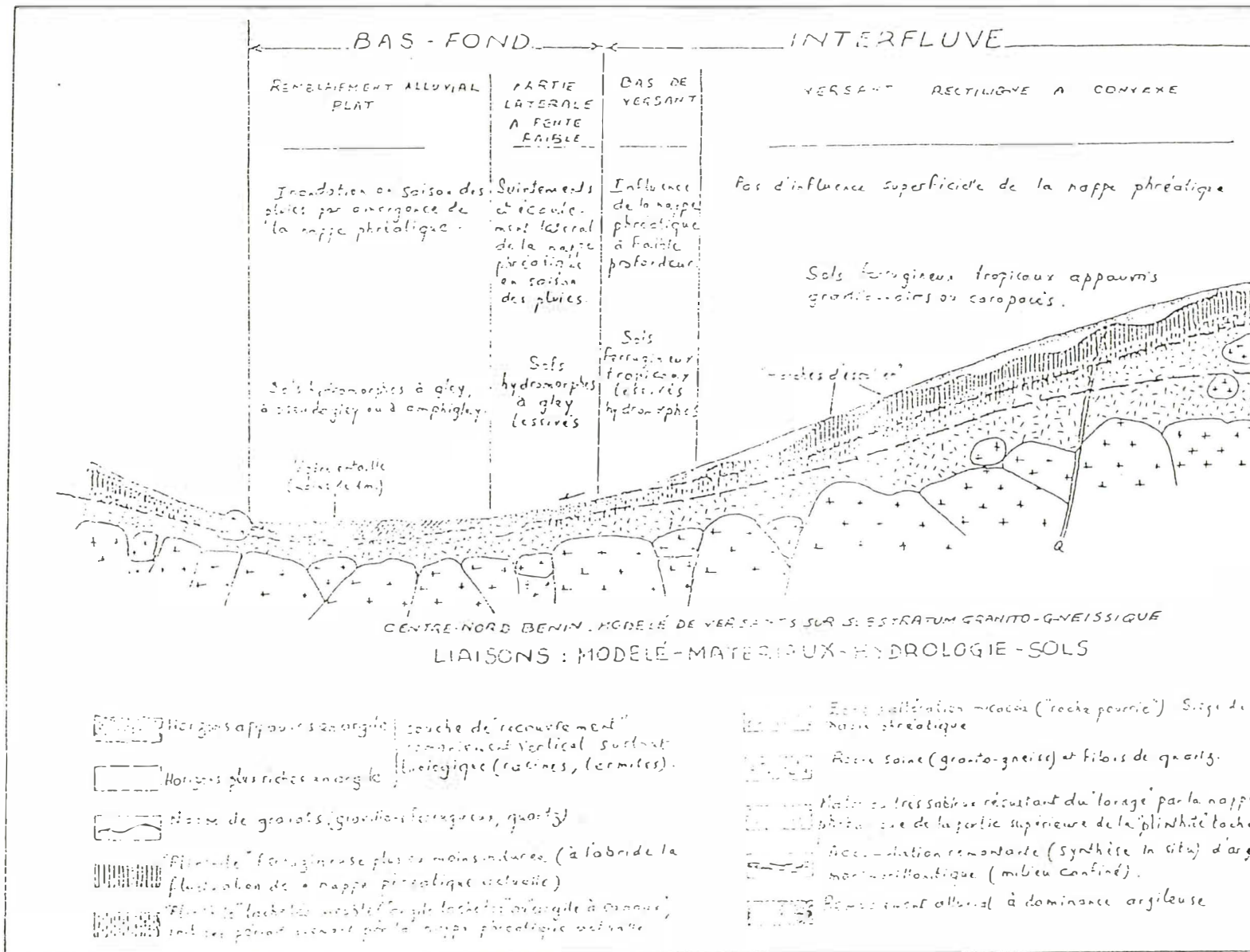
1 - Les activités des femmes

- . quelles sont les activités des femmes dans le village? à quelles activités consacrent - lles le plus de temps? (en saison des pluies et en saison sèche)
- . quelles sont les activités qu'elles mènent avec leur mari? qu'elles mènent seules?
- . quelles sont les activités qui rapportent le plus?
- . quels sont les problèmes des femmes? quelles sont leurs causes? ont - elles des idées de solutions? lesquelles?
- . y - a - t - il des appuis qui manquent? lesquels?
- . les OP des femmes ont - des relations avec les autres OP du village?
 - * si oui, lesquels?
 - * sinon, pourquoi?
- . les OP des femmes sont - elles membres de l'union des OP?
 - * si oui quel rôle jouent - elles dans cette union? quelles avantages elles en tirent?
 - * sinon pourquoi?
- . souhaiteraient - elles être membres de l'OP? pourquoi?
- . quels sont les principaux problèmes que rencontrent les femmes dans tous les domaines? quelles priorités? quelles solutions proposent - elles?
- . quels sont les rapports de production homme/femme?
- . comment voient - elles l'avenir pour leurs filles?

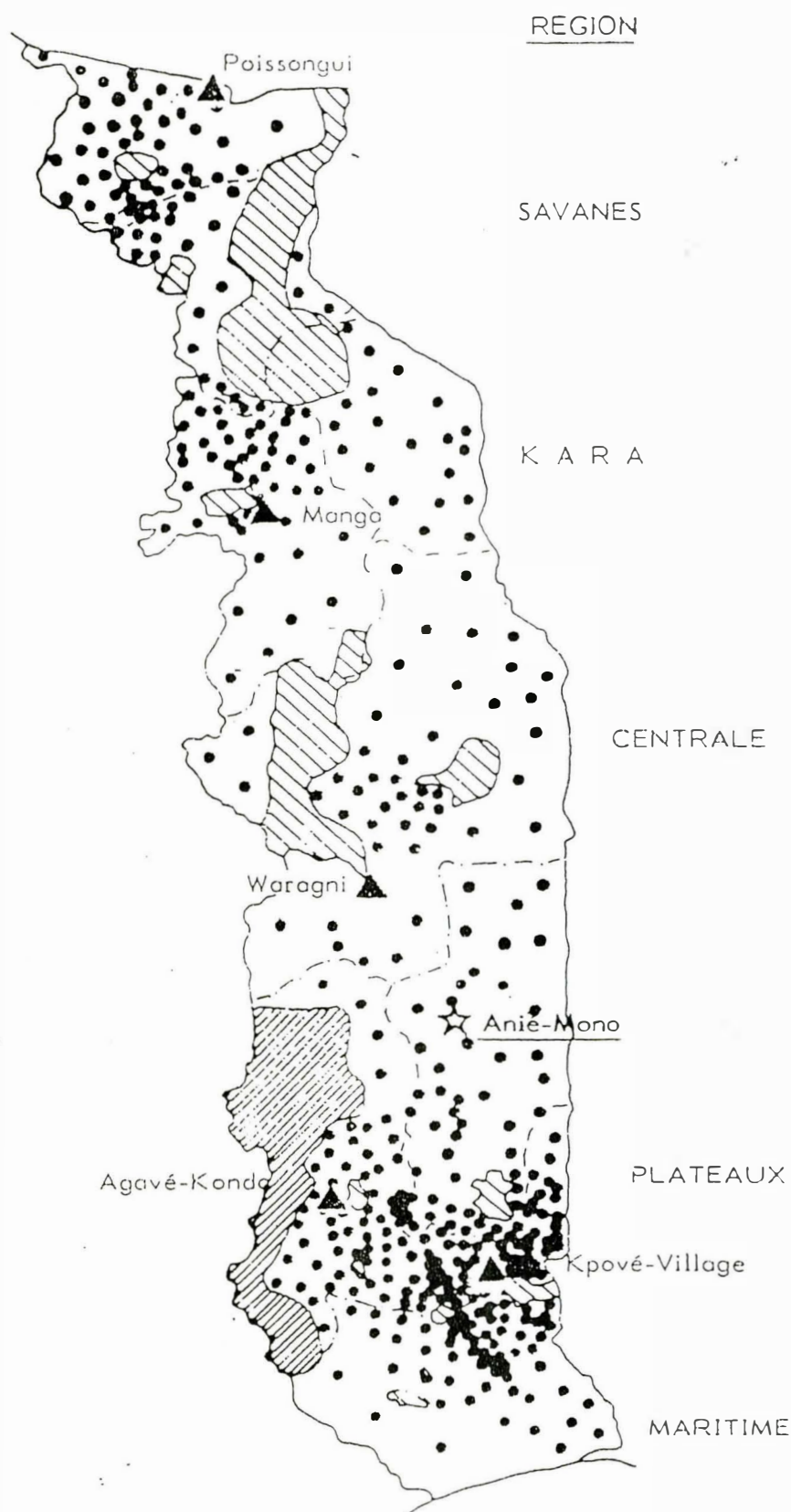
2 - Les OP des femmes

- . y - a - t - il des OP des femmes dans le village? combien? s'il y en a plusieurs, pourquoi? pourquoi ont - elles créé des OP seulement pour les femmes plutôt que des OP mixtes?
- . les activités menées par l'OP? lesquelles?
- . ces activités ont - elles évolué depuis le début? lesquelles? pourquoi? quels problèmes?
- . voient - elles des solutions? lesquelles?
- . y - a - t - il des activités qu'elles voudraient faire? lesquelles? qu'est - ce qui manque pour le faire?
- . avec quels organismes travaillent les OP?
- . quels appuis apportent ces organismes?
- . que pensent les femmes de ces appuis?

Annexe 2 : Caractéristiques des sols de la zone d'étude



Annexe 3 : Carte de la zone cotonnière du Togo



LEGENDE :

- Limite de région
- 160 à 180 Tonnes de coton-graine
- ▨ Réserve et forêt classée
- ▨ Hors zone cotonnière
- ☆ Station de Recherche I.R.C.T.
- ▲ Village d'enquêtes et d'expérimentation

Echelle :
0 25 50

Source : Données SOTOCO et DRDR.

IRCT/CIRAD Anié-Mono.
Section d'AGRO-ECONOMIE

1 9 8 8

Pluviométrie mensuelle à Kpové-village (Notsé) ANNEXE : 4

Mois	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Janv.	----	7	----	----	3	----	11	----	----	----	71	----
Févr.	12	----	55	47	15	39	31	94	----	----	38	----
Mars	139	48	115	94	126	69	60	55	63	20	60	121
Avril	89	154	46	79	130	126	101	107	71	112	140	162
Mai	80	165	113	144	122	280	106	110	195	53	117	172
Juin	186	219	90	159	182	340	150	111	64	186	114	268
Juil.	214	202	154	91	235	180	189	133	212	99	149	217
Août	190	109	49	377	88	164	29	32	16	184	80	146
Sept.	143	281	52	279	237	97	69	103	133	236	190	125
Oct.	65	110	191	190	98	173	56	77	47	99	190	113
Nov.	8	43	18	3	20	54	117	----	11	22	----	15
Déc.	34	3	----	7	----	20	96	----	1	39	----	13
Total	1157	1338	881	1466	1253	1541	1014	820	811	1048	1148	1351

Source : Agro-économie, IRCT, Togo.

Annexe 5: Projet de de convention SOTOCO-GPC

La SOTOCO s'engage à :

L' APC de... s'engage à :

Commercialisation — Acheter la totalité du coton-graine loyal et marchand — Payer le coton au prix fixé avant la campagne agricole (30/03) par le comité fiduciaire de la filière (<i>clause contractuelle</i>) — Prix identique pour toute la zone cotonnière quelque soit la localisation de l'APC	Commercialisation — Vendre à la SOTOCO, et seulement à la SOTOCO, la totalité du coton produit — Accepter de livrer le coton au prix arrêté pour la campagne par le comité fiduciaire de la filière
Personnel — Mettre en place un agronome technico commercial qualifié au niveau du secteur, interlocuteur de l'APC — Remplacer cet agent si l'APC n'est pas satisfaite de son comportement sous réserve que 5 bureaux APC du secteur au minimum en fassent la demande	Personnel — S'engage à mettre en place et former : - équipe d'achat - équipe technique - magasinier - secrétaire. — Remplacer ces délégués s'ils s'avèrent que les prestations de service sont mal faites, — Sinon, accepter que les " rémunérations " de service correspondantes payées par SOTOCO soient réduites ou annulées (commission d'arbitrage)
Approvisionnement intrants — Livrer les intrants coton, sur la base des besoins exprimés par l'APC, avant la date déterminée (<i>clause contractuelle</i>) sous réserve de l'accessibilité — Vendre les intrants au même prix pour toute la zone cotonnière, — Vendre les intrants au prix coûtant (prix d'achat + fret + frais financiers éventuels + freintes + frais de gestion limité à x%) arrêté pour la campagne (<i>clause contractuelle</i>) : (système de péréquation interne à la filière, géré par la SOTOCO sous contrôle du comité fiduciaire)	Approvisionnement intrants — Exprimer ses besoins en fonction des prévisions de surface et des report de stocks — Transmettre ses besoins à la SOTOCO avant la date déterminée (<i>clause contractuelle</i>) — Séparer les besoins en intrants coton et vivriers (<i>pas d'engagements ferme de la SOTOCO à livrer des intrants vivriers</i>) — Ne pas acheter de produits insecticides hors de la SOTOCO : (<i>exclusivité de la SOTOCO pour les approvisionnements en insecticides, compte tenu des risques de toxicité et de résistance avec l'utilisation de produits difficilement contrôlables en dehors de la Sotoco ; en revanche, liberté d'approvisionnement pour les engrais, les appareils, en dehors des demandes exprimées...</i>)

La SOTOCO s'engage à :

L'APC de... s'engage à :

Semences	Semences
— approvisionner en semences de coton avec une clause stricte d'exclusivité livrer des semences d'une qualité déterminée (variété, taux de germination) (clause contractuelle)	— n'utiliser que les semences fournies par la Sotoco et prévues pour la zone de l'APC

Service après-vente	Service après-vente
— fournir aux équipes techniques de l'APC le mode d'emploi et les conditions d'utilisation, en particulier en cas de changement des produits ou des techniques	— Constituer une « équipe technique » de vulgarisation — Assurer la transmission à la totalité des membres de l'APC du « mode d'emploi » des intrants...

Collecte	Collecte
— Fournir les équipements nécessaires : bascules/balances, bachelles, documents de pesée ... en attendant fourniture par union APC — Former l'équipe d'achat nommée par l'APC aux techniques de commercialisation du coton-graine	— Constituer une « équipe d'achat » et inciter les membres de l'APC à pratiquer une politique de qualité : triage du coton, récolte séparée, stockage au sec, propreté du marché, récolte précoce — Contrôler la compétence et l'honnêteté de l'équipe d'achat et procéder à son remplacement si nécessaire

Évacuation	Évacuation
— Effectuer l'enlèvement du coton-graine avant une date déterminée (clause contractuelle) sous réserve accessibilité marchés en fonction de la zone et de la logistique de la SOTOCO pour la campagne (financement, capacité transport et égrenage) — Enlever toute caisse pleine au plus tard trois jours après son chargement	— Séparer les qualités avant évacuation — Charger les caisses/camions dans des délais impartis et avec un poids minimum (clause contractuelle)

Classement/Paiement	Classement/Paiement
— Former les classeurs villageois nommés par l'APC — Fournir les « boîtes-échantillon » (les critères de qualité doivent être définis en annexe de la convention) — Accepter l'arbitrage des agents de conditionnement de l'administration — Payer la totalité des livraisons, déduction faite des ventes d'intrants et autres avances sur récolte faites par la SOTOCO, à l'exclusion de tout autre prélèvement — Payer le coton dans des délais impartis (clause contractuelle)	— Nommer des classeurs et un comité d'arbitrage — Accepter l'arbitrage des « agents de conditionnement » de l'Administration, en cas de contestation au pont-basculé...

Rapport-gratuit.com

LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES



La SOTOCO s'engage à :

L'GPC de... s'engage à :

Suivi de la campagne — Fournir (gratuitement) les documents de collecte des données de campagne qui lui sont nécessaires pour sa gestion Restituer, après traitement à la région ou au siège, les informations statistiques du secteur (par APC) et de la région (par secteur)	Suivi de la campagne — Collecter auprès des membres les statistiques de production sur : - les producteurs - les surfaces - les techniques — Fournir à la Soloco à date déterminée (<i>clause contractuelle</i>) : — un état récapitulatif des intentions de culture — un état récapitulatif des prévisions de récolte — les statistiques de campagne
Rémunération des services Indemniser les prestations de services rendus par l'APC à la Soloco en assumant, au niveau du village, la commercialisation primaire du coton, la gestion des intrants et le service après-vente, la collecte des informations statistiques	Rémunération des services — Rémunérer convenablement, à partir de ces indemnités, les différents délégués de l'APC chargés de ces tâches, afin qu'ils soient motivés pour les assumer correctement
Plus-values — Reverser à l'APC une partie des bénéfices éventuels réalisés en fin d'année par la Soloco, selon une quote-part décidée annuellement par le comité fiduciaire et répartie aux APC en fonction de la production de la campagne considérée	Plus-values — Affecter en priorité (mais sans exclusive) à des investissements à caractère productifs, les ressources financières provenant des versements de la Soloco

Remarque : les *clauses contractuelles* indiquées dans le texte devront renvoyer à un contrat annuel fixant pour la campagne le montant des prix, des rémunérations de service, des pénalités éventuelles pour non-respect de clauses contractuelles, ainsi que les délais à respecter.

Figure 2 : localisation de la zone d'étude

